

# PREFECTURE DES YVELINES

---

Enquêtes publiques conjointes préalables à la réalisation du projet d'aménagement entre la RD 30 et la RD 190 avec la création d'un franchissement de la Seine (Pont à Achères) sur le territoire des communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.

---

Enquêtes publiques du lundi 2 janvier 2012 au mercredi 15 février 2012 inclus  
RAPPORT, CONCLUSIONS, ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

---

Alain CLERC  
Commissaire enquêteur

7 mai 2012

# SOMMAIRE

(Liste des pièces jointes en pages 124)

## 1<sup>ERE</sup> PARTIE : RAPPORT D'ENQUETE

<b>1. PRESENTATION DES ENQUÊTES</b>	
1.1 : PREAMBULE et OBJET DES ENQUÊTES	p 5
1.2 : L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	p 5 1.3
: L'ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF	p 6
<b>2. MODALITES D'ORGANISATION ET DEROULEMENT DES ENQUÊTES</b>	
2.1 : MODALITES D'ORGANISATION DES ENQUÊTES	p 8
2.1.1 : La désignation du commissaire enquêteur	p 8
2.1.2 : Arrêté d'organisation des enquêtes	p 8
2.1.3 : Prolongation des enquêtes	p 12
 2.2 : FORMALITES DE PUBLICITE	 p 12
2.2.1 : Publication dans les journaux	p 12 2.2.2
: Affichage	p 13 2.2.3
: Informations complémentaires hors publicité légale	p 13
 2.3 : LES OPERATIONS PREALABLES	 p 13
2.3.1 : Réunions à la Préfecture des Yvelines	p 13 2.3.2
: Réunions avec le Conseil général	p 14
 2.4 : LES OPERATIONS AVANT CLOTURE	 p 14
2.4.1 : Réunions au Ministère	p 14
2.4.2 : Réunion à la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine	p 15
 2.5 : LES OPERATIONS APRES CLOTURE	 p 15
2.5.1 : Réception des registres	p 16 2.5.2
: Réunions avec le Conseil général	p 16
2.5.3 : Rédaction du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur	
 2.6 : DEROULEMENT DES ENQUÊTES	 p 17
2.6.1 : Ambiance des permanences et enregistrement des contributions	p 17
2.6.2 : Incidents pendant la durée des enquêtes	p 17
 2.7 : LA COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTES	 p 17
2.7.1 : Intitulé du dossier :	p 17
2.7.2 : Constitution du dossier :	p 18
<b>3. ANALYSE DU DOSSIER DES ENQUÊTES</b>	

3.1 : METHODE RETENUE	p 20
3.2 : PIECE A : Objet de l'enquête - informations juridiques et administratives	p 20
3.3 : PIECE B : Plan de situation	p 20
3.4 : PIECE C : Notice explicative	p 20
3.5 : PIECE D : Plan général des travaux	p 21
3.6 : PIECE E : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants	p 21
3.7 : PIECE F : Appréciation sommaire des dépenses	p 21
3.8 : PIECE G : Etude d'impact	p 21
3.9 : PIECE H : Evaluation économique et sociale du projet	p 27
3.10 : PIECE I : Classement / déclassement des voiries	p 28
3.11 : PIECE J : Dossiers de mise en compatibilité du PLU	p 28
4. EXAMEN DES OBSERVATIONS	
4.1 : METHODE RETENUE	p 29
4.2 : EXPOSE DES CONTRIBUTIONS DES ASSOCIATIONS	p 29
4.3 : EXPOSE DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC	p 39
4.4 : AVIS DES MAIRES DES COMMUNES	P 113
4.5 : ANALYSE DES CONTRIBUTIONS	p 115

## 2<sup>EME</sup> PARTIE : CONCLUSIONS ET AVIS

### 1. RAPPEL DE L'OBJET ET DU DEROULEMENT DES ENQUÊTES

### 2. L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1ERE PARTIE :  
RAPPORT D'ENQUETE

# 1. PRESENTATION DES ENQUÊTES

## 1.1 PREAMBULE et OBJET DES ENQUÊTES

Le présent document relate l'organisation et le déroulement des enquêtes publiques organisées préalablement à la réalisation du projet de liaison entre la RD 30 et la RD 190 avec création d'un franchissement de la Seine par un pont à Achères.

Il s'agit de trois enquêtes conjointes :

Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui a pour but de vérifier, en recueillant les observations du public, si les travaux d'aménagement envisagés présentent un caractère d'utilité publique.

Une enquête préalable pour la mise en compatibilité des PLU des communes pour lesquelles cela est nécessaire, c'est à dire : Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine.

Enfin, une enquête préalable aux opérations de classement/déclassement des voiries créées ou modifiées dans le cadre de la réalisation du projet, a été menée conjointement avec les deux autres enquêtes.

On peut noter que l'enquête parcellaire qui a, quant à elle, pour objet, d'une part, de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet dont la déclaration d'utilité publique est demandée, et d'autre part, d'identifier exactement leurs propriétaires sera organisée ultérieurement après que le projet définitif ait été établi.

Si la procédure est menée à son terme, ces enquêtes seront suivies d'un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération puis d'un arrêté de cessibilité des parcelles à exproprier. (lequel dernier arrêté ne pourra être établi qu'après réalisation de l'enquête parcellaire, qui ne sera organisée qu'après celle au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau de 1992).

## 1.2 L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Conformément à l'article L.11-1 du Code de l'expropriation, et dans la mesure où l'opération envisagée nécessite des expropriations, le projet de liaison entre la RD 30 et la RD 190 est soumis à enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Le projet entre également dans le champ d'application des articles L.123-1 à L.123-16 du Code de l'environnement relatifs à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (ex loi dite «Loi Bouchardeau»).

Le montant du projet étant estimé à environ 120 M€TTC, il doit être soumis à enquête publique au titre des articles L123-1 et L123-2 du Code de l'environnement.

En effet, au regard des articles L.123-1 et L.123-2 du Code de l'environnement et de l'article R.123.1 du Code de l'Environnement, les travaux d'investissement routier d'un montant supérieur à 1,9 M€ conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants, doivent être soumis à enquête publique, du fait qu'en raison de leur nature, consistance et du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement.

Conformément à l'article R.11-3 du Code de l'Expropriation et aux articles R.122-1 à R.122-16 du Code de l'Environnement relatifs à la protection de la nature, le présent dossier doit comprendre une étude d'impact dans laquelle les conditions d'insertion du projet, les mesures

prévues pour supprimer, réduire ou compenser les atteintes vis-à-vis de l'environnement et les avantages attendus de sa réalisation doivent être traités.

D'autre part, conformément à l'article 4 du décret n°84- 617 du 17 juillet 1984, pris pour application de l'article 14 de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, applicable au projet l'opération en tant que grands projets d'infrastructures (montant supérieur à 83,08 M€), est soumise à la réalisation d'un bilan économique et social prévisionnel qui doit être annexé au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité publique doit permettre de confirmer le caractère d'utilité publique d'un projet et de vérifier que celui-ci est élaboré en connaissance de cause des avantages et inconvénients induits.

Elle doit permettre également d'informer le public sur le projet, notamment en ce qui concerne l'intégration de celui-ci dans son environnement et d'expliquer les raisons qui ont conduit le Maître d'Ouvrage à retenir le projet présenté

Conjointement, et en application des articles L.123-16 et R.123-23 du Code de l'Urbanisme, une enquête publique portera également sur la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées par le projet.

Enfin, une enquête publique portera également sur le classement et le déclassement des voies concernées par le projet.

### 1.3 L'ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF

Par une délibération le 8 juillet 1983, le Conseil Général a retenu l'intérêt de réaliser un nouveau franchissement de la Seine à l'est de Poissy, dit «pont à Achères» et il a demandé dans un même temps que ce projet figure sur les documents d'urbanisme de Triel-sur-Seine, Achères, Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sur-Seine.

Des études techniques ont été menées, permettant de définir un tracé de la liaison complète qui permettait de relier la RD 190 à l'ouest à la RD30 à l'est.

Le tracé de ce projet « interceptait » un des fuseaux des variantes de l'autoroute A104, les études du projet départemental ont donc été bloquées dans l'attente du choix de tracé de l'A104.

Par une délibération prise le 12 décembre, le Conseil Général a approuvé le principe de création de la liaison RD 190 - RD 30 avec un nouveau franchissement de Seine et a demandé la poursuite des études en vue de l'adoption en 2004 du dossier de prise en considération et du lancement des procédures administratives permettant son inscription dans les documents d'urbanisme.

La décision de l'Etat mi 2005 d'engager un débat public a, à nouveau, suspendu les études départementales, dans l'attente de la décision de l'Etat.

A la suite du débat public organisé par l'Etat en 2006, un tracé a été retenu par l'Etat pour le prolongement de l'A 104. Cette décision est intervenue le 24 octobre 2006. La caractéristique de ce tracé est d'être, en partie, le même que celui de la liaison départementale (RD 30 dans Achères), avec une traversée de la Seine sous-fluviale, située à l'emplacement du projet du pont départemental.

Suite au débat public le Conseil Général par délibération du 16 février 2007 a réaffirmé son intérêt pour la liaison RD 190 - RD 30. Après concertation avec les communes concernées, le Conseil Général a délibéré sur les modalités d'une concertation qu'il a lancée le 15 juin 2009. Le bilan de cette concertation a été acté le 23 octobre 2009 et, à la suite d'études et de concertation avec les élus des communes concernées, l'Assemblée Départementale a approuvé un tracé définitif permettant d'élaborer le dossier d'Avant-Projet.

Le 8 juillet 2010, l'Avant-Projet a été approuvé et la demande d'ouverture d'enquête publique a pu être lancée.

## 2 MODALITES D'ORGANISATION ET DEROULEMENT DES ENQUÊTES

### 2.1 MODALITES D'ORGANISATION DES ENQUÊTES

#### 2.1.1 La désignation du commissaire enquêteur

A la demande de Monsieur le Préfet, le Président du Tribunal Administratif de Versailles a désigné par son ordonnance n° E11000135/78 du 24 octobre Monsieur Alain CLERC comme commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques conjointes objet du présent rapport.

Ce document figure en pièce 1

#### 2.1.2 Arrêté d'organisation des enquêtes

Après consultation du commissaire enquêteur et l'obtention de son accord sur les permanences, Monsieur le Préfet, par son Arrêté préfectoral du 24 octobre 2011 a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la réalisation du projet de liaison départementale entre la route départementale 30 (RD 30) et la route départementale 190 (RD 190) avec la création d'un franchissement de la Seine (Pont à Achères) sur le territoire des communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.

Article 1<sup>er</sup> : Il sera procédé conjointement, sur le territoire des communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine, à :

une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la liaison entre la RD30 et la RD190, incluant le franchissement de la Seine (Pont d'Achères)

une enquête préalable à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine

une enquête préalable au classement/déclassement des voiries réalisées ou modifiées dans le cadre de ce projet.

Article 2 : Monsieur Alain CLERC, directeur équipement et environnement à la chambre de commerce et d'industrie de Châlons-en-Champagne en retraite, est nommé commissaire enquêteur pour ces différentes enquêtes.

Article 3 : Les dossiers d'enquêtes publiques, ci-dessus visés, ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Ils seront déposés en mairie d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy, Triel-sur-Seine, à la sous-préfecture de Saint-germain-en-Laye et mis à la disposition du public durant 30 jours consécutifs, sauf les dimanches et les jours fériés, du 2 janvier 2012 au 31 janvier 2012 inclus aux jours et heures suivants :

Mairie d'Achères :



Lundi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h45	Jeudi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h45
Mardi : 13h30 - 17h45	Vendredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h45
Mercredi : 08h30 - 17h45	Samedi : 09h00 - 12h30

Mairie de Carrières- sous-Poissy :

Lundi : 08h30 - 12h00 / 13h45 - 17h30	Jeudi : 08h30 - 12h00 / 13h45 - 17h30
Mardi : 08h30 - 12h00	Vendredi : 08h30 - 12h00 / 13h45 - 17h30
Mercredi : 08h30 - 12h00 / 13h45 - 19h00	Samedi : 08h30 - 12h00

Mairie de Chanteloup-les-Vignes :

Lundi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00	Jeudi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Mardi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00	Vendredi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Mercredi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00	Samedi : 09h00 - 12h00

Mairie de Poissy :

Lundi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00	Jeudi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Mardi : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00	Vendredi : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Mercredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00	Samedi : 09h00 - 12h30

Mairie de Triel-sur-Seine :

Lundi : 13h45 - 17h30	Jeudi : 08h30 - 12h00
Mardi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00	Vendredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Mercredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00	Samedi : 08h30 - 12h00

Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye :

Lundi : 08h45 -15h45	Jeudi : 08h45 -15h45
Mardi : 08h45 -15h45	Vendredi : 08h45 -15h45
Mercredi : 08h45 -15h45	

Article 4 : Un avis faisant connaître l'ouverture des enquêtes conjointes sera publié par les soins de la préfecture en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département.

Un second avis sera rappelé dans les huit jours de l'enquête dans ces mêmes journaux.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés dans les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy, Triel-sur-Seine et à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par les maires des communes et le sous-préfet désignés ci-dessus.

L'avis sera affiché dans les mêmes conditions par le maître d'ouvrage sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des ouvrages ou des travaux projetés et visibles de la voie publique.

Article 5 : Pendant le délai fixé à l'article 3, toutes observations sur l'utilité publique de l'opération, la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme, et le classement /déclassement des voiries, pourront être soit consignées directement sur les registres d'enquête, aux jours et heures fixés ci-dessus, soit adressées par écrit aux maires des communes qu'elles annexeront aux registres d'enquête, ou transmises au commissaire enquêteur domicilié à cet effet à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-laye (1 rue du panorama 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE), siège de l'enquête.

Il en sera de même pour les observations qui seraient présentées par les chambres consulaires de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et des métiers.

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur siègera en mairie où il entendra toute personne intéressée, aux jours et heures suivants :

Mairie d'Achères :

Jeudi 05 janvier 2012 de 09H00 à 12h00

Mardi 31 janvier 2012 de 13h30 à 17h45

Mairie de Carrières-sous-Poissy :

Jeudi 05 janvier 2012 de 14H00 à 17h30

Mardi 31 janvier 2012 de 09H00 à 12h00

Mairie de Chanteloup les vignes :

Mardi 10 janvier 2012 de 09H00 à 12h00  
Vendredi 27 janvier 2012 de 14h00 à 18h00

Mairie de Poissy : Mardi 10 janvier 2012 de 14h00 à 18h00

Mairie de Triel-sur-Seine : Samedi 21 janvier 2012 de 09h00 à 12h00

Article 6 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par les maires des communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy, Triel-sur-Seine et le sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, et transmis dans les 24 heures avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur, par plis recommandés avec avis de réception.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres et entendra toutes personnes qu'il lui paraîtra utile de consulter, ainsi que le maître d'ouvrage, s'il le demande et en fera mention au procès verbal d'enquête.

Il établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

Le commissaire enquêteur transmettra dans le délai prévu par le code de l'expropriation, l'ensemble du dossier avec ses observations et ses conclusions au préfet des Yvelines.

Dès réception, copie du rapport et des conclusions sera notifiée au président du tribunal administratif de Versailles et au sous préfet de Saint-Germain-en-Laye qui sera invité à donner son avis.

toute personne intéressée pourra demander communication de ces pièces en adressant à M. le préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des élections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houdon 78010 Versailles cedex.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition en préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, et dans les mairies pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Le conseil général des Yvelines, personne morale de droit public, situé 2, place André Mignot - 78012 Versailles, est responsable du projet. Toute information sur le dossier d'enquête publique peut être demandée au conseil général des Yvelines, Direction des routes et des Transports - 5, rue de la Patte d'Oie à Versailles.

Article 8 : A l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de déclarer ou non par arrêté préfectoral l'utilité publique.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous préfet de Saint-Germain-en-Laye, les maires d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy, et Triel-sur-Seine, le Président du conseil général des Yvelines, la directrice départementale des territoires, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ce document figure en pièce 2

### 2.1.3 Prolongation des enquêtes

A la demande de plusieurs associations, j'ai été amené à proposer une prolongation des enquêtes de 15 jours. Cette demande a été acceptée par Monsieur le Préfet qui a prescrit par son arrêté du 20 janvier 2012 la prolongation des enquêtes jusqu'au 15 février 2012 inclus.

J'ai donc été présent à quatre permanences supplémentaires :

Mairie de Poissy : Vendredi 03 février 2012 de 14h00 à 18h00

Mairie d'Achères : Samedi 04 février 2012 de 09h00 à 12h00

Mairie de Carrières-sous-Poissy : Samedi 11 février 2012 de 09h00 à 12h00

Mairie de Chanteloup les vignes : Mardi 14 février 2012 de 14h00 à 18h00

Ces documents figurent en pièce 3

## 2.2 : FORMALITES DE PUBLICITE

### 2.2.1 : Publication dans les journaux

Conformément aux arrêtés préfectoraux prescrivant les enquêtes et leur prolongation la préfecture a procédé à la publication, dans deux journaux, d'avis faisant connaître l'ouverture puis la prolongation de ces enquêtes.

#### 2.2.1.1 : Avis d'ouverture des enquêtes :

1er avis d'ouverture des enquêtes :

- «Le Parisien» daté du 14 décembre 2011
- «Le courrier des Yvelines» daté du 14 décembre 2011

2ème avis d'ouverture des enquêtes :

- «Le Parisien» daté du 4 janvier 2012
- «Le courrier des Yvelines» daté du 4 janvier 2012

#### 2.2.1.2 : Avis de prolongation des enquêtes :

- «Le Parisien» daté du 25 janvier 2012
- «Le courrier des Yvelines» daté du 25 janvier 2012

copie de ces avis figurent en pièce 4

### 2.2.2 : Affichage

En complément des avis publiés dans la presse il a été procédé à l'affichage des affiches fournies par la préfecture aux mairies sur les panneaux administratifs réservés à cet effet.

copie des certificats d'affichage figurent en pièce 5

Le conseil général, Maître d'ouvrage du projet, a implanté le long des voies principales 12 panneaux d'information comportant le rappel de l'enquête (dates et communes concernées) et la publication de l'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes du 24 novembre 2011. Ces panneaux sont situés : le long de la RD 190 (4), la RD 22 (2), la RD 55 (2) et la RD 30 (4).

le plan d'implantation de ces panneaux figurent en pièce 6

### 2.2.3 : Informations complémentaires hors publicité légale

#### 2.2.3.1 De la part du Maître d'Ouvrage :

Sur le site du Conseil Général : une page très complète a été mise en ligne comportant :

- le rappel du projet et de l'objet des enquêtes publiques,
- les arrêtés préfectoraux d'ouverture et de prolongation des enquêtes
- les panneaux d'information qui ont été exposés physiquement dans les Mairies pendant toute la durée des enquêtes. (sur la commune de Carrières-sous-Poissy les panneaux ont été exposés à la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine CA2RS).
- le dossier complet des enquêtes publiques.

#### 2.2.3.2 De la part des communes concernées par les enquêtes :

Les communes ont donné l'information concernant les enquêtes publiques sur leur site.

En ce qui concerne, la commune de Chanteloup-les -Vignes, l'information a été donnée dans le bulletin municipal INFO-LOUP de janvier 2012.

## 2.3 : LES OPERATIONS PREALABLES

### 2.3.1 : Réunions à la Préfecture des Yvelines :

- Premier contact le 21 novembre 2011 avec Madame Karine BOURDIN du Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques, pour remise du dossier et prise d'un nouveau rendez-vous pour la signature et le paraphe des registres et des dossiers d'enquêtes.

- Nouvelle réunion le 29 novembre 2011 avec Madame Karine BOURDIN pour les registres d'enquêtes et les dossiers d'enquêtes. Il s'est agi de signer et parapher 4 registres (2 «DUP», 1 «PLU» et 1 «classement - déclassement») et un registre pour chacune des 5 communes concernées et la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. (sauf pour Poissy : pas de «mise en compatibilité du PLU»)

### 2.3.2 : Réunions avec le Conseil général

- Première réunion de travail avec madame Isabelle QUEIROGA et Cristelle CHIVET de la Direction des routes du Conseil Général.

Cette réunion avait comme objectif de présenter le projet objet des enquêtes

Le projet consiste à créer une voie nouvelle pour relier la RD 190 à la RD 30 et créer un pont à Achères pour franchir la Seine.

Il s'agit d'un projet pour lequel les premières initiatives datent de 1983, il y a plus de trente ans. Pendant toute cette période le Conseil Général a fait avancer ses études pour définir cette infrastructure.

Il a été, à plusieurs reprises «arrêté» par l'Etat dont le projet de prolongement de l'autoroute «la Francilienne A104» n'est, à ce jour, toujours pas définitivement arrêté.

Il est rappelé qu'il y a trois enquêtes publiques conjointes, qui seront complétées, ultérieurement, par une enquête «loi sur l'eau», qui pourra permettre de définir plus précisément les caractéristiques du pont figurant au dossier.

Enfin, une enquête parcellaire sera effectuée pour déterminer, avec précision, les parcelles à acquérir après l'arrêté de cessibilité qui serait délivré par Monsieur le Préfet.

- Deuxième réunion, «sur le terrain» avec Madame Christelle CHIVET. Ce déplacement a permis, en particulier de prendre conscience de la très grande richesse de paysage des bords de Seine.

La Boucle de Chanteloup bénéficie quant à elle de vues de plaine tout à fait caractéristiques.

## 2.4 : LES OPERATIONS AVANT CLOTURE

### 2.4.1 : Réunions au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire :

Je suis reçu le 2 février 2012 par Monsieur Laurent ROBERT, responsable du département de maîtrise d'ouvrage n°1 à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement, Ile de France (DRIEA IF).

J'ai souhaité rencontrer Monsieur ROBERT pour connaître l'avis officiel de l'Etat sur l'avancement du projet «A 104» au moment des enquêtes.

Monsieur ROBERT, m'indique que le ministère est dans l'attente d'une décision pour lancer l'enquête publique sur le prolongement de l'A104 entre Méry et Orgeval. Il ne pense pas qu'elle aura lieu avant fin 2013.

Il me précise qu'en l'état actuel du dossier, le prolongement (tracé vert) de cette autoroute est prévue «sans péage».

Pour répondre à une question posée par l'association ADIV Environnement, il me précise que le projet de l'Etat prévoit à Achères, un échangeur complet avec la RD 30 au nord et au sud. Sachant cependant qu'à la demande du Maire d'Achères, l'échangeur Sud pourrait être supprimé.

### 2.4.2 : Réunion à la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine :

Je suis reçu par Monsieur Pierre CARDOT, Président de la CA2RS afin de connaître son avis sur le projet mis à l'enquête.

Il m'indique que la réalisation de ce projet est très importante pour permettre le développement des projets portés par la CA2RS sur la Boucle de Chanteloup-les-Vignes.

Il n'est pas d'accord sur le «tracé vert» de l'A104 car il trouve que ce tracé est beaucoup trop situé à travers des zones urbaines. Il trouve aussi que ce tracé est défavorable au développement du «coeur vert» de la Boucle de Chanteloup-les-Vignes.

## 2.5 : LES OPERATIONS APRES CLOTURE

### 2.5.1 : Réception des registres

Après la clôture des enquêtes le 15 février 2012 les Maires de chaque commune et Monsieur le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye ont clos et signé les registres d'enquêtes et me les ont transmis par plis recommandés avec avis de réception.

J'ai donc reçu des mairies et de la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye 32 registres :

Achères :	4 registres	2 DUP,	1 PLU,	1 Classt/déclasst
Carrières sous Poissy :	13 registres	7 DUP,	4 PLU,	2 Classt/déclasst
Chanteloup les Vignes :	4 registres	2 DUP,	1 PLU,	1 Classt/déclasst
Poissy :	4 registres	3 DUP,		1 Classt/déclasst
Triel-sur-Seine :	4 registres	2 DUP,	1 PLU,	1 Classt/déclasst
Sous-préfecture : (Saint-Germain-en-Laye)	3 registres	1 DUP,	1 PLU,	1 Classt/déclasst

L'ensemble de ces registres représentent 220 observations et contributions dont certaines très importantes émanant d'associations (NON-PONT-ACHERES : 110 pages, ADIV Environnement : 14 pages )

En accord avec Madame BOURDIN, compte tenu de l'importance (600 pages A3), les communes ont retourné les dossiers d'enquête directement à la Préfecture, puisque j'en détenais déjà un exemplaire.

### 2.5.2 : Réunions avec le Conseil général

Après le dépouillement de quelques observations, j'ai transmis par mail, le 26 février dernier, les importantes contributions des associations «NON-PONT-ACHERES» et ADIV Environnement au Conseil Général car elles comportent beaucoup de questions qui sont reprises par une grande partie des intervenants.

Nous avons tenu une réunion de travail le 16 mars 2012 avec Monsieur Alain MONTEIL Directeur, Isabelle QUEIROGA et Christelle CHIVET de la Direction des Routes.

Des informations complémentaires m'ont été fournies sur certains points dont les suivants :

A 104 : le Ministère de l'écologie, du développement durable et des transports lors d'une réponse à Madame Dominique GILLOT au sujet de l'A 104 a indiqué : le prolongement qui a fait l'objet de la décision du 4 octobre 2006 est bien toujours inscrit dans les documents de planification et d'orientation les plus récents. Cependant le délai de cinq ans ayant été dépassé «une nouvelle saisine de la Commission Nationale de Débat public sera indispensable pour assurer la solidité juridique du

dossier. Dans cette réponse il est bien toujours précisé que le «tracé vert» intègre des traversées «sous fluviales» entre Conflans-Sainte-Honorine et Achères et entre Achères et Carrières-sous-Poissy

Il m'est précisé qu'en cas de non réalisation de l'A104 sur sa totalité entre Méry et Orgeval, il n'y aurait pas de port à Achères

Craintes de voir la nouvelle liaison remplacer A104 pour relier Orgeval par la RD 154 : Le CG ne veut pas doubler la RD 154, l'emplacement réservé pour faire un échangeur à Orgeval a d'ailleurs été libéré.

Il m'est rappelé que les caractéristiques géométriques de la liaison ne sont pas celles d'une infrastructure autoroutière.

Le pont (appelé viaduc dans l'étude d'impact): Il ne devrait pas être éclairé la nuit, la pollution lumineuse ne viendrait que des phares des véhicules.

### 2.5.3 : Rédaction du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur

J'ai terminé le dépouillement des observations du public et des contributions importantes (en volume) établies par certaines associations.

J'ai alors terminé l'établissement du présent rapport et établi mes conclusions et mon avis motivé

## 2.6 : DEROULEMENT DES ENQUÊTES

### 2.6.1 : Ambiance des permanences et modalités d'enregistrement des contributions

En ce qui concerne l'organisation des permanences, j'estime elle a été satisfaisante.

Dans la presque totalité des mairies (à l'exception de Carrières-sous-Poissy), les panneaux d'information mis en place par le département se situaient à proximité, ou dans la salle où avait lieu la permanence.

Dans la très grande majorité des cas les personnes avaient pris connaissance du dossier sur le site du Conseil Général. Le fait d'avoir les dossiers en ligne a été très apprécié de tout le monde.

D'une façon générale la fréquentation des permanences a été très soutenue et on peut dire que le climat de l'enquête a été bon même si la très grande majorité de ceux qui se sont déplacés étaient défavorable au projet.

Il n'y a pas vraiment eu de «bouchons» ou de trop grande attente pour me rencontrer.

Les personnes qui désiraient déposer une contribution l'ont souvent fait en agrafant un texte qui avait été préparé.

En cas de trop forte affluence le texte m'était remis avec une indication sur le registre et je l'agrafais ensuite.



J'ai correspondu par mail avec la plupart des intervenants : Préfecture, Conseil Général, associations et aussi avec des personnes du public.

#### 2.6.2 : Incidents pendant la durée des enquêtes

Il n'y a pas eu d'incident lors des enquêtes.

### 2.7 : LA COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTES

#### 2.7.1 : Intitulé du dossier :

Le dossier constitué pour être soumis aux trois enquêtes conjointes est intitulé :

dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique publique

## 2.7.2 : Constitution du dossier :

### 2.7.2.1 : Description générale :

Le dossier des enquêtes est constitué d'un document très volumineux (près de 600 pages au format A3). Ses différentes rubriques sont reliées entre elles pour des questions de commodité. Seuls constituent deux documents à part :

- Le dossier de mise en compatibilité du PLU qui est spécifique à chaque commune (à l'exception de la commune de Poissy qui n'a pas besoin de mise en conformité)
- Une note d'information complémentaire établie à la suite de l'avis de l'Autorité Environnementale. Ce document doit être joint à tout dossier d'enquête qui comporte une étude d'impact.

### 2.7.2.2 : Liste des pièces du dossier :

Ce dossier est composé des pièces suivantes :

- Il comporte un préambule qui décrit l'objet des enquêtes (dans le dossier, on parle de «l'enquête» au singulier, même si administrativement, il s'agit bien de trois enquêtes conjointes).
- pièce A : Objet de l'enquête - Informations juridiques et administratives,  
Rappel de l'historique du projet, des contextes administratif et juridique.  
Ce qui se passera après la DUP.  
Textes régissant l'enquête publique
- pièce B : Plan de situation,
- pièce C : Notice explicative,  
Objet de l'opération.  
Choix du projet parmi les différents variantes.  
Présentation du projet  
Insertion environnementale du projet  
Situation vis à vis des documents d'urbanisme (SDRIF et PLU) et estimation des dépenses.
- pièce D : Plan général des travaux,
- pièce E : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- pièce F : Appréciation sommaire des dépenses,
- pièce G : Etude d'impact,  
Document «important» du dossier (318 p format A3), elle vise à analyser les conséquences positives et négatives du projet sur l'environnement et sur la santé. Elle doit présenter les mesures de suppression, de réduction et le cas échéant, de compensation des impacts négatifs. Elle doit évaluer l'utilité du projet pour la collectivité.
- pièce H : Evaluation économique et sociale du projet,  
Document qui est équivalent, sur le plan économique et social, à l'étude d'impact, sur le plan environnemental. Cette étude, permet de déterminer et de chiffrer les effets de la réalisation du projet pour les différents acteurs. (puissance publique, gestionnaire de l'infrastructure, collectivité). Elle doit permettre d'établir un indicateur de rentabilité.  
Lorsque des «grands travaux» sont réalisés avec le concours de fonds publics, le bilan doit être établi, à nouveau, dans un délai maximal de cinq ans après la mise en service.

- pièce I : Dossier classement/déclassement de voirie,
- pièce J : Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme,  
Document propre à chaque commune ayant à modifier son PLU (toutes sauf Poissy)
- Annexes  
Il s'agit essentiellement des différentes délibérations adoptées par l'assemblée départementales pour permettre l'avancement des études qui concernent le projet.

### 3. ANALYSE DU DOSSIER DES ENQUÊTES

#### 3.1 : METHODE RETENUE

Chaque partie du dossier sera examinée de façon à pouvoir donner un avis

#### 3.2 : PIECE A : Objet de l'enquête - informations juridiques et administratives

Ce chapitre rappelle le contexte historique et les dates importantes qui ont marqué l'évolution de la mise au point du projet. Il permet de bien cerner la façon dont les études ont pu avancer ou ont été retardées par le projet du prolongement de l'A104.

Ce qui est appelé «les grandes dates» nous fournit la liste des délibérations de l'assemblée départementale.

La procédure d'enquête est détaillée, tant pour ce qui se passe avant que pendant et après celle-ci.

Les procédures parallèles à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sont rappelées : mise en compatibilité des PLU pour l'ensemble des communes à l'exception de Poissy et enquêtes sur le classement - déclassement de certaines voiries ou parties de voiries créées, modifiées ou délaissées à l'occasion de la réalisation de cette liaison.

AVIS : l'objet de l'enquête est bien décrit. Les différentes étapes sont bien expliquées. L'environnement administratif lié au projet de la Francilienne est bien souligné

#### 3.3 : PIECE B: Plan de situation

Ce chapitre comprend deux plans : un extrait de carte routière et une vue aérienne où on a fait figurer les limites de la zone d'étude. On trouve aussi l'indication des voies principales, des limites communales et des communes périphériques situées hors zone d'étude.

AVIS : ces deux cartes permettent bien de positionner le projet et montrent bien que la majorité des voies sont orientées «nord-sud»

#### 3.4 : PIECE C: Notice explicative :

Ce chapitre comprend :

Objet de l'opération. Il est rappelé son contexte : les difficultés de circulation de la Boucle de Chanteloup, les difficultés de calendrier dues à la présence du projet d'Etat avec l'A 104. Dans le bilan de la concertation qui a eu lieu, la position du Conseil Général est de vouloir faire seul cette liaison puisque l'Etat ne peut pas s'engager sur un calendrier et un financement qui aurait pu permettre, l'étude d'une éventuelle «mutualisation» du franchissement de la Seine.

Choix du projet parmi les différentes variantes. Les différentes variantes au projet arrêté sont présentées et la justification des choix est clairement expliquée dans des tableaux où les avantages et les inconvénients sont analysés.

Présentation du projet

Insertion environnementale du projet

Situation vis à vis des documents d'urbanisme (SDRIF et PLU)

AVIS : Ce chapitre est bien traité, le point qui me semble le plus important porte sur la justification du projet maintenant : on verra que c'est le point essentiel. Comment peut-

on faire un pont si on pense que douze ans (2032-2020) plus tard on fera un passage sous fluvial au même endroit.

3.5 : PIECE D : Plan général des travaux

3.6 : PIECE E : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,

3.7 : PIECE F : Appréciation sommaire des dépenses,

AVIS : Ces trois chapitres sont essentiellement techniques. Il est bien indiqué qu'en règle générale les circulations «douces» sont décrites pour les cyclistes qui bénéficient de «vrais pistes cyclables» protégées (sauf sur la partie de RD 30 en direction d'Achères où il n'y aura que des «bandes» cyclables pour rejoindre celles existant actuellement). Les cheminements piétons ne sont pas indiqués.

3.8 : PIECE G : Etude d'impact

On peut dès à présent rappeler que l'Autorité Environnementale chargée par le code de l'Environnement de donner son avis sur cette étude l'a trouvée «complète et de bonne qualité».

Nous allons chercher à analyser comment sont traités les différentes problématiques portant sur les aspects les plus sensibles du projet.

#### 3.8.1 : Analyse de l'état initial :

Tout d'abord il est question de la définition de la zone d'étude du projet. Il s'agit de «l'essentiel du territoire où le projet est susceptible d'avoir des effets directs ou indirects».

On note qu'un élément important est la présence de la Seine avec ses îles, ses bords de Seine et les contraintes liées au PPRI qui en découle. Il est bien indiqué que ce projet de pont ne devra pas augmenter le risque d'inondation en réduisant la zone d'expansion des eaux. On peut noter que l'autorité environnementale a «relevé que le respect du PPRI et du PGA par le projet est un enjeu important». Des inventaires faunistiques et floristiques ont été établis ; l'autorité environnementale demande que ceux-ci soient complétés pour certaines espèces, ce que le Conseil Général a accepté dans son mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

La partie «paysage» a été particulièrement analysée, il en résulte deux volets : les bords de Seine, le contrefort boisé de l'Hautil et le coteau en bord de Seine qui sont des secteurs à forte sensibilité. Les plaines, par contre, sont considérées comme des secteurs à sensibilité moyenne.

Un état des lieux a été réalisé pour recenser les principales caractéristiques du milieu économique et humain de la zone d'étude. Les conclusions sont les suivantes : compte tenu des projets de zones d'activités existantes et en projet, de la structure de la population actuelle (âge et taux d'emploi), on peut estimer que des développements importants en terme de logements et d'activités sont attendus dans les quinze prochaines années. C'est ce développement économique en cours qui nécessite une amélioration de la desserte de la Boucle de Chanteloup.

Un état des lieux de l'environnement sonore a été réalisé sous forme de relevés de mesures acoustiques le long des RD 190, RD 55 et RD 30, sur les communes de Carrières-sous-Poissy, Achères et Triel-sur-Seine, afin de déterminer les niveaux sonores présents dans la zone d'étude. Des comptages routiers ont été simultanément effectués afin de corréliser les niveaux sonore au trafic circulé. On peut rappeler que le niveau sonore (les décibels dB) évolue selon une échelle logarithmique. Si une source de bruit produit une intensité sonore de 60 dB, deux fois la même source de bruit identique produira une intensité sonore de 63 dB, une augmentation de 3 dB correspond à un doublement de l'intensité sonore !

C'est l'île de la Dérivation qui a l'ambiance sonore la plus basse; (50,7 dB de 6h à 22h et 43,6 dB de 22h à 6h)

La synthèse des enjeux est résumée dans un tableau situé p 298 & 299 du dossier. Pour chacun d'entre eux il sont affecté d'un «code couleur» allant de «très fort» à «faible».

AVIS : L'état des lieux initial de la zone d'étude a été bien étudié. En fonction du tableau qui résume l'importance des enjeux qui ont été examinés on peut faire les remarques suivantes.

Enjeux très forts :

uniquement dans le milieu physique pour : les risques d'inondation dans le périmètre du PPRI, la présence d'eaux souterraines à faible profondeur et enfin la présence de plusieurs sites dont les sols sont pollués, dont une ancienne carrière située sous le fuseau retenu.

Enjeux forts :

principalement dans le cadre de vie pour : les paysages qui présentent une entité paysagère forte surtout les bords de Seine, l'ambiance sonore qui est généralement modérée (c.a.d. inférieur à 65 dB) à l'exception de la RD 190 où l'ambiance est non modérée.

La présence de la Seine représente elle aussi un enjeu fort.

Je pense que l'on peut, en anticipant un peu sur les réactions que l'on va relever dans les contributions, voir que le bruit et les paysages des bords de Seine seront parmi les thèmes souvent retenus.

3.8.2 :Impacts du projet sur l'environnement et la santé et mesures «compensatoires» envisagées :

- Effets temporaires sur l'environnement et mesures correctives adoptées :

Les travaux qui seront menés pour la réalisation du projet sont importants et ils auront un impact sur la circulation routière. Ce sont les travaux de modification d'infrastructure (RD 30 et RD 190) qui amèneront les perturbations les plus importantes.

Mesures prévues :

La création et le réaménagement des giratoires pourra se faire en maintenant la circulation. Une information préalable portant sur les perturbations prévues selon les différentes phases du chantier et les mesures prises pour les atténuer sera transmise aux autorités locales et aux usagers par les moyens d'information les plus appropriés.

La plateforme des installations de chantier sera imperméabilisée pour éviter tout risque de pollution.

AVIS : Les mesures prévues pour prévenir, afin de les éviter au maximum, les nuisances dues au chantier me semblent avoir été particulièrement bien étudiées. On peut noter que l'autorité environnementale a apprécié le fait qu'il soit prévu que la plate-forme des installations de chantier soit étanche. On peut aussi noter que le fait de conserver la circulation en dépit de l'exécution d'une modification de la voirie est une disposition qui sera appréciée car un certain nombre de résidents étaient inquiets de la coupure d'une voie comme la RD 30 par exemple.

- Effets permanents sur l'environnement et mesures correctives adoptées :

Effets du projet sur les eaux superficielles : l'augmentation des surfaces imperméabilisées va modifier les volumes des eaux de ruissellement et risquer d'influencer la qualité des eaux de ruissellement. L'infrastructure routière pourrait être à l'origine de diverses pollutions.

**Mesures prévues :**

L'assainissement du projet sera de type séparatif. Les écoulements extérieurs à la plate-forme routière et les apports routiers seront collectés par deux réseaux distincts afin de limiter au mieux le volume des ouvrages de contrôle et ainsi de restituer au mieux les effluents extérieurs à la plate-forme routière dans le milieu naturel.

AVIS : C'est une très bonne disposition qui permet de soulager les réseaux reliés aux dispositifs de traitement des eaux.

Effets du projet sur l'air : A la demande de l'autorité environnementale, le Conseil Général a établi une étude complémentaire pour examiner les incidences prévisibles du projet sur la qualité de l'air.

AVIS : Les résultats obtenus lors de l'étude complémentaire indiquent des concentrations inférieures aux seuils admissibles.

Effets sur la faune : plusieurs espèces rares ou assez rares ont été observées dans la zone du projet.

**Mesures prévues :**

Il est prévu de tenir compte des périodes de nidification, d'hibernation et de reproduction pour les chauve-souris pour l'exécution des défrichements. D'autre part ces défrichements seront limités au strict nécessaire et les maintiens d'habitats de chasse favorables pour les rapaces sera la règle. Il faudra conserver et dévier les boisements des bords de Seine sous le viaduc afin de limiter les collisions tout en conservant un corridor fonctionnel pour les chauve-souris

p 360 une carte montre les corridors qui doivent être conservés sous le viaduc pour le passage de la «petite faune», ainsi que des oiseaux et des chauve-souris.

AVIS : Beaucoup de dispositions sont prises pour éviter au maximum de perturber ou détruire la faune et la flore. Les continuités de boisements qui sont annoncées sous le viaduc méritent d'être soulignées. L'exposé des dispositions à prendre au niveau administratif pour obtenir une dérogation sur quelques sujets d'espèces protégées montre bien le souci que l'on doit avoir pour conserver ces espèces.

On pourra noter aussi que la présence de sources lumineuses sera réduite au strict besoins de sécurité. De même, il est prévu de privilégier les murs anti-bruits non transparents pour éviter les collisions avec des oiseaux.

**Effets sur le paysage :**

Les voiries hors viaduc : Le dossier montre des photos-montages des routes créées ou modifiées (passage en 2 fois 2 voies). D'une façon générale on peut noter qu'il y a

assez peu d'arbres en alignement. Seule cas : sur la RD 190 sont plantés une deuxième rangée d'arbres face à celle existante en bordure des deux voies

**Mesures prévues :**

Il est prévu de planter des espèces locales de façon à faciliter la reprise.

Les plantes couvre-sol seront privilégiées et les abords de la voirie seront simplement engazonnés.

**AVIS :** On peut regretter qu'il n'y ait que des vues indiquant la voirie longitudinalement. En particulier sur la RD 30 réaménagée, on ne se rend pas suffisamment compte de l'impact des écrans anti-bruit (que l'on devine sur la vue n°7). On ne se rend pas du compte de la dénivellation liée à la mise hors d'eau de la voirie.

Le viaduc : Le dossier expose que le viaduc ne sera pas perceptible dans son ensemble car la végétation importante de l'île de la Dérivation interdirait cette vision globale. Il est reconnu que les vues proches seront importantes car elles laisseront voir la sous face et la liaison pile-tablier. Il est dit «qu'il faut appréhender cet ouvrage avec modestie tout en gardant à l'esprit la définition d'un parti qui crée une identité».

Les trois photos-simulation ont été positionnées depuis le quai de l'Ecluse qui serait le seul point de vue qui permet de voir le viaduc traverser la Seine au-dessus de l'île de la Dérivation.

**Mesures prévues :**

Le dossier rappelle que le pont n'est pas encore totalement défini et que ses caractéristiques techniques ne seront totalement arrêtées (avec les élus locaux) qu'après la tenue de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau.

**AVIS :** Le viaduc est très présent dans le paysage et il n'y a pas de mesures qui puisse compenser cette sensation. Il faudrait que le projet final soit tout à fait exceptionnel genre «viaduc de Millau» pour que la phrase qui figure dans le texte descriptif soit justifiée.

**Effet sur le bruit :**

Le dossier indique que la réglementation est différente en cas de création ou de modification de voirie.

Les objectifs acoustiques réglementaires à retenir sont :

en cas de création de voie : LAeq (6h-22h) = 60 dB (A)

LAeq (22h-6h) = 55 dB (A)

en cas de modification de voie : LAeq (6h-22h) = 60 dB (A)

LAeq (22h-6h) = 55 dB (A)

(dans le cas où l'on a une «modification significative c'est à dire une augmentation de plus de 2 dB (A) entre les niveaux à terme sans et avec le projet)

**Mesures prévues :**

Traversée de la Seine : Deux écrans de protection acoustiques sont nécessaires pour les riverains situés sur l'île de la dérivation et ceux situés au sud d'Andresy (quartier Denouval).

Aménagement de la RD 30 : des protections sont nécessaires pour les riverains.



écran 1 : écran réfléchissant coté est de la RD 30 au niveau du carrefour de la rue du 8 mai 1945 (H=3m et L=230 m)

écran 2 : écran réfléchissant coté est de la RD 30 à partir du nouveau giratoire (H=2,5m et L=1355 m)

traitements de façade: pour 2 bâtiments coté ouest et pour les étages supérieurs de 7 bâtiments non protégés par l'écran 2

AVIS : D'une façon générale il y a dégradation des conditions sonores même si on reste dans les normes réglementaires.

Si on regarde ce qui se passe pour l'île de la dérivation on passe de 50,7 dB à environ 57,5 dB avec les protections par écrans sur le viaduc. On peut dire que l'on est presque deux fois moins sonore que la réglementation , mais on peut aussi dire que le niveau sonore, qui était bas, a été multiplié par plus de 4.

Effets sur la santé :

Ce chapitre vise à étudier les effets du projet sur la santé :

Les impacts sur la santé sont plus particulièrement liés à la qualité de l'air, aux nuisances sonores et aux conditions de sécurité.

La pollution de l'air :

Pour évaluer l'impact du projet sur la santé, la méthode de l'indice IPP (Indice d'Exposition de la Population à la Pollution) a été appliquée.

Il s'agit de calculer en tenant compte des évolutions de circulation les indices IPP à l'horizon 2032, avec et sans projet. Il a été décidé d'étudier ces simulations sans tenir compte de la réalisation de l'A 104. Le fait de prendre cette hypothèse plutôt que celle «avec l'A104» est favorable aux populations car on travaille sur un trafic plus important.

Les résultats de cette étude montrent qu'à l'horizon 2032:

Le projet améliore la qualité de l'air sur les quartiers de Poissy et de Carrières sous Poissy, initialement fortement exposés aux pollutions d'origine routière.

En revanche les quartiers situés vers la RD 30 subissent une détérioration de leur niveau de pollution. Les quartiers sud d'Andrésy sont également touchés. Toutefois les IPP restent relativement faibles comparés au secteur de Poissy et d'Achères.

Enfin le quartier d'habitation situé sur l'île de la Dérivation ressort avec une forte hausse, même si cette hausse reste très relative les niveaux de concentration restent faible sur ce secteur. En valeur absolue on est toujours à <0,25 actuellement et en 2032 avec ou sans projet (seule la pointe sous le viaduc passe à 0,25<valeur<0,5). Par contre en 2032, avec projet et A104 la pointe de l'île passe à un chiffre compris entre 2 et 5 au lieu de 0,25 et 0,5.

Remarque :

A la demande de l'autorité environnementale, le Conseil général a fait effectuer une étude complémentaire qualitative pour les lieux «sensibles». Il apparaît, bien heureusement, que les ERI (Excès de Risques Individuels de développer des cancers) sont toujours largement inférieur aux seuils acceptables.

Mesures prévues :

Malheureusement, il n'existe pas de mesures permettant d'atténuer ces effets.

AVIS : D'une façon générale il y a dégradation importante des conditions de qualité de l'air même si on reste dans les normes réglementaires.

La pollution des eaux et les nuisances dues aux bruits d'origine routière :

Ces deux pollutions ont été examinées précédemment. En ce qui concerne les eaux, dans le cadre du projet, un dossier de demande d'autorisation sera déposé qui permettra de préciser les mesures éventuelles à mettre en place afin de préserver la ressource en eau.

AVIS : Les dispositions déjà prises, pour le traitement des eaux de ruissellement en particulier, me paraissent tout à fait satisfaisantes.

En ce qui concerne les nuisances sonores, on peut dire que les niveaux restent à l'intérieur du cadre de la réglementation, donc il ne devrait pas y avoir d'atteinte à la santé des personnes exposées. Par contre on ne peut nier qu'il y aura pour certaines personnes qui bénéficient actuellement d'un calme important une dégradation certaine de leur environnement sonore.

Analyse des coûts collectifs des pollutions et des nuisances et avantages induits pour la collectivité, évaluation de la consommation énergétique résultant de l'exploitation du projet : D'après ce chapitre, le projet générerait une augmentation de 14%, des coûts collectifs liés à la pollution et à l'effet de serre par rapport à ce qu'ils seraient sans projet.

AVIS : Les conclusions de ce chapitre sont très étonnantes. On aurait pu penser que la réalisation de cette infrastructure crée pour «désengorger» certains points comme les abords du pont de Poissy et «mailler» le territoire de la Boucle de Chanteloup aurait fait diminuer les coûts collectifs liés à «l'automobile» (consommation automobile et effet de serre).

### 3.9 : PIECE H : Evaluation économique et sociale du projet

Cette évaluation est dictée par la loi n°82-1153 d'orientation des transports intérieurs (LOTI), qui prévoit en son article 14 que tous les grands projets d'infrastructure feront l'objet, avant leur adoption définitive d'une évaluation de leurs effets sur le plan économique et social et après leur réalisation du même bilan de leurs résultats économique et social.

L'ensemble des développements de ce chapitre montre que le projet permet de diminuer le nombre de km, diminuer le temps passé dans les embouteillages et donc, contrairement à l'analyse des «coûts collectifs» effectuée dans l'étude d'impact le projet permet de diminuer les coûts pour les particuliers.

Nous nous intéresserons aux bilans qui sont tirés de ce chapitre :

bilan de la puissance publique : la diminution des km parcourus diminue les dépenses des particuliers et donc en proportion diminue les recettes fiscales. Il n'a pas été tenu compte de la TVA sur la réalisation car ce n'est qu'un transfert entre deux acteurs de la puissance publique.

bilan pour le gestionnaire de l'infrastructure : le bilan est négatif puisqu'il n'a que des dépenses, construction + entretien annuel.

bilan pour la collectivité : les usagers bénéficient de gains importants majoritairement dus aux gains de temps engendrés par la construction de la liaison. A ces gains s'ajoutent des bénéfices moins déterminants de confort et de baisse des coûts d'entretien des véhicules.

Les externalités complètent le bilan de la collectivité : la sécurité est améliorée grâce à la baisse des véhicules-km parcourus ; l'impact du aux rejets polluants des automobiles évolue lui aussi dans un sens bénéfique.

Le bilan global affiche (en € 2000) un Bénéfice Net Actualisé à l'année 2019 de 2,2 Md€. ce qui correspondrait à une rentabilité interne de 40,3%

AVIS : Les conclusions de ce chapitre sont très étonnantes. Il faut bien noter que dans ce chiffre de 2 216 M€ il y a 2 136 M€ qui correspondent à du «temps» gagné par les usagers et 38 M€ qui correspondent à du «confort».

On peut aussi noter que les chiffres qui ont servis pour cette partie de l'étude sont très souvent des chiffres de 2007 ou même 2006.

Je pense qu'il faut prendre ces chiffres avec beaucoup de prudence.

### 3.10 : PIECE I : Classement / déclassement des voiries

Comme nous l'avons déjà évoqué, les procédures de classement / déclassement sont menées conjointement avec la déclaration d'utilité publique.

Elles sont validées par délibération des assemblées délibérantes du Conseil général et des conseillers municipaux des communes concernées.

Une carte indique la domanialité des différentes voies.

Les collectivités concernées sont :

Le Conseil Général des Yvelines

Les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine (pour le domaine communal).

Statut des voies :

Domaine public routier communal :

Les voies de désenclavement créées dans le cadre du projet seront rétrocédées et classées dans le domaine communal.

Domaine public routier départemental :

L'ensemble des voies créées ou réaménagées lors de la réalisation de cette liaison, à l'exception des voies décrites au § précédent et placés dans le domaine communal, seront placées ou conservées dans le domaine départemental.

### 3 11 : PIECE J : Dossiers de mise en compatibilité du PLU

Dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'Utilité Publique, et pour les communes d'Achères, Chanteloup les Vignes et Triel sur Seine il est nécessaire de modifier les PLU afin qu'ils soit compatibles avec le projet objet de la présente enquête.

Les modifications nécessaires à chacun des PLU des communes concernées ont été regroupées dans des dossiers distincts qui ont été déposés en Mairie avec le dossier principal de l'enquête.

## 4. EXAMEN DES OBSERVATIONS

### 4.1 : METHODE RETENUE

Devant le grand nombre de contributions du public (plus de 200) j'ai décidé d'exposer chacune d'entre elles en n'en reprenant uniquement que les éléments essentiels.

Lorsque des arguments ou des remarques auront déjà été développées cela sera indiqué.

L'enquête a mobilisé un grand nombre d'associations dont certaines ont déposé des contributions conséquentes.

J'ai choisi de traiter à part ces contributions.

Il s'agit des contributions émanant de :

- NON au PONT d'ACHERES
- ADIV Environnement : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine
- ADARG
- Comité de sauvegarde de Chanteloup et ses environs M. Claude LOISEAU
- ADRUP Madame FURLING

### 4.2 : EXPOSE DES CONTRIBUTIONS DES ASSOCIATIONS

#### NON au PONT d'ACHERES

Elle pose les question suivantes :

- \* la zone d'étude de l'enquête semble insuffisante
- \* cette liaison remplacerait A104, surtout avec l'arrêt à Achères de l'A104 (voir AO de l'état)
- \* projet de A104 au même endroit un pont avec un «tunnel» en dessous !
- \* site remarquable qui a décidé l'Etat à faire un passage sous-fluvial en 2006
- \* les problèmes hydrauliques ne sont pas traités correctement, voir le problème du remblai sur Achères pour diminuer la longueur de l'ouvrage.(«Non au Pont d'Achères» le chiffre à 160000 m3 )
- \* dispositions particulières pour atténuer le bruit routier : enrobés spéciaux et traitement des joints de dilatation du pont. Merlons sur toute la longueur de la RD 30. Plantations absorbantes.

- \* l'amélioration du trafic n'a pas lieu, au contraire on arrive à +40% sur le pont de Poissy
- \* qu'en est-il du délai auquel est soumis l'Etat pour prendre une décision définitive après le choix du «tracé vert» par Monsieur le ministre Perben?
- \* quand le projet de pont sera-t-il présenté en détail?
- \* liste des propositions pour atténuer les nuisances sonores
- \* quelles sont les mesures compensatoires pour protéger la faune de la pollution lumineuse?
- \* différentes ZNIEFF se trouvent à proximité de la zone d'étude

La zone d'étude touche la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type II, dénommée «Ballastières et zone agricole de Carrières- sous-Poissy». Elle est à quelques dizaine de mètre de la ZNIEFF de type I «Zone d'épandage de la ferme des Grésillons» dont l'intérêt écologique est plus important. Elle est aussi à proximité immédiate de la ZNIEFF de type I «Parc agricole et plans d'eau d'Achères». A noter également qu'à moins d'un kilomètre à l'est se trouve la Forêt de Saint-Germain, ZNIEFF de type II, et qu'à 2 km au nord se trouve la ZNIEFF de type I «Ancien verger de Pissefontaine».

La vie sociale sur l'île est bien plus riche que dans une agglomération ordinaire où trafic, vacarme et pollutions en tous genres poussent les gens à se claquemurer chez eux. L'entraide est de mise et des fêtes sont organisées régulièrement, où habitants et visiteurs d'un jour sont conviés à se réunir autour d'un plat et d'une bonne bouteille. Nul doute que de telles manifestations de convivialité seraient impossibles dans la proximité immédiate de grandes voies de communication.

C'est en effet l'autre caractéristique marquante de l'île de la Dérivation : sa mixité sociale. Toutes les populations s'y côtoient, jeunes et seniors, actifs et retraités, artisans et professions libérales, anciens habitants de l'île et nouveaux venus. C'est le cadre idéal pour créer des réseaux de solidarité et de partage. On peut y croiser un ébéniste, des assistantes maternelles, un directeur marketing ou un architecte. L'écrivain sympathise avec le webmaster, le technicien de théâtre avec l'agent du service public. Cette bonne entente n'est pas l'effet d'un miracle, mais la conséquence logique d'un urbanisme à taille humaine : chacun a le loisir d'apporter à l'autre son expérience et, parfois, son expertise. Que deviendrait cette mini-société si quatre voies de circulation propageaient ses émanations délétères au-dessus de sa tête ? Inutile d'être visionnaire pour pressentir son remplacement par une population homogène, résignée à l'inconfort de la prolifération routière et uniquement soucieuse de se prémunir de l'agression sonore permanente.

— Que deviendrait cet apiculteur qui fabrique son propre miel ? Ce retraité qui entretient son potager ? Et cette artiste-peintre dont l'inspiration se nourrit du calme et de la douceur avoisinante ? Broyés par la logique rectiligne de la voiture ?

— L'île de la Dérivation réussit le tour de force d'offrir un cadre de vie humain, à la fois ancré dans la modernité et respectueux de l'environnement, préservé mais ouvert sur le monde. A dix minutes de la gare RER la plus proche, c'est une illustration de ce que sera le monde de demain, soucieux d'un développement raisonné. Et c'est bien cet avenir qui menace d'être définitivement compromis par l'édification d'un viaduc routier.

— Qu'on ne s'y trompe pas : à travers l'exemple de l'île de la Dérivation, ce n'est pas seulement un mode de vie, mais bien un modèle de société qui est en jeu.

Il n'est pas raisonnable de planifier la construction d'un équipement aussi onéreux alors que les perspectives économiques s'assombrissent jour après jour. En ces temps de délocalisations massives, a-t-on mesuré l'impact économique d'un déménagement éventuel de l'usine

Peugeot-PSA ? Il faut se concentrer en priorité sur le développement des transports en commun déjà existants.

## CONCLUSION : BILAN GLOBAL ET REJET DU PROJET

Le caractère d'utilité publique du projet n'est pas explicite et nous le contestons formellement.

Quelle réponse peut-on apporter à ce projet routier partiel sans connaître la réalité des enjeux qui le sous-tendent ? Dans les documentations jointes, ceux-ci se résument tout au plus à des hypothèses ou à des énumérations qui ne garantissent aucune pérennité dans l'action.

Qu'avons-nous à dire sur le bien-fondé de 6 km de route et sur un pont, le tout sur un territoire à urbaniser de 1700 ha, sans qu'apparaissent les incidences réelles de ces projets d'urbanisme ?

Les élus : (revue de presse)

La décision de réaliser ce projet ne fait plus l'unanimité au niveau du Conseil général des Yvelines. Il faut souligner également l'opposition des associations, des élus locaux et notamment celle de la totalité du Conseil municipal de Carrières-sous-Poissy et de son maire Eddie Aït.

## LES POINTS ESSENTIELS QUI MOTIVENT NOTRE REFUS

— Inutilité, doublon ou risque d'erreur induit par ce projet irréaliste. La construction d'un pont engage ses concepteurs pour 400 ans, mais les bénéfices apparaissent dérisoires, voire nuls.

— Légèreté du Conseil général des Yvelines dans la gestion des finances publiques : on n'a aucune assurance concernant le financement de ce viaduc, dont l'édification risque d'obérer le budget du Département pour les décennies à venir. En outre, ce n'est pas au Conseil général de payer le projet de l'Etat.

— Absence de maîtrise des risques sur le trafic : le chiffrage officiel, bien en-deçà de ce qui est à craindre, ne tient aucun compte de l'accroissement de trafic réel induit par un tel ouvrage.

— Aucune visibilité concernant le projet de prolongement de l'A104 : dans une telle hypothèse, le pont d'Achères serait appelé à accueillir un nombre considérable de véhicules, ce qui change toute la perspective de l'enquête, et même sa raison d'être.

— Etude d'impact comportant des contradictions (choix des tracés anarchique, chiffrage approximatif du trafic...) ou des omissions (l'impact de la pollution ne tient pas compte de la zone la plus sensible, celle de l'île de la Dérivation).

— Absence de projet et/ou de cahier des charges du pont : on demande aux usagers de statuer sur un projet qui ne précise aucune spécification technique ; le CG 78 ne fournit dès lors aucune assurance sur la qualité de traitement du projet. Comment statuer concrètement sur un projet aussi abstrait ?

— Choix des tracés du pont peu clair : on note des contradictions dans les documents mis à la disposition des riverains, alors que ce tracé aura un impact décisif sur les nuisances sonores.

— Bilan d'amélioration du trafic dérisoire : l'effet aspirant de ces infrastructures va déboucher sur une saturation encore plus importante du trafic routier dans cette partie du département.

— Bilan écologique clairement négatif : c'est la destruction garantie d'un site remarquable des bords de Seine tant au niveau écologique que visuel, aussi bien pour les résidents de l'île de la Dérivation que pour les nombreux visiteurs. On assiste à une négation pure et simple du territoire inscrit dans le grand paysage de la Seine.

— Bilan coûts-avantages désastreux : pour une hypothétique amélioration du tissu industriel, combien de nuisances de tous ordres ?

— Principe d'antériorité : certains résidents étaient déjà installés avant la conception de ce projet, et c'est donc au CG de les protéger des nuisances induites par le projet. L'aggravation

irréversible de l'état initial, tant au plan visuel et acoustique qu'atmosphérique, rend cette protection impossible à réaliser.

— Pollution inévitable : quoi qu'ils fassent, les résidents de l'île de la Dérivation et l'ensemble des riverains du projet ne pourront échapper aux gaz toxiques générés par le trafic, ils seront donc condamnés à une détérioration dramatique de leur santé.

— Risque de recours à la dette en pleine récession : l'évolution macroéconomique s'oppose à un investissement de ce type, inutilement dispendieux et reposant sur un axe de développement obsolète (primauté de la voiture sur les moyens de locomotion économes en énergie).

— Contradiction avec la communication officielle du Conseil général des Yvelines, mettant l'accent sur la valorisation des rives de la Seine : le passage d'un pont 2x2 voies par-dessus la Seine et le canal de la Dérivation sonnera le glas de ce lieu unique en Île-de-France.

— Mise en scène démocratique : présentation des problématiques clairement orientée.

— Opposition des riverains : une pétition circule dans les communes concernées et risque de dépasser en succès celle de 2009, qui avait pourtant recueilli 1700 signatures. La presse hebdomadaire (Courrier des Yvelines, Le Parisien, Le Journal du Dimanche) et télévisuelle (France 3, Yvelines Première) a relayé les revendications des riverains concernés par ce projet.

— Opposition des associations : de nombreuses associations se joignent au mouvement de protestation, preuve d'un rejet massif du projet de pont (Non au Pont d'Achères, Berges en Dérive, Copra 184, ADIV Environnement, Adrup 154, IDFE...).

— Opposition de la municipalité de Carrières sous Poissy : voir Presse

— Les élus du Conseil général des Yvelines doutent du bien-fondé du projet :

Les habitants souhaitent au contraire une valorisation de la boucle de Chanteloup, conformément au respect des spécificités de ce territoire. Des études existent, qui soulignent le caractère unique de cette partie des Yvelines, et la possibilité d'en maximiser le potentiel dans une optique de développement raisonné et durable. L'avenir de la boucle de Chanteloup réside dans une économie respectueuse de l'environnement, non dans une urbanisation dénuée de fondement. Ce territoire pourrait être la vitrine de cette nouvelle conception du développement économique. Le projet de jonction RD30-RD190 l'anéantirait définitivement.

ADIV Environnement représentée par Monsieur CULIN:

\* ADIV juge la concertation de 2009 insuffisante et surtout dépassée en 2012 par les nouveaux projets de développement apparus depuis.

\* le CR de la séance du 8 juillet 2011 du CG78 rend bien compte du problème posé par la «non-décision» de l'Etat concernant l'A104. la lettre confirmant la décision du tracé retenu en 2006 sur le «tracé vert» Méry-Orgeval a-t-elle été reçue par le CG78? Elle ne figure pas au dossier.



\* ADIV-Environnement est arrivée à la double constatation suivante :

1. Le projet ne remplit pas les objectifs envisagés, et loin d'améliorer les conditions d'accès à la boucle, il les rend au contraire plus difficiles.

Un autre projet devrait être étudié pour répondre à l'objectif d'offrir de bonnes conditions de desserte et d'accessibilité à la boucle, le projet présenté demande d'opter entre «la peste et le choléra».

2. Faute de transparence et par manque d'informations complètes, les habitants de la Boucle ne sont pas en capacité de juger de l'intérêt de ce projet. Une enquête publique se doit de fournir toutes les informations nécessaires à la justification des objectifs du projet.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, cette double constatation formulée par ADIV-Environnement est grave. Pouvez-vous nous apporter des éléments qui puissent la contredire? Dans la négative, nous vous invitons à faire deux sérieuses réserves.

\* L'étude d'impact (cf. pièce G, page 334) justifie de la manière suivante le choix de l'aire d'étude et ainsi la limitation de l'enquête aux communes d'Achères, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes, de Poissy et de Triel-sur-Seine : "Le domaine d'étude est composé de l'ensemble du réseau routier subissant, du fait de la réalisation du projet, une modification (augmentation ou réduction) des flux de trafic de plus de 10%. Ainsi, les axes étudiés sont les axes directement concernés par le projet (RD 190, RD 30 et liaison RD 190 - RD 30) ainsi que les principaux axes se connectant au projet et étant impactés par ce dernier (RD 55, RD 22...)"

\* Monsieur le Commissaire Enquêteur, pouvez-vous nous indiquer quelle base réglementaire a été utilisée par le conseil général pour limiter le domaine d'études de ce projet à une variation de 10% du trafic?

Monsieur le Commissaire Enquêteur, pour quelle raison le conseil général a-t-il exclu du domaine d'étude la RD55 dans Andrésey, la RD190 dans Triel, la RD154 au delà du Pont de Triel quand le dossier précise: "ainsi que les principaux axes se connectant au projet et étant impactés par ce dernier (RD 55, RD 22...)" ?

\* En ce qui concerne le recensement des espèces (inventaire faunistique), oiseaux migrateurs, papillons, etc ... ADIV insiste sur la faiblesse de ce recensement.

\* Enfin, l'étude d'impact précise page 223 :

La Seine et sa ripisylve constitue un corridor de déplacement important pour les oiseaux et les chauves-souris. Le franchissement de la Seine par la nouvelle liaison routière devra intégrer cet élément et une réflexion devra être menée afin d'éviter que celui-ci constitue une barrière altérant ce corridor et afin de limiter le risque de collision entre les véhicules et les oiseaux et chauves-souris.

On peut sérieusement se demander si cette réflexion pourra aboutir : l'étude d'impact aurait pu nous donner quelques premiers éléments de cette réflexion.

\* Il semble qu'une infrastructure prévue n'ait pas été prise en compte dans l'étude des trafics : Le barreau de liaison entre le projet de déviation de la RD154 au sud de Verneuil et

Vernouillet et l'A13 via la RD43 n'a pas été pris en compte dans le modèle de calcul de l'étude des trafics. est-ce un oubli ou cette infrastructure aurait été supprimée?

\* En ce qui concerne A104 : on retrouve les questions posées précédemment.

Qu'en est-il officiellement de son tracé et de sa réalisation? Le lancement de l'appel d'offres par l'Etat à la fin de l'année 2011 pour la réalisation des études du dossier d'enquête publique ne portait que sur la partie d'autoroute s'arrêtant à Achères. La deuxième partie n'étant «qu'optionnelle».

Y a -t-il eu des hypothèses étudiées avec des variantes au tracé vert retenu dans le dossier

De même concernant cette autoroute A104, les calculs de trafics ont-ils été réalisés avec une hypothèse de gratuité ou de péage??

une erreur est apparue au dossier concernant l'échangeur nord A104/RD30 qui est annoncé comme demi-échangeur alors que le ministère (DRIEAF) précise que c'est un échangeur complet qui est prévu par l'Etat. A la demande du Maire d'Andresy il n'y aurait pas d'échangeur sud.

\* une question est soulevée plusieurs fois : pourquoi les trafics sont-ils étudiés en HPS (heures de pointe du soir) et non pas en HPM (heures de pointe du matin) alors que les difficultés de circulation sont plus importantes le matin que le soir.

\* la question est posée de savoir quelle sera l'impact de ce projet sur l'accessibilité aux gares «structurantes» de la zone concernée? (particulièrement celles de Vernouillet-Verneuil et Poissy qui seront desservies par le RER E Eole dans les années à venir)

\* il est proposé de s'interroger sur l'élargissement du pont de Poissy.

\* la question est soulevée de savoir si certains accords dont il est fait mention dans le dossier ont bien été obtenus :

accord de l'Etat (DRIEAF) pour confirmer la compatibilité entre le projet (liaison RD30/RD190) et le sous-fluvial de l'autoroute A104;

accord de la commune d'Achères et de la CA2RS sur le choix de la variante 3 du franchissement de la Seine.

ADARG : Association de Défense Andrésey Rive Gauche

39, île Peygrand 78570 ANDRESY

Contribution de Monsieur Antonio de Rosa Président de l'ADARG

- \* 1 Monsieur de ROSA s'interroge pour savoir pour quelle raison la Ville d'Andresy ne figure pas dans les villes concernées par l'EP ?
- \* 2 Même analyse que beaucoup d'intervenants au sujet de cette liaison qui si elle est réalisée avant l'A104 servira de «tronçon de l'A104 en zone urbanisée»
- \* 3 Il insiste sur le fait de faire passer au même endroit (!! ) un pont (pour la liaison) et un «sous-fluvial» (pour l'autoroute A104).
- \* 4 Il s'inquiète des problèmes de remblaiement qui sont générés par les différents projets prévus dans la zone.
- \* 5 Dans le même ordre d'idée, il a calculé qu'en fonction des statistiques de précipitations régionales, les eaux de ruissellement de la nouvelle liaison risquent de déborder dans la Seine.
- \* 6 Il fait d'ailleurs un certain nombre de propositions sur l'utilisation des eaux qui sortent de la station d'épuration.
  - afin «d'éviter l'épuisement des nappes souterraines», il propose de refaire à nouveau de l'épandage de ces eaux,
  - cela permettrait de remplir à nouveau «l'Etang du Corra qui s'assèche inexorablement»
  - on pourrait aussi «utiliser ces eaux pour l'arrosage des cultures là où les terres ne sont pas polluées»
- \* Monsieur de ROSA ne pense pas que les remblaiements prévus sur la RD 30 soient utiles car il indique qu'en cas de crue importante de nombreuses routes de la région seraient impraticables.

L'ensemble de tous ces développements amène l'ADARG à se déclarer contre le projet proposé.

Contribution de Monsieur Claude LOISEAU, 2, rue de Denouval 78570 Chanteloup-les-Vignes

Président du Comité de sauvegarde de Chanteloup-les-Vignes et environs

vice-Président de CAPESA (collectif d'associations en Seine aval).

Responsable Agriculture et transports à Ile de France Environnement, association regroupant 450 associations franciliennes.

vice-Président de l'Association des Usagers es transports (AUT) en Ile-de-France

Membre associé du CESER (comité économique, social et environnemental de la région Ile-de-France).

\*1 Monsieur Monsieur LOISEAU trouve le projet «totalement surdimensionné ainsi que le pont sur la Seine entre Carrières et Achères.

\*2 il indique que le projet génère «la rupture de corridors écologiques prévus au SDRIF de 2008

\*3 il trouve qu'il y a trop de «saucissonnage des dossiers en matière de transports et de mobilité sans tenir compte des grands projets à l'étude : port d'Achères, liaison TGV Paris-Normandie ...

\*4 Il craint une dégradation «irréversible de l'Ile de la Dérivation

\*5 Il craint que cette liaison soit un «tracé bis de l'A104»

\*6 Il pense que le dossier est incomplet au niveau des différents recensements tels que : avifaune nicheuse, oiseaux migrateurs, lépidoptères nocturnes ...

\*7 Il pose des questions attachées à la loi sur l'eau : PGA, PPRI,

\*8 Enfin il demande :

- de sauvegarder les zones humides,
- de préserver la biodiversité,
- une urbanisation encadrée permettant de préserver un équilibre de la boucle de Chanteloup par le maintien de zones naturelles et agricoles
- le développement de transports collectifs : grande ceinture ouest ferrée, désaturation du RER A et prolongement du RER E jusqu'à Mantes
- réalisation de deux franches ferroviaires entre les ports d'Achères et la gare de triage d'Achères-Grand Cormier (fret).

- \* En conclusion les «préconisations développées» concernent l'aménagement global de la boucle de Chanteloup plus que la seule liaison RD30-RD190 objet des enquêtes publiques.

#### ADRUP 154

représentée par Madame Gisèle FURLING, 124 rue de la Croix 78670 Villennes sur Seine

l'ADRUP a présenté deux contributions.

- \*1 La première au début des enquêtes pour insister surtout sur le périmètre de l'aire d'étude, en rappelant notamment leur demande exprimée lors de la concertation en 2009 d'inclure la RD 154 dans l'aire des études des trafics pour l'enquête publique
- \*2 la deuxième déposée à la fin de l'enquête analyse les différents trafics prévisionnels calculés pour conclure qu'à l'horizon 2032, la saturation sera quasiment atteinte sur tous les points qui sont déjà difficiles actuellement. Les points relevés sont les suivants :
  - de la liaison RD30/RD190 : «offrir de bonnes conditions de desserte et d'accessibilité à la boucle de Chanteloup en vue de faciliter son développement et accompagner le développement du territoire de l'OIN Seine-Aval dont fait partie la boucle de Chanteloup» l'étude de circulation indique « A l'horizon 2032 les trafics sont saturés sur la nouvelle liaison entre la RD30 et la RD190 ... le réseau de voirie départemental du secteur d'étude reste dans l'ensemble saturé »
  - le contexte du projet identifie «des difficultés de circulation principalement aux abords de Poissy dont les accès sont saturés aux heures de pointe du matin et du soir» : résultats de l'étude il apparaîtrait que qu'en 2032 le taux de saturation de la RD153 supérieur aujourd'hui à 90% resterait inchangé à l'horizon 2032.
  - le constat est le même pour le pont de Poissy qui passerait de 27300 vhl/j actuellement à 47400 vhl/j à l'horizon 2032.
  - En ce qui concerne le pont de Triel et ses accès rive gauche: le trafic actuel constaté à 18040 s'élèverait à 38400 vhl/j à l'horizon 2032. L'ADRUP s'étonne de la très faible variation du trafic sur la RD154 (2x1 voie) qui passerait de 18553 à 19400 vhl/j.
  - Enfin dans le cadre de l'examen du trafic des poids lourds lié au futur port d'Achères l'ADRUP pose la question de savoir s'il est pris en compte à l'horizon 2032?
  - Au sujet de l'A104, l'ADRUP pose certaines questions comme :
    - que devient l'hypothèse envisagée à l'origine de gratuité de cette autoroute (option qui aurait été remise en cause par un «comité de suivi de l'A104» en 2009)
    - que se passera-t-il si l'A104 s'arrête à Achères (provisoirement ou définitivement) ?
    - quel sera le tracé définitif de l'A104 après Achères, (si elle est prolongée) ?

De l'ensemble de ces réflexions l'ADRUP tire la conclusion que l'enquête publique sur la liaison RD30/RD190 est prématurée.

#### 4.3 : EXPOSE DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

J'ai décidé d'exposer les contributions dan leur ordre d'inscription dans les registres des villes retenues selon leur ordre alphabétiques.

##### VILLE D'ACHERES

###### 1 Registres DUP :

Il y a eu deux registres ouverts au titre de la DUP.

###### REGISTRE n°1

05/01/2012 Monsieur DE ROSA Président de l'ADARG 39 île Peygand 78570 ANDRESY.

Première visite pour information sur le dossier. Une contribution sera déposée à la fin de l'enquête.

05/01/2012 Monsieur Jean BOIZARD Président Association «Vos Médicaments à Domicile» portage gratuit, 78260 ACHERES «Favorable au projet pour réduire les distances».

###### 05/01/2012 Contribution de Madame CHANTAL 78260 ACHERES

Madame CHANTAL s'inquiète des futurs travaux qui vont avoir lieu sur la RD30. Elle pose la question des dispositions qui seront mises en oeuvre pour que la ville d'ACHERES ne soit pas totalement bloquée.

###### 12/01/2012 Contribution de Monsieur GAUTIER d'ACHERES

Monsieur GAUTIER est pour le pont, (Il a chiffré le montant des kilomètres «économisés» en un an à près de 2 000 € !). Il suggère «une aire de livraison au dessus de l'île de la Dérivation.

###### 12/01/2012 Contribution de Monsieur BARRAS d'ACHERES

Monsieur BARRAS est contre le pont. Il est très pessimiste puisqu'il pense :

- que «la traversée sous fluvial ne se fera pas»
- qu'il existe déjà le pont de Triel «complètement inutilisé»
- que l'usine Peugeot (unique bénéficiaire de cet équipement selon lui) sera «de toutes façons décentralisée dans l'avenir»

14/01/2012 (indiquée 14 février 2012 mais cette contribution est écrite p 5 du registre n°1 après celle du 12 janvier et avant celle du 20 janvier) Contribution de Monsieur PECHEU pour ADRESP et COOPA.

Dépôt de la pétition qu'il a déposé en Mairie de POISSY le même jour.

20/01/2012 Contribution de Monsieur Jacques LE COQ délégué de la 6<sup>e</sup> circonscription des Yvelines pour les Centristes.

Monsieur LE COQ est pour le pont d'Achères «et vite!!!» Il pense que beaucoup d'opposants à cet équipement le sont pour des raisons égoïstes. Il pense que ce pont permettra de faire «sauter» plusieurs «bouchons». Il reste persuadé qu'il y aurait moins de camions qui desservent Peugeot et qui viennent de CHANTELOUP, CARRIERES, TRIEL, et même de l'agglomération de CERGY PONTOISE. Il espère que le tracé «historique sera finalement retenu pour le tracé définitif du prolongement de l'A104.

20/01/2012 Contribution de Monsieur Thierry ROBIN, 85 Avenue de Conflans, 78260 ACHERES

monsieur ROBIN est contre le pont. Il pense que «l'on va déplacer les bouchons». Il craint que ce projet remplace le prolongement de l'A104. Il craint pour les pollutions que ce projet va entraîner.

21/01/2012 Contribution de Monsieur Daniel LATTANZIO Conseiller municipal d'ACHERES.

«NON au pont départemental tel qu'il est conçu :

- \* risque de «ruiner un espace naturel exceptionnel» (île de la dérivation),
- \* risque de remettre en cause Achères plage?
- \* risque d'être un substitut du prolongement de l'A104. (le pont remplacerait le sous fluvial et la liaison deviendrait une autoroute bis).
- \* propose que le tracé passe plus au nord d'ACHERES



21/01/2012 Contribution de Madame Cécile CLERMONT Conseillère municipale d'ACHERES.

Non au pont d'ACHERES, Ce projet risque «sans projet précis concernant l'A104, comporte le risque de venir combiner les deux projets». Madame CLERMONT pense que le risque est grand que cette voie nouvelle et son nouveau pont associé rendent difficile la qualité de vie à proximité.

21/01/2012 Contribution de Madame Hélène FANTOU

Madame FANTOU est contre le pont , est d'accord avec tous ceux qui sont contre ...

Elle pense que la crise économique empêchera de trouver l'argent nécessaire.

21/01/2012 Contribution de Monsieur Olivier GRIZARD père de cinq enfants.

Il est contre le pont et pour le développement des transports publics.

Si «par malheur» ce projet se faisait il faudrait :

- \* prévoir plus de franchissements de la RD30 entre les berges de Seine et la ville pour les piétons et les vélos.
- \* renforcer les dispositifs anti-bruit,
- \* pouvoir accéder facilement au pont pour les piétons et les vélos pour des balades vers l'île de la Dérivation et CARRIERES sous POISSY ou ANDRESY «ce qui est impossible aujourd'hui car Peugeot bloque les berges de la Seine»

21/01/2012 Illisible NON au pont d'Achères, Nuisances Pollution. Cadre de vie dégradé...

21/01/2012 Contribution de Madame Arlette et Monsieur René GUILLARD Impasse des Marais.

Ils sont contre le pont à ACHERES au nom de la cohérence. Ils pensent que tant que l'on ne connaît pas le projet de l'Etat on ne fait pas un équipement qui servirait de remplacement à l'A104 dont il ne veulent pas non plus «depuis longtemps».

21/01/2012 Contribution de Monsieur Patrick GUILLARD

Monsieur GUILLARD pense qu'ACHERES souffre déjà beaucoup de pollution, (émanation de l'usine de peintures!!), de la pollution de ses sols.

21/01/2012 Contribution de Madame Claudine DAILLY.

Elle pense que ce projet va ramener sur la commune tout une circulation accompagnée de pollution, bruit, dégradation

21/01/2012 Contribution de Madame Catherine WOYBERO

Madame WOYBERO pense qu'il ya déjà trop de «pollution» car beaucoup de circulations dans la Ville d'ACHERES

21/01/2012 Contribution de Madame Elizabeth FAIFER

Elle est contre pour les conditions développées par les précédents intervenants. Elle craint en outre, les problèmes liés au PPRI.

21/01/2012 Contribution de Assia HOCINI.

Favorable au pont d'ACHERES mais il faut prévoir des issues afin de pouvoir circuler dans la ville pendant les travaux.

21/01/2012 Contribution de Madame Isabelle SALENGROS-IGUENANE Résidence «les Terrasses», 83 bis avenue de Conflans 78260 ACHERES

Ne veut ni de la liaison projet objet de l'enquête ni de l'A104. Pour les raisons développées précédemment.

Lettre de la Société GSM datée du 20 janvier 2012 pour signaler que le dossier ne tient pas compte de son exploitation d'extraction de granulats. Cette exploitation a fait l'objet d'un arrêté Préfectoral n° 09/109 DDD délivré le 18 août 2009. Le courrier de Monsieur le Maire d'Achères exposé ci-après fait d'ailleurs référence à ce problème.

REGISTRE n°2 (VILLE D'ACHERES)

30/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-René BONNET

NON au pont tant que «les choses ne sont pas clarifiées pour le passage de la Seine par la A104»

\* «éviter le gaspillage de fonds publics avec des infrastructures qui feraient double emploi».

\* «éviter que ce pont ne devienne ... la A104 alors qu'il n'aura été ni pensé ni dimensionné pour cela.

\* «éviter que la RD ne soit un mur infranchissable pour les Achérois»

28/01/2012 Contribution de ADIV datée du 21/01/2012 déposée par Monsieur Thierry ROBIN.

C'est la même contribution qui a déjà été déposée dans les autres Mairies.

31/01/2012 Contribution de l'ADARG déposé par Monsieur Antonio DE ROSA son Président.

C'est le mémoire qui a été étudié précédemment.

31/01/2012 Contribution de Monsieur L. GOMEZ d'ACHERES

monsieur GOMEZ constate qu'il «faut désengorger le pont de Poissy, où il est impossible de circuler aux heures de pointe»

«Si l'A104 est souterraine, pourquoi ne pas grouper les deux.

31/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame BEAUCHESNE, 97 Avenue de Oissy 78260 ACHERES

Ils sont opposés au projet qu'ils trouvent dévastateurs et coûteux. Comme ils sont opposés à l'A 104.

04/02/2012 Contribution de Monsieur Olivier GRIZARD, 20 rue du 19 mars 1962 78260 ACHERES.

En complément de sa contribution du 21/01 dernier, Monsieur GRIZARD souhaite que le pont soit accessible aux piétons. Il propose de réfléchir au développement des liaisons douces.

Il souhaite qu'il n'y ait pas de discontinuité au niveau des «ronds points pour les circulations des vélos. (attention aux enfants).

Il s'inquiète aussi des dimensions du mur anti-bruit.

04/02/2012 Contribution de «Famille LEPOIVRE, 103 Quai Ile Peygrand 78570 ANDRESY

Les remarques portent principalement sur les aménagements de la RD 30 qui risquent de couper la ville en deux et d'isoler les bords de Seine du reste de la ville. Le passage à deux fois deux voies et la surélévation de la RD 30 risque d'accentuer cette coupure. Ils pensent «qu'idéalement, il faudrait enterrer cette voie ou à défaut la contenir dans une construction qui resterait à deux fois une voie».

10/0/2012 Contribution de Monsieur Jean PERGUET, 176 avenue du Général de Gaulle 78260 ACHERES

Deux remarques sont développées :

- \* Le projet ne prendrait pas en compte les projets connexes tels que l'A 104 et le le port (on peut penser qu'il s'agit de celui d'ACHERES).
- \* Monsieur PERGUET conteste que pour répondre au désenclavement de la boucle de Chanteloup et améliorer le maillage des routes il faille développer des voiries. Il propose une démarche «plus écologique, qui consiste à développer les transports en communs et leur maillage en privilégiant les motorisations vertes»
- \* Il ne voit pas quel projet industriel PEUGEOT développe en relation avec les ZAC de la boucle de Chanteloup.
- \* Il en conclut que le projet ne lui semble pas justifié en fonction des éléments qui sont présentés.

10/02/2012 Contribution du COPRA 184 qui a déposé sa contribution datée du 8/02/2012. (déjà examinée précédemment)

11/02/2012 Monsieur Thierry ROBIN fait remarquer que l'A104 ne figure pas au PLU d'ACHERES

11/02/2012 Contribution de Monsieur Christophe CARON, 154, avenue du Général de GAULLE, 78260 ACHERES

Il craint que le projet coupe la ville en deux

11/02/2012 Contribution de Monsieur Marco MESCI 78260 ACHERES

Il ne veut pas «d'autoroutes dans la ville!!

11/11/02/2012 Contribution «illisible»

Il trouve le projet trop «flou» et souhaite avoir une «vue globale pour pouvoir juger.

11/02/2012 Contribution de Monsieur Y. CAILLET, 23, rue R. Albert 78260 ACHERES

Monsieur CAILLET est contre le projet tant que la question de l'A104 ne sera pas réglée.

11/02/2012 Contribution définitive de l'ADIV datée du 11 février 2012

Identique à celle déjà déposée dans les autres Mairies et qui a été exposée dans le chapitre précédent

14/02/2012 Contribution de Monsieur Guy BOMBAUD, 8, avenue du Général de Gaulle 78260 ACHERES

Monsieur BOMBARD est opposé à la construction du pont au tracé de la A104. La circulation risque d'augmenter considérablement. Il en serait de même pour les pollutions.

14/02/2012 Contribution de Monsieur PANNETIER

Monsieur PANNETIER a déposé une contribution sur 8 pages développant les éléments suivants :

- \* Il commence par une mise en cause du commissaire enquêteur. Sous le prétexte que j'ai exercé les fonctions de Directeur Equipement et Environnement à la CCI de Châlons en Champagne il y aurait «incompatibilité» sous le prétexte que l'avis des chambres consulaires (CCI en l'occurrence) est requis. Si une telle incompatibilité existait c'est la fonction même de commissaire enquêteur qui serait impossible puisque pour la quasi totalité des enquêtes l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA, dont fait partie la CCI) est requis.
- \* Un examen attentif et méticuleux du dossier lui a permis de relever certaines erreurs ou omissions.
- \* la remarque sur la non participation de la commune d'ANDRESY a été faite de nombreuses fois. Pour ce qui concerne la participation de Poissy on peut noter qu'elle est concernée puisque la RD30 est modifiée sur une petite partie située sur cette commune (le rond point situé au sud du rond point de raccordement avec la liaison nouvelle).

15/02/2012 Contribution de Monsieur Michel ROBLES

Monsieur ROBLES est très opposé au projet. Il considère que ce projet va remplacer l'A104 et ce n'est en aucun cas une amélioration. Il est très choqué de cette agression contre la nature.

15/02/2012 Contribution de Madame Béatrice BASTIANI-HELBIS.

Madame BASTIANI est «cycliste andrésienne et achéroise. Elle est aussi nageuse en Seine. Elle est désolée de voir que la nature sauvage n'est pas protégée. Elle pense que des déplacements de moins de quinze km à faire au quotidien peuvent très bien se faire à bicyclette. Il y aurait moins de malades et ce serait mieux ...

Et nous aurions moins besoin de ponts et de routes.

## 2 Registres PLU & Classement/déclassement :

Ces deux registres n'ont donné lieu à aucune contribution

## VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY

1 Registres DUP :

Il y a eu sept registres ouverts au titre de la DUP.

## REGISTRE n° 1

02/01/2012 Contribution de Monsieur Guy PECHEU, pour le collectif COOPA et l'ADRESP.

Monsieur PECHEU développe en détail l'opposition à deux franchissements de la Seine au même endroit : celui de l'Etat en sous fluvial décidé en 2006 (pour l'A104) et celui projeté par le Conseil Général par le «pont d'ACHERES». Il lui semble que la justification de «délais trop longs» de la part de l'Etat ne tient pas devant l'importance des enjeux. «pour «gagner 5 à 10 ans» on investirait dans un projet important donc coûteux et irrémédiablement «pénalisant pour l'environnement de cet endroit».

4/01/2012 «Contribution de Monsieur et Madame DUFOUR, 61, avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Disent «non au Pont d'ACHERES», et pensent :

\* le projet va nuire à l'intégrité de l'île de la Dérivation

\* le projet est «en contradiction totale avec le grenelle de l'environnement qui prévoit d'assurer une cohérence d'ensemble des infrastructures et de les adapter aux défis, énergétiques et écologiques du futur» :

- «que dire de deux ouvrages simultanés (pont & sous fluvial pour l'A104) dont la réalisation ne serait séparée que de quelques 150 mètres !»
- «que penser d'ouvrage réalisé en milieu urbain, à 15 mètres au-dessus de la tête des habitants de l'îles de la Dérivation !»
- ... «saccage écologique irréversible. (visuel, sonore et atmosphérique) avec un accroissement du trafic routier évalué à 12 000 v/j !»
- ... «projet parcellaire ne permettant pas d'avoir une vision globale et responsable (économique, environnementale, infrastructure ...), n'expliquant pas à la population les attendus et avantages du projet ...»

En conclusion :

«Tout dans ce projet s'oppose à une vision d'un développement économie, écologique et raisonné, ayant un impact respectueux sur notre environnement les générations futures. Le manque de

cohérence entre l'état, le département, et les collectivités locales nous amènent à douter du bien-fondé de ces ouvrages et de leurs objectifs globaux.

05/01/2012 Contribution de Madame Florence GRANDJEMY et Monsieur Pascal BEGHIN, 200 avenue de la Gaule 78855

Sont contre le projet de pont pour les raisons suivantes :

- \* financièrement , on ne fait pas deux franchissement en période de crise,
- \* le projet serait «en contradiction avec le projet d'aménagement des bords de Seine»,
- \* ... «CHANTELOUP est désormais desservi par le pont de TRIEL depuis l'A13 et l'A14».
- \* «le monde de l'automobile -reine ... est à mettre derrière nous»
- \* «l'île est un site absolument unique ... à préserver»
- \* «quid des vibrations du jambage du pont avec les constructions de l'île ?»

05/01/2012 Contribution de Madame Mireille BOURBON-PEREZ, 363, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Non au pont d'Achères

... incidence sur la santé, environnement, qualité de vie.

La pollution nuirait aux habitants, à la végétation, aux animaux avec un trafic routier important.

C'est un lieu de promenade ouvert à tous, qui mérite d'être préservé.

05/01/2012 Contribution de l'association : «NON au pont d'Achères» représentées par Monsieur Luc FIVET et Madame Patricia CONNAN

Sont passés au cours de la première permanence à CARRIERES sous POISSY pour exprimer leur opposition au projet. Ils remettront un mémoire au terme de l'enquête.

05/01/2012 Contribution de l'association : ADRUP 154 représentée par Madame FURLING et Monsieur BECHON sont passés pour demander l'étude de circulation réalisée par EGIS. Ils remettront un mémoire au terme de l'enquête.

Ils regrettent que les panneaux d'information sur le projet ne soient pas présentés dans le hall de la Mairie.



05/01/2012 Contribution des associations : ADRESP et COOPA représentées par Monsieur PECHEU qui est passé pour manifester son opposition à la réalisation du pont alors qu'un passage en sous-fluvial est prévu, au même endroit, pour l'A104.

05/01/2012 Contribution de Madame Colette Barcé 149 bis rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY,

Madame Barcé est étonnée que la commune d'ANDRESY ne se sente pas plus concernée par ce projet. Elle pense que celui-ci apporterait des troubles dans ce quartier qu'elle considère déjà comme «sinistré» par le «CD très bruyant, le stade (nombreux entraînements, les couloirs aériens ...»

07/01/2012 Contribution de Monsieur Michel TOCHON, 78 bis Quai de l'Ecluse 78570 ANDRESY

Monsieur TOCHON est contre le pont, situé à un endroit «exceptionnel» et «trop proche des habitations»

07/01/2012 Contribution de Monsieur Grégory BONNIN, Carriérois.2, Allée Berthe MORISOT 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur BONNIN est favorable au projet de pont «qui est indispensable au développement de CARRIERES sous POISSY notamment avec le projet de Centralité.». Il pense que sans ce deuxième pont avec un raccordement au pont de Triel sur Seine, le risque d'asphyxie de CARRIERES est réel. Ce projet doit s'accompagner d'une réflexion sur le raccordement avec l'autoroute A13 pour les usagers qui empruntent le pont de Triel.

09/01/2012 Contribution de Monsieur Claude PETER, 748 avenue de l'Hautil 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur PETER résume les chantiers de développement sur la région, 2500 logements de plus à Carrières, zone d'activités à Chanteloup les Vignes. Il soutient le projet. Il rappelle que ce pont «est prévu depuis plus de cent ans, que les habitants de l'île de la Dérivation devait être avertis que ce pont serait construit «un jour».

09/01/2012 Contribution de Sylviane et Thierry DELFOS, 28, Quai de l'Ecluse, ANDRESY

Madame et Monsieur DELFOS sont totalement opposés au projet pour les raisons principales suivantes :

- \* le projet est situé à «moins de 200 m du parc naturel de l'Ile Nancy (qui est classée Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)),
- \* le projet de 2 fois 2 voies aurait un impact très négatif sur la décote immobilière des propriétés des riverains.
- \* le SDRIF 1994 recommande «la grande qualité de l'environnement dans le département des Yvelines nécessite une politique ferme de préservation et d'amélioration : (...) des îles et berges de la Seine»,
- \* le Ministre des Transports a choisi, en 2006 de préserver ce site en décidant un «sous fluvial, à cet endroit pour le passage de l'A104,
- \* ils réfutent les arguments du Conseil Général :
  - ils ne croient pas que l'on puisse, au total, «investir dans 4 fois 2 voies à cet endroit»
  - ils craignent que «les pollutions atmosphériques, sonores et visuelles rendent ce projet incompatible avec les habitats existants de cette zone»,
  - ils craignent que «le milieu naturel préservé des îles (...) sera très négativement impacté, à la fois pendant le chantier (plusieurs années) puis durant les centaines d'années d'exploitation du pont».
  - ils ne croient pas que les embouteillages du pont de Poissy soit aussi importants que ce qui est écrit dans le dossier Ils pensent que seul le renforcement des transports en commun soit le seul éléments utile pour diminuer ces embouteillages.

10/01/2012 Contribution de Madame Béatrice HORCHOLLE, 184 route d'ADRESY, Bat A1 78955 CARRIERES sous POISSY Madame HORCHOLLE est contre le projet de pont, amoureuse de la nature, elle ne comprend pas que l'on «veuille détruire tout ça»

11/01/2012 Contribution de Monsieur PECHEU (ADRESP), 733 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY

En réponse à Monsieur PETER, certes les habitants de l'île de la Dérivation connaissaient l'existence du projet de pont mais selon Monsieur PECHEU, ce projet devient caduc avec la décision du Ministre des Transports qui décide le sous fluvial en 2006. Il propose donc d'attendre la décision de l'Etat pour savoir s'il faut ou pas le pont.

11/01/2012 Contribution de Madame Nathalie MENDES, 220 Avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY

Madame MENDES, désapprouve totalement ce projet. Elle est contre le développement des infrastructures routières et pense qu'il faudrait plus développer les transports en commun. En tant qu'habitante de l'île de la Dérivation, elle ne veut pas que l'on détruise ce lieu. Elle pense qu'il faut attendre que l'on connaisse le devenir des projets nationaux avant de s'engager dans un processus irréversible.

## REGISTRE n°2 (VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY)

13/01/2012 Contribution de Monsieur PECHEU (ADRESP & COOPA)

Monsieur PECHEU a déposé la pétition qui a été signée par 1700 personnes lors de la concertation de 2009. Déjà analysée précédemment.

13/01/2012 Contribution de Monsieur JK KASSUBA, qui pense qu'il y a un «vice de forme» car la ville d'ANDRESY n'a pas été consultée.

14/01/2012 Contribution de Madame Isabelle CAUSSADE, 22 quai de l'Ecluse 78570 ANDRESY

Madame CAUSSADE est, en tant que «riverain» contre le projet :

\* elle pense que le coût est prohibitif et que ce projet endetterait le département des Yvelines au détriments d'autres projets plus prioritaires tels que écoles, crèches, hôpital, transports en commun.

\* elle pense que le désenclavement de la boucle est un projet irréaliste puisque :

- les terrains sont pollués
- les logements prévus seraient réalisés autour de l'usine Azalis et de celle du traitement des eaux - un cadre «écologiquement inconcevable»
- elle ne voit pas de nouvelles infrastructures qui devraient accompagner l'augmentation de la population,
- le futur port d'ACHERES amènera une très grande augmentation du nombre des camions et ses containers.
- elle ne croit pas à l'argument des «bouchons du pont de Poissy»

\* Elle s'interroge sur le «bien fondé» de ce dossier, puisqu'on ne connaît pas les intentions de l'Etat sur l'A104.

\* Elle pense que le bilan écologique serait désastreux et irréversible et conduirait au gâchis de l'un des sites naturels les plus remarquables d'Île de France.

14/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur MOAL, Ile de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Ils habitent l'avant dernière maison de l'île. Ils sont contre ce projet car ils ne veulent pas que l'on détruise ce lieu «magique». Ils sont contre la «DEVALORISATION DE LEUR PATRIMOINE NATUREL ET IMMOBILIER!!

16/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur Marie-Claude et Michel GALLOS, 13bis rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY.

Madame et Monsieur GALLOS sont contre le projet dans le cadre de l'association «NON au PONT d'ACHERES» qui a déjà été exposée précédemment.

De plus Monsieur GALLOS fait remarquer que les GBA positionnées coté nord du franchissement de la Seine comme éléments de «protection acoustique» sont en réalité des éléments de sécurité qui sont de faible dimension (0,80 m de haut) et sans aucun pouvoir d'absorption acoustique. Il fait aussi remarquer qu'il n'y a pas de protection contre le bruit le long de la rampe d'accès au pont coté ACHERES.

17/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur BINET, 541, Ile de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Ils sont contre le projet. «Aucune protection n'est prévue pour les riverains de l'Ile de la Dérivation et d'ANDRESY. Craignent la pollution.

On doit noter que la remarque de Monsieur GALLOS portait précisément sur un des deux écrans de protection prévus qui sont explicitement détaillés p 380 du «dossier DUP», on ne peut donc pas dire que «rien n'est prévu».

17/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur MAC DONALD, 260 Île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame et Monsieur MAC DONALD reprennent la lettre qui a déjà été déposée par Madame et Monsieur DUFOUR, le 4/01/2012 à CARRIERES dans le registre n°1.

20/01/2012 Contribution de la famille MILLET

Ils sont contre le projet pour la préservation de l'Île de la Dérivation pour tous les Carriérois et les habitants des autres communes voisines.

20/01/2012 Contribution de Monsieur BOISSAVY, 423 rue David, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur BOISSAVY fait les remarques suivantes :

- \* les communes concernées par le projet sont plus nombreuses que celles concernées par l'enquête. Il manque une vision d'ensemble.
- \* L'étude est trop générale et manque de précision. Le responsable de cette étude devrait être nommé.
- \* L'étude ne fait pas suffisamment ressortir l'interaction entre la liaison nouvelle et l'A104.
- \* L'étude se limite uniquement à l'aspect routier.
- \* les hypothèses d'arrêt de l'A104 à ACHERES et d'un éventuel péage de cette autoroute ne sont pas pris en compte.

Monsieur BOISSAVY pense que seul une amélioration du réseau actuel et l'étude de liaisons ferroviaires rapides pourront améliorer le confort et l'environnement des habitants de cette région.

20/01/2012 Contribution de Monsieur Claude NOEL, Résidence Flore 78570 ANDRESY

Monsieur NOEL est inquiet pour les nuisances sonores que risque de provoquer le pont.

Il s'interroge sur l'existence d'«écrans anti-bruit» au niveau du pont et de la rampe d'accès.

20/01/2012 Contribution de Madame Lauriane MILLET,

Madame MILLET est depuis 26 ans sur l'Île de la Dérivation et se désolé de voir disparaître ce «cadre idyllique» si le projet se concrétise.

23/01/2012 Contribution de Monsieur Jean BOUVRAIS, 775, Île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur BOUVRAIS est contre le projet car il habite ici depuis 1972 et il a peur de la pollution et du bruit.

23/01/2012 Contribution de Madame BLAIS, 3 Manoir de Denouval, 78570 ANDRESY

Madame BLAIS veut garder le calme, la faune et la flore ... donc elle est contre le projet.

23/01/2012 Contribution de Madame Véronique COCHO-REW-OUAGHRAM

Madame COCHO-REW-OUAGHRAM est contre le projet elle craint que ce «gâchis» fasse fuir la population de CARRIERES pour cause de pollution.

23/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame BLANCHE J.P. qui pensent que ce «projet est une horreur sur toute la ligne».

23/01/2012 Contribution de Madame N. MOULY, 122 rue Auguste Renoir, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame N. MOULY est très désabusée, devant toutes les conséquences négatives qu'elle entrevoit elle se demande s'il faut «s'expatrier pour retrouver de l'air pur?»

23/01/2012 Contribution de Monsieur Maurice GUILLEMIN, 78570 ANDRESY

Monsieur GUILLEMIN souhaite que l'on «laisse la boucle tranquille ... ou alors en faire un parc ... genre arborétum». Il craint la pollution, la destruction de la faune, la nature etc...

Monsieur GUILLEMIN est contre tout développement ...

25/01/2012 Contribution Famille ZANELLI, 88 Île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

La Famille ZANELLI est contre le projet, contre tout développement ...

REGISTRE n°3 (VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY)

25/01/2012 Contribution de A. DELAHAYE trouve qu'il est dommage que le nombre de poids lourds passant sur la RD22 n'ait pas été décompté. Riverains de l'avenue de l'Hautil, il constate que cette circulation a beaucoup augmentée en 20 ans. C'est une source de danger car les vitesses ne sont pas respectées. Cette circulation à «toute heure du jour et de la nuit» représente une gêne.

Le pont devrait alléger significativement la circulation sur la RD22 dans CARRIERES sous POISSY. Donc favorable au projet «même s'il y aura des contraintes».

26/01/2012 Contribution de Famille BONGERS 664, Île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Avec 8 enfants, la famille BONGERS nous dépeint la vie idyllique qu'elle mène au calme de la nature sur cette île sans voiture, sans pollution ni sonore ni atmosphérique. Elle espère continuer à élever ses enfants dans cet univers même si cette situation entraîne certaines contraintes principalement d'ordre logistique.

Elle pense que le pont supprimerait tout cet environnement, donc elle plaide pour qu'il ne se réalise pas.

26/01/2012 Contribution de D. AIRAULT Île de Devant 78570 ANDRESY

Opposé au projet, propriétaire d'un appartement à Denouval, il déplore la «destruction du cadre de vie de ce lieu.»

26/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame CONTESSE, Manoir de Dénouval, 78570 ANDRESY

Ils considèrent que «les nuisances sonores ne sont pas suffisamment prises en compte»

26/01/2012 Contribution de l'ADIV datée du 21/01/2012 déposée par Monsieur Yannick PICHAUD déjà présentée précédemment

26/01/2012 pétition du NON-PONT-ACHERES déposée par trois personnes;

- Madame Mireille LIVONNEN, 663 avenue de la Gaule Île de la Dérivation
- Hélène et Roland COQUELIN, 670 avenue de la Gaule Île de la Dérivation
- Yvette PIRO, 684 avenue de la Gaule Île de la Dérivation

27/01/2012 Contribution de Monsieur Guy KARCZEWSK, Résidence Flore, 78570 ANDRESY.

Monsieur KARCZEWSK, propriétaire d'un pavillon Résidence Flore quartier Renouval à ANDRESY, considère que la construction de ce pont est en désaccord avec le Grenelle de l'Environnement.

30/01/2012 Contribution de Monsieur ATHIMON, Résidence Flore, 78570 ANDRESY.

Même remarque que Monsieur KARCZEWSK.

30/01/2012 Contribution sous forme d'un courrier de Madame et Monsieur CRON, 8, Sente du Maurier 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame CRON manifestent leur total désaccord sur le projet pour les raisons suivantes :

\* compte tenu de la situation financière actuelle du pays, la justification de ce projet leur semble «luxueuse» dans le contexte financier actuel.

\* L'arrivée de l'A104 au même endroit devrait pouvoir remplir le même rôle que le futur pont.

\* Cette réalisation apporterait beaucoup de nuisances, sur le plan écologique.

\* ces nuisances s'ajouteraient à celles existantes :

- couloirs aériens qui ont fortement augmenté

\* et celles à venir :

- projet autoroutier A104 qui amènera un trafic important

- futur échangeur à ORGEVAL

- futur port de TRIEL/ACHERES qui génèreront du trafic fluvial mais aussi des camions,

- le projet Paris Normandie TGV

30/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Claude PERRIER, habitant d'ANDRESY

Monsieur PERRIER trouve que l'on sacrifie la santé des personnes pour des motifs économiques. Il trouve que la région est «saturée» en autoroutes et qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter.

31/01/2012 Au cours de la permanence, ai reçu Monsieur CULLIN Président de l'ADIV qui me transmettra une contribution finale à la fin de l'enquête.

31/01/2012 Contribution de Monsieur Yannick PICHAUD, 190 Impasse du Prieuré 78955 CARRIERES sous POISSY, sous forme d'un courrier.



Monsieur PICHAUD au cours de son courrier qui s'appuie sur un dossier de presse regroupant des déclarations d'élus de la région explicite la position de certains élus.

- \* position de la Ville de CARRIERES : Monsieur le Maire a réaffirmé son opposition au pont et à l'autoroute A104
- \* «piège» d'un trafic autoroutier sur des voies départementales : «C'est le sens des déclarations du maire d'ANDRESY» et de Monsieur RAYNAL, conseiller général de Poissy Nord».
- \* «Saucissonnage des dossiers pour les rendre plus lisses» : Monsieur PICHAUD rappelle le courrier de Madame le Maire de VERNOUILLET qui pensait que le périmètre de l'enquête est trop restreint. Il y aurait des «impacts à proximité immédiate» tel ANDRESY ou «en aval» tels VERNEUIL ou VERNOUILLET.

31/01/2012 Contribution de Madame Christiane PARAVY, Présidente de COPRA 184.

Madame PARAVY développe le risque de congestion de la région en cas d'arrêt de l'A104 à ACHERES. Ses propos ont été développés dans les contributions remises en fin d'enquête.

01/02/2012 Contribution de Monsieur MOREAU habitant d' ANDRESY

Monsieur MOREAU s'adresse d'une façon très virulente au Conseil Général. Alors que le principe du sous fluvial a été adopté pour la future A104, il ne veut pas de ce pont départemental qui va faire «doublon avec le sous fluvial»

01/02/2012 Contribution de Madame Patricia CONNAN, 530 île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY

Madame CONNAN est persuadée que la liaison ne sert uniquement qu'à participer au «bouclage de l'A104» L'ensemble de tous ces arguments sont très largement développés dans le mémoire déposé par l'association «NON au PONT d'ACHERES»

01/02/2012 Contribution de Europe Ecologie Les Verts l'Hautil, représentée par Monsieur JF MICHEL, 6, Sente de la Carrière à Moreau.

- \* «EELV l'Hautil dit non à la liaison RD30-RD190 et à la réalisation du pont d'Achères» ce refus est présenté pour les raisons suivantes
- \* EELV l'Hautil pense que le projet de liaison est « une A104 au rabais »
- \* «les conséquences de ce projet routier seront «particulièrement néfastes»
  - « dévalorisation du patrimoine immobilier et foncier des habitants»

- « forte augmentation de la circulation automobile»
- « dégradation irrémédiable de la qualité de vie et de la santé des populations riveraines»
- « disparition des lieux de promenade, de détente et de pratiques sportives de centaines d'habitants des villes de la confluence»
- « le massacre du paysage : l'Ile de la dérivation et les bords de Seine constituent un espace naturel unique dans cette partie de l'agglomération parisienne»
- « la disparition possible de centaines d'oiseaux»

\* EELV l'Hautil propose :

- une urbanisation très encadrée, limitée à l'urbain actuel ...
- «la réalisation d'infrastructures de transports collectifs pour désenclaver la boucle»
- «la préservation d'une zone naturelle la plus étendue possible dans la boucle de Chanteloup»

01/02/2012 Contribution de madame Véronique MICHEL-LELEU (?) habitante d'ANDRESY

Madame MICHEL-LELEU nous fait part de l'expérience très positive qu'elle a vécu le long de la Seine après une très importante maladie qu'elle a eue à subir. Elle souhaite conserver ce «lieu de repos et de beauté si rare»

REGISTRE n°4 (VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY)

03/02/2012 Contribution de Madame Brigitte MARTIN, 718 île de Dérivation 78955 CARRIERES sousPOISSY.

- \* Elle est contre les pollution atmosphérique, visuelle et acoustique.
- \* Elle se demande s'il est raisonnable d'envisager ce projet par rapport au «Grenelle de l'Environnement»
- \* Elle doute que ce projet soit pertinent. Elle s'interroge pour savoir s'il ne faudrait pas mieux utiliser le pont de Triel ?
- \* Est-il opportun de lancer un tel projet alors que le tracé de l'A104 n'est toujours pas véritablement acté ?

\* Elle pense que la pollution des terrains de la Boucle est un très gros frein à leur viabilisation.

03/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-Marc LE CORRONC, 178 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sousPOISSY.

Monsieur LE CORRONC est très fortement contre le projet synonyme pour lui de «massacre» de cet endroit.

03/02/2012 Contribution de Monsieur Philippe AUGÉ, 14 rue des Hauts de Denouval 78570 ANDRESY

Monsieur AUGÉ est contre le projet :

\* ANDRESY ne figure pas dans la liste des communes «concernées» mais il n'est pas du tout «interdit» aux habitants de donner leur avis ce que d'ailleurs beaucoup ont fait.

\* Monsieur AUGÉ pense que ce projet est «une A104 cachée»

\* Il rappelle que la traversée de la Seine avait été choisie en sous-fluvial pour l'A104

\* Il indique que la «mise en compatibilité du PLU de POISSY» ne figure pas ce qui est exact pour la simple raison qu'il n'y a pas à faire de mise en compatibilité du PLU à POISSY

03/02/2012 Contribution de la famille Chistian et Alberte VICTORIN, 212 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sousPOISSY.

«NON, NON NON, pas de pont au-dessus de l' île de la Dérivation». Ils pensent que l'île devrait être classée ! Habiter cette île «correspond à un choix et un mode de vie.» qu'il serait très dommage de perdre.

03/02/2012 Contribution de Madame et Monsieur RIVIERE, 3 Manoir de Denouval 78570 ANDRESY.

Sont contre ce projet «qui ne prend pas en compte la dimension humaine des habitants de proximité.»

08/02/2012 Contribution de Madame ROBERT, 171, route d'ANDRESY 78955 CARRIERES sousPOISSY.

Madame ROBERT s'inquiète des embouteillages que cette nouvelle liaison pourrait générer. Elle s'interroge sur les conséquences en cas de grève.

08/02/2012 Contribution de Madame Dominique VILLETTE, 1, Résidence Flore, 151 bis rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY.

Madame VILLETTE «très attachée à la douceur de vivre sur ANDRESY», ..., elle est «absolument contre ce projet ...

09/02/2012 Contribution de Monsieur Michel THOUZOUAU, 12, île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sousPOISSY.

Monsieur THOUZOUAU est totalement contre ce projet qui va «massacrer la boucle de CHANTELOUP»

Il craint que ce pont devienne «autoroutier».

09/02/2012 Contribution de Madame Florence GUMPEL, 216, rue Maurice Berteaux 78955 CARRIERES sousPOISSY.

Madame GUMPEL est farouchement contre le projet. Elle ne voit pas l'avantage à augmenter le nombre d'habitants à Chanteloup les Vignes et à Carrières sous Poissy. Elle résume cette augmentation d'habitants à «plus de bétonnage, moins d'espaces verts ou de friches et plus d'activité donc plus de voitures.»

Elle reste persuadée que cette liaison est le «prolongement déguisé de l'A104».

11/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-François RAYNAL, Vice-Président du Conseil Général, canton de Poissy-Nord

Dans son exposé Monsieur RAYNAL expose :

- \* les motivations du Conseil Général pour le lancement de ce projet.
- \* Un bref historique qui permet de rappeler que les premiers emplacements réservés pour ce pont datent de 1983 pour Achères et 1994, confirmé en 2005 pour Carrières sous Poissy.
- \* Il rappelle que l'autorité environnementale, chargée d'examiner l'étude d'impact qui figure au dossier a jugé celle-ci «complète et de bonne qualité».
- \* Enfin, il me semble important de le souligner, lorsqu'il aborde le sujet de l'A104, Monsieur RAYNAL insiste sur le nécessaire «bouclage» de cette voie. C'est à dire jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines. «Prétendre arrêter cette autoroute à la hauteur d'Achères, ou de la relier seulement à l'autoroute A13, constituerait un projet inachevé. (...) Cela pourrait avoir comme conséquence de retarder, voir d'empêcher la réalisation de ce pont à Achères ...»

11/02/2012 Contribution de Monsieur DUBOIS PDG du Centre Leclerc situé à Carrières sous Poissy, route d'ANDRESY.

Monsieur DUBOIS conteste la voirie «section 5» située entre la RD22 et la RD55 (accompagnée d'un bassin d'orage). Ces implantation se feraient sur le terrain de restructuration du Centre Leclerc pour laquelle Monsieur DUBOIS aurait obtenu les autorisations nécessaires. Monsieur DUBOIS a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Cette requête est en attente de jugement.

Cette contribution est accompagnée d'une pétition pour s'opposer au tracé de cette voirie signée par 71 personnes parmi les dirigeants et le personnel de ce Centre Commercial.

11/02/2012 Contribution de Monsieur Claude LOISEAU, 2 rue de Denouval 78570 CHANTELOUP les VIGNES.

Président du Comité de sauvegarde de Chanteloup-les-Vignes et environs

vice-Président de CAPESA (collectif d'associations en Seine aval.

Responsable Agriculture et transports à Ile de France Environnement, association regroupant 450 associations franciliennes.

vice-Président de l'Association des Usagers es transports (AUT) en Ile-de-France

Membre associé du CESER (comité économique, social et environnemental de la région Ile-de-France.

Monsieur LOISEAU indique qu'il déposera une contribution définitive à la Mairie de CHANTELOUP les VIGNES.

11/02/2012 Contribution de Monsieur Franck HENRY, 718 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur HENRY, riverain de l'île de la Dérivation répond à Monsieur RAYNAL en développant les arguments qui sont avancés par tous les intervenants soucieux de préserver la nature, et le site unique que représente cette île.

11/02/2012 Contribution des associations «NON au PONT d'ACHERES» et «Berges en Dérive» déposée par Mesdames Christine BORDE-SABAU, Patricia CONNAN, Diane DORLEAN, Laurence LENORMAND, et Messieurs Sylvain COLLAS et Luc FIVET.

Cette contribution a été exposée précédemment.

11/02/2012 Contribution de Madame Christine BORDE-SABAU, 718 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame BORDE-SABAU riveraine de l'île de la Dérivation, qui fait partie du Conseil d'Administration de l'association «NON au PONT d'ACHERES» développe, elle aussi, les principaux arguments des opposants au projet.

- \* choix de l'île parce qu'elle était piétonne et sans voiture,
- \* les tracé de l'A104 et de la liaison sont quasi identiques sur une grande partie,
- \* l'Etat fait un tunnel alors que le Conseil Général fait un pont au même endroit!
- \* le port d'Achères va générer beaucoup de camions qui ne figurent pas explicitement dans l'étude, elle s'interroge pour savoir si ce projet donnera lieu à concertation,
- \* elle remet en cause «l'évolution naturelle» du trafic,
- \* elle défend la nature, la faune et la santé
- \* elle montre une grande «incrédulité» sur les mesures de concertation mises en place pour les différents projets.

11/02/2012 Contribution de l'association COPRA 184 déposée par Madame Christiane PARAVY, sa Présidente, consistant en deux communiqué de presse datés du 8 février et du 10 février.

Ces deux communiqués de presse ont déjà été exposés lors des dépôt au registre n°2 de ma Mairie de POISSY les 8 et 10 février 2012.

11/02/2012 Contribution de l'association ADIV Environnement datée du 11 février 2012 déposée par Michel CUNIN, son Président.

Cette contribution a été exposée précédemment.

11/02/2012 Contribution de Monsieur Grégory DELEAU, habitant de CARRIERES sous POISSY.

Monsieur DELEAU ne veut pas de ce projet car il remettrait en cause son cadre de vie, «les ballades en famille dans la nature sur l'île de la Dérivation ...»

11/02/2012 Contribution de Madame DUFRESNES, habitante de l'île de la Dérivation, s'oppose au pont, elle ne veut pas, au même endroit d'un pont et d'un tunnel.

REGISTRE n°5 (VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY)

13/02/2012 Contribution de Monsieur DUFRESNES, habitant de l'île de la Dérivation.

Pour lui les principaux objectifs de ce projet sont :

- \* Désenclaver la boucle de CHANTELOUP : Il nous fait part de son expérience personnelle où il a constaté que les bouchons du pont de POISSY aux heures de pointe étaient limités par rapport à d'autres parcours dans la région. Donc cette liaison, de son point de vue, n'était pas aussi nécessaire.
- \* Développement du territoire : Opération d'Intérêt National Seine Aval. Il trouve que ce sujet est très peu détaillé dans le dossier.
- \* Enfin le plan d'appui à la filière automobile et concernant le site de PEUGEOT POISSY. Monsieur DUFRESNES ne croit pas qu'il soit normal de «faire un cadeau» aussi coûteux à une société qui «fait des bénéfiques, licencie, risque de délocaliser, etc...

En définitive Monsieur DUFRESNES rejoint beaucoup des intervenants pour penser que ce projet est «une A104 au rabais et que les départementales seront engorgées. On aura détruit un site magnifique. Il propose donc d'arrêter ce projet et de trouver des solutions «plus raisonnables et écologiques».

13/02/2012 Contribution de Madame Stéphanie BRABANT et Monsieur Olivier DUZELIER, 328 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame BRABANT (membre du CA de l'association «NON au PONT d'ACHERES») et Monsieur Olivier DUZELIER, reprennent dans un mémoire en 15 pages certains éléments qui ont été développés dans la contribution définitive de cette association.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Karima AYAR, 140, avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur AYAR s'interroge sur certains points qui figurent au dossier.

- \* page 372 il y constate que le projet apporte une «forte augmentation de la circulation automobile. Après examen du dossier on constate que p 375 et p377 pour les scénari 2 & 3 le projet soulage les voiries départementales.
- \* Monsieur AYAR pense que la réalisation du projet sera un désastre pour l'écologie et pour la santé des habitants de l'île de la Dérivation.

\* Monsieur AYAR conteste le périmètre de l'étude, qui est plus important que les communes directement concernées, ce qui est effectivement le cas.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Antoine MILLE, 530 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur MILLE est très critique vis-à-vis du Conseil Général sur les points suivants :

- \* Il pense que ce n'est pas au CG78 de construire «une autoroute»
- \* Il trouve le dossier d'enquête très insuffisant.
- \* Il trouve que le «département ne démontre rien, ne montre rien, ne s'engage sur rien.
- \* Il trouve qu'il y a trop de différence entre le projet et le dossier déposé pour la concertation.
- \* Il pense que «l'estimation des dépenses ne permet pas de connaître le coût réel du projet».

Dans ses conclusions, il reprend les principaux thèmes développés dans le mémoire du «NON au PONT d'ACHERES»

- \* Quelle est la fiabilité des projets sur la boucle de Chanteloup ?
- \* Des projets se sont développés sans la liaison, la nécessité de celle-ci n'est donc pas démontrée ...
- \* la liaison fait double emploi avec l'A104
- \* le pont va entraîner «des inconvénients excessifs» ... et détruire à jamais «ce coin magnifique des bords de Seine».
- \* «le bilan coûts/avantages est clairement négatif dans l'immédiat et à terme».

13/02/2012 Contribution de Madame Muriel COZETTE-SANTINI, 43 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame COZETTE-SANTINI est contre le projet pour les raisons suivantes :

- \* les bouchons ne seraient pas aussi importants à POISSY,, elle propose un «pont circulations douces» entre RER de Poissy et Carrières, avec stationnement sur Carrières par exemple à la place des bus de Véolia (qui se mettraient «ailleurs»).
- \* Liaison = A104 bis avec l'arrêt à Achères.
- \* Elle doute de «la sincérité» du Conseil Général et pense qu'il y a peut être«connivence» entre le département et l'Etat.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Abdelwahed AYAR 140 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.



Monsieur AYAR est contre le projet :

- \* Il est contre la «densification» de l'Ile de France.
- \* Il est pour «lisser le trafic» au lieu d'investir pour un problème de circulation de 2 à 3 heures par jour.
- \* Il craint les camions du futur port d'Achères.
- \* Lui aussi se pose la question de la mise en service de l'A104 en deux étapes.

13/02/2012 Contribution de Madame Michèle RENOUT, 158, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame RENOUT est contre le projet :

- \* Elle souhaite préserver «cet environnement précieux».
- \* Elle rappelle que des prospections ornithologiques sont à compléter (voir l'avis de l'Autorité Environnementale)
- \* Elle constate «qu'aucune information précise n'est donnée sur la globalité du projet».
- \* Elle pense que cette liaison se «substituera à l'A104»

13/02/2012 Contribution de Monsieur Serge RENOUT, 158, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur RENOUT est contre le projet :

- \* Il trouve «inconcevable» d'investir autant d'argent en période de crise;
- \* Il pense que le dossier est juridiquement contestable : il y a les déclarations «contradictoires» des différents protagonistes du dossier.
- \* Qu'en est-il du passage de l'A104?
- \* Il pense que le bilan écologique est clairement négatif.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Michel HAUTBOIS, 7 avenue du CEP, 78300 POISSY

Monsieur HAUTBOIS est contre le projet :

- \* Il développe lui aussi les thèmes de l'endroit exceptionnel et rare pour l'île de la Dérivation.
- \* Il rappelle que c'est un lieu de reproduction pour de nombreux animaux.
- \* On retrouve la remarque sur «l'augmentation du trafic» qui serait indiquée p 372 du dossier ; on ne peut que constater que p 375 et 377 il est indiqué que le projet «soulage les voiries départementales».
- \* Il est persuadé que ce projet sert à faire financer par les contribuables Yvelinois un prolongement de l'A104 bis

13/02/2012 Contribution de Monsieur Sofiane BELLIL, 263 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur BELLIL reprend les arguments développés précédemment :

- \* projet = A104 bis,
- \* caractère partiel de la consultation,
- \* projet = désastre visuel, agressions sonore, menaces contre la flore et la faune, ...
- \* Il pose une question intéressante à savoir comment peut-on empêcher que le trafic de l'A104 inachevée ne vienne se déverser sur les routes «maillées autour de la liaison RD30/RD190 ? Sans A104, la liaison desservirait le nouveau port d'ACHERES et génèrerait encore plus de nouveaux embouteillages et pollution.

13/02/2012 Contribution de Madame Sylvie CAYROUSE, 17 Allée des Pervenches 78540 VERNOUILLET

Madame CARROUSE a déposé, en plus de sa contribution, 8 autres courriers émanant d'habitants de l'île de la Dérivation

- \* Dominique BARREAU, 331, île de la Dérivation
- \* Blandine BOYER, 489, île de la Dérivation
- \* Diane DORLEAN, 360, île de la Dérivation
- \* Dominique GALICHET, île de la Dérivation
- \* Denis-Pierre GUIDOT, 275, île de la Dérivation
- \* Leslie POUESSEL, 612, île de la Dérivation

\* Christophe REMY, 526, île de la Dérivation

\* Patrick SABAU, 28, île de la Dérivation

Les principaux points évoqués dans ces lettres sont :

\* sur l'A104 : la liaison serait une A104 bis «au rabais», financée par les Yvelinois. Son arrêt à ACHERES mettrait en péril la circulation sur les voies départementales régionales.

\* ce projet = «gouffre financier» totalement inadapté à la situation économique actuelle

\* ce projet génèrera des pollutions, sonore, visuelle, air ... détruisant ce lieu unique des bords de Seine et plus particulièrement l'île de la Dérivation.

\* ce pont est à moins de 200 m de l'île Nancy classée Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui contient une faune très riche.

\* l'impact très négatif sur la qualité de vie des habitants feraient subir une très forte décote immobilière aux propriétés des riverains.

\* Enfin, beaucoup d'intervenants pensent qu'il faudrait beaucoup plus de transports en commun.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Marc KOMPALITCH, «Dom Zora», 18, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Monsieur KOMPALITCH dans son courrier exprime ses vives inquiétudes sur les conséquences de la réalisation du projet avec une autoroute A104 qui s'arrêterait à ACHERES. Il ne peut croire que l'Etat et le Conseil Général «ne se sont pas concertés» ...

13/02/2012 Contribution de Monsieur Luc GELADE, 6 Quai de Seine, 78570 ANDRESY

Monsieur GELADE est très inquiet de voir la liaison utilisée comme autoroute à la place de l'A104 défaillante. Il demande que les caractéristiques de la liaison soient telles que le trafic international, ou utilitaire soit clairement découragé. Il demande aussi qu'une décision soit prise sur le tracé de l'A104, avant d'envisager la réalisation de la liaison.

13/02/2012 Contribution de Madame Isabelle GELADE, 6 Quai de Seine, 78570 ANDRESY

Madame GELADE, dit NON au pont d'ACHERES, elle demande que l'on décide le parcours de l'A104 et ensuite elle espère pouvoir protéger son environnement.

13/02/2012 Contribution de Madame Eliane MARCHAL, 757, rue de Montamets, 78630 ORGEVAL Conseillère municipale

Madame MARCHAL note que le village d'ORGEVAL et notamment le hameau de FEUGERES/LE TREMBLAY est très concerné par le projet. Depuis la mise en service du pont de TRIEL la D154 a enregistré une progression de son trafic. Avec la nouvelle liaison il y aurait une facilité plus importante de rejoindre l'autoroute A13 par la D154. Elle demande donc la création d'une nouvelle voie permettant de rejoindre A13 et A14 à partir du pont de TRIEL en passant «loin du hameau de FEUGERES/LE TREMBLAY et loin des zones urbanisées existantes.»

13/02/2012 Contribution de Madame Brigitte CASTENDER, Jardins de Denouval, 78570 ANDRESY

Madame CASTENDER est contre le projet et l'A104.

«ANDRESY serait très touché par la pollution, le bruit, ...et serait obligée de déménager pour garder le calme et la vie «à la campagne.

REGISTRE n°6 (VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY)

14/02/2012 Contribution de Monsieur Luc FIVET, 311 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur FIVET (membre du CA de l'association NON au PONT d'ACHERES) est très critique vis à vis de la démarche du Conseil Général, il ne croit pas à la sincérité du dossier et il demande un nouveau projet d'aménagement du territoire qui soit respectueux des habitants et de leur environnement.

15/02/2012 Contribution de Mademoiselle TUTUNCUOGLU Fériodé, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Mademoiselle TUTUNCUOGLU ne veut pas du projet, elle souhaite garder le caractère «mi-urbain mi-rural» pour la ville de CARRIERES sous POISSY.

15/02/2012 Contribution de Mademoiselle TUTUNCUOGLU Semra, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Mademoiselle TUTUNCUOGLU est contre le projet qu'elle trouve, non économique, non esthétique, et ne respectant pas l'environnement.

15/02/2012 Contribution de Monsieur TUTUNCUOGLU Mehmet, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur TUTUNCUOGLU est contre le projet. Il craint en effet que le trafic de l'A104 qui s'arrêtera à ACHERES se déversera à travers le projet sur l'ensemble du «maillage local» des voiries départementales.

15/02/2012 Contribution de Madame Gaëlle LE ROY et Monsieur Jean-Dominique GRAVIER, 591 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame LE ROY et Monsieur GRAVIER sont contre le projet pour des raisons qui ont déjà été développées par beaucoup d'intervenants de riverains.

- \* il manque une vision d'ensemble pour le territoire,
- \* le projet est en contradiction avec les politiques d'environnement et de transports en commun menées actuellement,
- \* le pont de POISSY n'est pas «saturé»
- \* ce pont nuira à l'environnement et à la santé des riverains
- \* la construction de ce pont constituerait un très grand bouleversement de leur cadre de vie.

15/02/2012 Cinq contributions identiques émanant de :

Mademoiselle Nadia HASSANI-JULIEN SAINT AMAND, 43, rue du Général Leclerc, 78570 ANDRESY

Madame Marie-solange JULIEN SAINT AMAND, 21, rue de la Gare, 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame Manon JULIEN SAINT AMAND, 17, rue de la Gare, 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame Rafik et Sylvie HASSANI-JULIEN SAINT AMAND, 26, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Monsieur Merwan HASSANI, 26, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Ces contributions portent sur des points qui ont tous été développés précédemment :

- \* pourquoi un sous fluvial s'est-il imposé pour l'A104 alors que l'on ferait un pont pour la liaison départementale ?
- \* il peut sembler absurde de faire passer au même endroit un pont et un sous fluvial,
- \* les intervenants ne croient pas que les projets A104 et liaison RD30/RD190 sont distincts,
- \* l'aménagement du territoire devrait s'examiner dans son ensemble, en particulier pour les différents réseaux de circulation (route, fleuve, voie ferrée),
- \* il y a eu des modifications depuis la concertation de 2009 :
  - nouveaux projets de développement sur la Boucle de Chanteloup par l'CA2RS
  - projet du Port d'Achères (420 ha)
  - l'A104 risque de s'arrêter à Achères
- \* enfin, il n'y a pas de solution alternative qui soit proposée au projet.
- \* les Andrésiens ont été écartés de l'enquête alors qu'ils sont directement concernés.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard BARTHE, 109 rue Octave MIRBEAU, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur BARTHE pense qu'il n'est pas possible, de nos jours, de faire passer une autoroute en milieu urbain.

Il fait référence à la très forte mobilisation pour cette enquête pour espérer que si «la démarche démocratique est respectée», ... «l'intelligence va gagner!»

REGISTRE n°7 (VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY)

15/02/2012 Contribution de Monsieur Guy PECHEU pour le COOPA, 733 île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur PECHEU me remet sa dernière contribution sous forme de courrier. Il entend faire les observations complémentaires suivantes :

- \* affichage : pendant l'enquête publique, l'affichage n'aurait pas été effectué sur le panneau administratif prévu à cet effet. Je peux attester que cet oubli n'a pas empêché les habitants de l'île de la Dérivation d'être informé de l'enquête car leur participation a été très importante.
- \* études de trafic : le COOPA conteste la saturation du trafic sur le pont de Poissy

\* incompatibilité économique et écologique avec le souterrain de l'A104 et le «couplage» : il y aurait «double emploi» entre le souterrain de l'Etat (A104) et le pont départemental. Un argument est apporté qui concerne l'éventuelle recherche d'un concessionnaire pour un tronçon qui serait à péage (idem le bouclage ouest de l'A86 ). La présence du pont peut compromettre le bilan de l'opération pour le concessionnaire qui devra tenir compte de la concurrence de ce pont au même endroit que ce souterrain.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Olivier LENORMAND, 550, avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur LENORMAND est contre le projet. Suivi par un allergologue il est très inquiet pour sa santé. Il pose la question de savoir si le Conseil Général prendra en charge la pose de VMC double flux avec un filtre chimique/pollens qui permettrait de maîtriser les risques de pollution.

Il craint la pollution sonore qui viendra du pont. Le Conseil Général prendra-t-il à sa charge l'isolation acoustique du toit ?

En ce qui concerne la pollution lumineuse, Monsieur LENORMAND demande si Conseil Général prendra à sa charge l'installation de volets occultants si c'est nécessaire.

Monsieur LENORMAND interroge pour savoir s'il est prévu un dédommagement pour la dépréciation de sa maison.

15/02/2012 Contribution de Madame Michèle et Monsieur Piere ALLEGRINI, 78570 ANDRESY.

Ils ont déposé dans le registre N° 7 de CARRIERES sous POISSY une lettre où ils indiquent qu'ils disent :

- NON à la construction du pont d'Achères
- NON au bruit,
- NON à la pollution,
- OUI à leur qualité de vie

15/02/2012 Contribution de l'association «Berges en Dérive» déposée par Monsieur Sylvain COLLAS (son Président) et Madame Diane DORLEAN (sa secrétaire)

Monsieur COLLAS et Madame DORLEAN qui sont tous les deux membres du CA de l'association «NON au PONT d'ACHERES» développent dans leur mémoire les thèmes qu'ils ont déjà défendus par ailleurs. A savoir :

\* rappel du lieu exceptionnel et unique que représente l'île de la Dérivation.

\* lorsque l'on parle de nuisances acoustiques, il faut examiner les cartes de bruit qui figurent au dossier p382 à 385. celles-ci montrent que pour les maisons de l'île, le niveau quasi général avec protections est inférieur à 60dB. Le détail de la p 382 montre que les écrans font descendre la totalité des habitations en dessous de 60 dB. On ne voit pas d'habitation qui ait à subir le «niveau accablant» de 85 à 120 dB dont il est question dans ce courrier.

\* Très grande diversité d'espèces d'oiseaux et animaux sauvages sur l'île.

\* Attention à la pollution lumineuse.

\* Les projets ne sont pas suffisamment détaillés.

15/02/2012 Contribution de Madame Françoise SIMORRE, 26, rue Botzaris 75019 PARIS

Madame SIMORRE pose les mêmes questions que beaucoup d'intervenants.

\* pas assez d'informations précises sur la globalité du projet

\* Doublet entre le pont et le sous fluvial à venir.

\* Que se passe-t-il pour l'A104 ?

15/02/2012 Contribution de Monsieur Eric LEGRAND, 223, rue Paul Cézanne 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur LEGRAND est contre le projet en l'état actuel. Il pose les mêmes questions.

\* il faut connaître les intentions de l'Etat

\* le projet est en doublet avec le sous fluvial de l'Etat

\* on ne tient pas compte du risque de l'arrêt de A104 à ACHERES

15/02/2012 Contribution de Madame Marie SIMORRE, 223, rue Paul Cézanne 78955 CARRIERES sous POISSY.

Comme son mari Madame SIMORRE LEGRAND, est contre le projet :

\* Elle veut préserver ce lieu unique,

\* Elle est choquée que pour sauvegarder la base de loisirs d'ACHERES (ouverte 2,5 mois dans l'année), on «sacrifie» les habitants de l'île de la Dérivation.

15/02/2012 Contribution de Madame Myriam BELABBAS, 12 Allée Jean Moulin, 78955 CARRIERES sous POISSY.



Non au pont d'Ahères qui «couperait en deux l'île de la Dérivation.

NON à la dégradation du paysage, aux nuisances sonores, à la pollution atmosphérique.

15/02/2012 Contribution de Madame Pascale GUYOT, 57 rue des Montants, 78955 CARRIERES sous POISSY.

«Construire un pont au-dessus de l'île de la Dérivation serait une aberration ... où iraient toutes ces voitures ?»

Elle demande : «que l'on prenne en considération la qualité de vie des gens, déjà bien mise à mal.»

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard CARAYON, 24, Quai d'Ecluse 78570 ANDRESY et Mesdames Jeanne et Alice SCHWENDEMANN, 24, Chemin de Halage 78955 CARRIERES sous POISSY.

Les arguments développés pour demander d'attendre la réalisation du «sous fluvial» sont ceux énoncés précédemment :

- \* pont et tunnel = doublon!
- \* les embouteillages ne sont pas si importants,
- \* les nuisances dues au pont seraient «considérables»,
- \* ce serait le «massacre» de la vie naturelle le long de la Seine.

15/02/2012 Contribution de Madame Hélène FRASCHINI-GUIDOT, 275, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Elle se déclare contre le projet car :

- \* ce pont «passerait juste au dessus de l'île de la Dérivation, endroit calme et elle est totalement piétonne»
- \* elle ne croit pas aux aménagements prévus dans la Boucle de Chanteloup
- \* elle pense que cette liaison risque de remplacer l'A104 «stoppée à Achères»,
- \* elle pense que le bilan écologique de ce projet est «clairement négatif.
- \* elle propose «d'entretenir les réseaux existants, ... transports fluviaux et ferroviaires» qu'elle croit plus adaptés au transport des marchandises.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Denis-Pierre GUIDOT, 275, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur GUIDOT a déjà déposé le 13 février dernier une contribution datée du 22 janvier sur le registre n° 5 de Carrières sous Poissy. Il complète celle-ci par une contribution qui fait suite à celle de son épouse que l'on vient d'exposer.

Il se déclare contre le projet en retenant que le motif invoqué pour justifier le projet de liaison RD30/RD190 serait de désenclaver la ville de Chanteloup et il expose tous les moyens de liaison qui permettent aux Chantelouvais de se déplacer. Il note aussi que ce pont aggraverait les pollutions atmosphérique et sonore.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Yannick PICHAUD, 190 impasse du Prieuré 78955 CARRIERES sous POISSY.

Le courrier de Monsieur PICHAUD est surtout une interprétation du déroulement de l'enquête. Il insiste sur le lancement de l'appel d'offre d'étude lancée par le Ministère pour préparer les enquêtes publiques sur la prolongation de l'A104 entre Méry et Achères!!

Ce choix de limiter à Achères le prolongement de l'A104 apporte des arguments aux intervenants qui craignent que le projet serve de A104 bis «au rabais»

15/02/2012 Contribution sous forme d'un mémoire de 5 pages daté du 15 février 2012 et déposé par :

Madame Joelle SOUVILLE, 478, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur Guy SOUVILLE, 478, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Madame Francine GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Mademoiselle Anne GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur Pierre GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Ce mémoire reprend les points suivants :

- \* embouteillages : il fait allusion à 3h par jour sur 3 jours par semaine et se pose la question de savoir si cela justifie un tel équipement,
- \* aucune étude spécifique sur la structure géologique de l'île de la Dérivation ne figure au dossier. Est-on sûr que les vibrations ne risquent pas de déstabiliser cette île «artificielle» ?
- \* dérogations : il s'étonne que plusieurs fois dans le dossier on fasse référence à des dérogations à demander. (ex : risque de collision (chauve-souris), fractionnement des espaces naturels - demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées ...)
- \* Andresy a été «écarté» des communes concernées,

- \* coût du projet : on est passé de 100 millions d'Euros en 2009 à 120 millions d'Euros TTC (valeur mai 2011, TVA à 19,6 %),
- \* nuisances acoustiques et atmosphériques : les calculs acoustiques ont-ils tenu compte du nombre prévisionnel de poids lourds (containers du projet Seine-Métropole), de la portance sonore de la surface de l'eau pour établir les cartes de bruit ?
- \* nuisances visuelles et lumineuses,
- \* paysage et patrimoine : existe-t-il des avis médicaux pour l'implantation de la zone de loisirs d'Achères à proximité de cette infrastructure ?
- \* menace faune et flore : on retrouve le problème qui peut être posé par l'éclairage du pont la nuit. La plupart des animaux nocturnes sont perturbés par l'éclairage artificiel.
  - impact sur les oiseaux,
  - impact sur les mammifères,
  - impact sur la vie aquatique et semi-aquatique : poissons et batraciens sont perturbés par un éclairage artificiel de nuit.
  - impact sur les insectes,
  - impact sur la flore : les papillons de nuit beaucoup plus nombreux que ceux de jour, participent à la pollinisation de la flore d'une façon importante. S'ils régressent à cause de l'éclairage extérieur, on peut supposer que la flore en est modifiée.

2 Registres PLU : (VILLE DE CARRIERES sous POISSY)

Il y a eu quatre registres ouverts au titre du PLU.

On peut noter qu'aucune des contributions déposées ne concerne la mise en compatibilité du PLU.

REGISTRE n°1 (PLU CARRIERES sous POISSY)

04/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame DUFOUR. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°1 ce même jour.

11/01/2012 Contribution de Madame Nathalie MENDES. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°1 ce même jour.

12/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur GAUDILLAT, Habitants de l'île de la Dérivation.

Ne veulent pas de ce projet qui serait un «désastre» pour ce lieu unique,

16/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur Marie Claude et Michel GALLOS, 13bis rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°1 ce même jour.

17/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur BINET (?) 541 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Sont contre le projet car «aucune disposition acoustique n'est prévue ...»

On peut contester cette affirmation, on a vu précédemment que dans les «cartes de bruit» (p 382 à 385), avec les protections sur le pont aucune habitation de l'île n'était exposée à plus de 60 dB.

(registre DUP n°7 de Carrières 15/02 contribution de «Berges en dérive»

17/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur Mac DONALD. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°2 ce même jour.

19/01/2012 Contribution de Madame Yvonne ALIMBY, 15, Allée des Bergeronnettes 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est contre le projet qui «viendrait gâcher ce cadre idyllique ...»

19/01/2012 Contribution de Monsieur Raymond MORET, 11, les Hauts de Denouval, 78570 ANDRESY

Monsieur MORET est opposé au projet :

- \* le pont fait double emploi avec le sous fluvial que doit réaliser l'Etat,
- \* le pont serait construit en altitude, sous vents dominants, donc le «bien vivre» à CARRIERES et ANDRESY ne serait plus qu'un lointain souvenir.

21/01/2012 Contribution de Monsieur Thierry BLIN (?) 85, avenue de Conflans 78260 ACHERES

Il est opposé à ce projet pour des raisons qui ont déjà été exposées par d'autres intervenants :

- \* l'enquête ne concerne pas ANDRESY
- \* cette liaison servira de prolongement à l'A104 qui s'arrêtera à ACHERES
- \* qu'en est-il du sous fluvial ?
- \* ce projet est-il compatible avec le PPRI
- \* le doublement du CD 30 va couper ACHERES de ses berges
- \* pas de vue d'ensemble au niveau des projets, on retombe dans le «saucissonnage»

21/01/2012 Contribution de R.B. Av Eylau 78570 ANDRESY.

Ne se prononce uniquement que sur le raccordement de la nouvelle liaison avec la RD55. Il aurait préféré une bretelle en sortie de pont pour rejoindre directement la RD55 par une bretelle en «tranchée dissimulée», sans impact visuel et génératrice de réduction de pollution puisque le linéaire parcouru aurait été raccourci.

23/01/2012 Contribution de Monsieur P. SONNECK, 266, avenue Paul Cézanne 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur SONNECK trouve qu'il n'y a pas de cohérence entre tous les projets d'aménagement du territoire. Voir le prolongement de l'A104, le sous fluvial,... Il dit NON à ce projet, en l'état actuel.

23/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame NOLLO, avenue du Général Leclerc 78570 ANDRESY.

«NON au projet = absurde et ignorant le Grenelle de l'Environnement.»

23/01/2012 Contribution de Madame M.L. DELSUC, 149, avenue du Général Leclerc 78570 Avenue ANDRESY.

Elle trouve que ce projet détruit le cadre de vie et insoutenable pour la flore, la faune, le bruit et la pollution.

25/01/2012 Contribution Famille ZANELLI, 88 Île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°2 ce même jour.

25/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame JM LE DOUCE, 154, rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY.

Ils sont contre le projet comme ils sont contre l'A104.

Ils rappellent que le projet d'autoroute a déjà été plusieurs fois rejeté par deux premiers ministres (Messieurs BEREGOVOY et JOSPIN).

26/01/2012 Contribution de Famille BONGERS 664, Île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°3 ce même jour.

27/01/2012 Contribution de Madame KARCZEWSKI, 13, Résidence Flore 78570 ANDRESY. Elle ne veut pas du Pont d'Achères pour ne pas «subir bruits et pollution et garder sa tranquillité»

## REGISTRE n°2 (PLU CARRIERES sous POISSY)

28/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur Isabelle et Philippe DEFONTAINE, 102 rue Renoir, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Habitants de Carrières, ils ont été charmés par l'île de la Dérivation où ils vont se promener souvent. Le pont détruirait tout cela, ils pensent qu'il ne faut pas détruire cette beauté.

28/01/2012 Contribution de Madame Chantal CLINARD et Monsieur Eric GUILLOTEAU, 8, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY.

Contribution sous forme d'un courrier daté du 27 janvier 2012.

- \* Ils contestent le pont d'Achères, le «tunnel pour l'A104» serait un bien moindre mal. Il craignent beaucoup que si on construit le pont, on ne fasse pas le tunnel.
- \* Ils trouvent anormal que si près d'Andresy on n'ait pas à se soucier des règles d'urbanisme qui dictent celles de toute construction sur cette commune.
- \* Pourquoi ANDRESY n'est-elle pas consultée ?
- \* L'A104 ferait «doublon» avec le pont,
- \* Augmentation du trafic : ils constatent que toute création de route entraîne une urbanisation des zones connexes, entreprises, habitat, ce qui génère la destruction d'espaces naturels.
- \* Au sujet des prospections ornithologiques, elles doivent être complétées par des inventaires en hiver.
- \* Au sujet du paysage, comment le public pourra-t-il vérifier que le Conseil Général veillera effectivement à la bonne insertion paysagère du projet.
- \* Ils s'interrogent s'ils auront un «pont couvert insonorisé»
- \* Existe-t-il des compensations financières car ils ont acquis leur maison au «prix fort» pour son caractère calme et naturel, caractéristiques qui seraient détruites par la construction du pont.

28/01/2012 Contribution de Madame Nathalie BON, 517, île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame BON est très en colère et ne veut pas du pont. Elle trouve scandaleux et absurde ce projet.

01/02/2012 Contribution de Monsieur MOREAU habitant d' ANDRESY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°3 ce même jour.

01/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-François MICHEL, 6, Sente de la Carrière à Moreau 78570 ANDRESY.

Monsieur MICHEL qui a déjà déposé une contribution pour EELV sur le registre DUP n°3, ce même jour reprend les mêmes thèmes auxquels il a ajouté sa demande d'annulation de cette enquête du fait que la commune d'ANDRESY n'a pas été incluse dans les communes concernées par cette enquête. Il a aussi ajouté une demande d'amélioration des transports en commun.

01/02/2012 Contribution de Monsieur Christophe KRAEMER , 617 île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur KRAEMER est contre le projet, contre l'A104 ; il pense que ce sont des «projets du passé». Il veut sauvegarder l'environnement de ce lieu exceptionnel.

03/02/2012 Contribution de Madame Brigitte MARTIN, 718 île de Dérivation 78955 CARRIERES sousPOISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

03/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-Marc LE CORRONC, 178 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sousPOISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

06/02/2012 Contribution de Monsieur Philippe AUGÉ, 14, les Hauts de Denouval, 78570 ANDRESY

Il pense que la justification fondamentale de cette liaison est de «boucler» le prolongement de l'A104 sans passer par un tunnel.

06/02/2012 Contribution de Madame et Monsieur RIVIERE, 3 Manoir de Denouval 78570 ANDRESY.

Ils s'opposent à ce projet qui est destructeur de la qualité de l'environnement.

08/02/2012 Contribution de Madame ROBERT, 171, route d'ANDRESY 78955 CARRIERES sousPOISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.



08/02/2012 Contribution de Madame Dominique VILLETTE, 1, Résidence Flore, 151 bis rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

09/02/2012 Contribution de Madame Florence GUMPEL, 216, rue Maurice Berteaux 78955 CARRIERES sousPOISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

10/02/2012 Contribution de Monsieur et Madame PROD'HOMME, 20, Allée du Bois de Justice 78480 VERNEUIL sur SEINE. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°2 de TRIEL sur SEINE ce même jour.

11/02/2012 Contribution de Monsieur DUBOIS PDG du Centre Leclerc situé à Carrières sous Poissy, route d'ANDRESY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

13/02/2012 Contribution de Monsieur DUFRESNES, habitant de l'île de la Dérivation.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°5 ce même jour.

13/02/2012 Contribution de Madame Isabelle GELADE, 6 Quai de Seine, 78570 ANDRESY

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°5 ce même jour.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Luc GELADE, 6 Quai de Seine, 78570 ANDRESY

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°5 ce même jour.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard GRESLE, 205 avenue Coubertin 78955 CARRIERES sousPOISSY.

Monsieur GRESLE demande :

\* respect de l'environnement,

\* respect de la ville

\* ne pas céder aux «pressions économiques

13/02/2012 Contribution de Madame Brigitte CASSANDER, Jardins de Denouval, 78570 ANDRESY.

Madame CASSANDER dit NON au pont d'Achères, NON à l'A104. Elle veut garder sa région belle et vivable!!!

13/02/2012 Contribution de Madame Annie TREMA, 5, rue des Terres Blanches, 78570 ANDRESY.

Elle est contre la superposition d'un pont et d'un «passage souterrain, au même endroit, dans une zone en plein essor d'urbanisation. Elle pense que tous ces travaux se font ... pour les «camions de Peugeot»

13/02/2012 Contribution de Madame MARTIN, 1, rue Georges Delamarre 78570 ANDRESY.

Elle trouve que «l'aménagement du territoire est à revoir de fond en comble»

En effet elle est très inquiète des projets de cette région :

- Pont d'Achères
- A104 Méry -Achères
- A104 en sous fluvial ?
- Canal Seine-Nord-Europe ?
- Port Seine -métropole-Achères

Le pont d'Achères «engendrerait bruit et pollution»

13/02/2012 Contribution de Madame Micheline BOUCHOUX, 24 bis, Quai de l'Oise 78570 ANDRESY.

habitante d'ANDRESY depuis 1961, Madame BOUCHOUX est contre le projet pour les raisons suivantes :

- \* avec l'arrêt de l'A104 à ACHERES il y aurait un trafic international sur des voiries départementales. Ce trafic se déverserait ensuite sur l'A13 qu'elle pense saturée.
- \* la gêne occasionnée aux habitants des communes serait importante alors que l'on se trouve dans une belle région d'île de France encore à peu près préservée.
- \* Elle trouve le coût faramineux alors que d'autres budgets publics sont «drastiquement amputés».

15/02/2012 Contribution de Mademoiselle TUTUNCUOGLU Semra, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Monsieur TUTUNCUOGLU Mehmet, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Mademoiselle TUTUNCUOGLU Fériodé, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Cinq contributions identiques émanant de :

Mademoiselle Nadia HASSANI-JULIEN SAINT AMAND, 43, rue du Général Leclerc, 78570 ANDRESY

Madame Marie-solange JULIEN SAINT AMAND, 21, rue de la Gare, 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame Manon JULIEN SAINT AMAND, 17, rue de la Gare, 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame Rafik et Sylvie HASSANI-JULIEN SAINT AMAND, 26, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Monsieur Merwan HASSANI, 26, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Ces cinq contributions sont identiques à celles déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Madame Gaëlle LE ROY et Monsieur Jean-Dominique GRAVIER, 591 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Madame Myriam BELABBAS, 12 Allée Jean Moulin, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Madame Pascale GUYOT, 57 rue des Montants, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard CARAYON, 24, Quai d l'Ecluse 78570 ANDRESY et Mesdames Jeanne et Alice SCHWENDEMANN, 24, Chemin de Halage 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Madame Catherine GRESLE, 205 avenue Coubertin 78955 CARRIERES sousPOISSY.

elle est contre le projet pour «le respect de l'environnement, le respect des habitants et pour le coût «astronomique»

15/02/2012 Contribution sous forme d'un mémoire de 5 pages daté du 15 février 2012 et déposé par :

Madame Joelle SOUVILLE, 478, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur Guy SOUVILLE, 478, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Madame Francine GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Mademoiselle Anne GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur Pierre GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Ce mémoire est identique à celui déjà déposé sur le registre DUP n°7 ce même jour.

3 Registres Classement/déclassement voirie : (VILLE DE CARRIERES sous POISSY)

Il y a eu deux registres Classement/déclassement voirie

REGISTRE 1 (Classement/déclassement voirie)

12/01/2012 Contribution de Monsieur DA PONTE, 93, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Il «déploie le projet du pont qui va dévaster le paysage de l' île de la Dérivation

19/02/2012 deux Contributions de :

Monsieur et Madame Gérard et Chantal CHERSTIA-BLANCHINTE, 85, rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY

et

Monsieur Didier BATAILLE, quartier Denouval 78570 ANDRESY

Ils sont contre le projet : veulent conserver cette région «belle et tranquille»

23/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame Véronique et Mehdi BENOUGHRAM-COCHU, 149, rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY.

Ils sont contre le projet qui va détruire tout l'environnement.

23/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Pierre LANGLAIS, 16, Résidence Flore.

«Non à l'A104 au rabais, un passage sous-fluvial : sinon rien» il propose de «construire le FUTUR mais PRESERVER le PASSE

27/01/2012 Contribution de Madame Isabelle KARCZEWAK, Résidence Les Garennes 78570 ANDRESY.

Elle est contre le projet, elle craint les «bruits et gaz polluants»

27/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Claude HUET, Président de l'APEH à CARRIERES sous POISSY.

Monsieur HUET indique qu'il ne voit aucune objection au projet car la Boucle de Chanteloup a besoin d'être désenclavée au niveau de la circulation,

27/01/2012 Contribution de Monsieur J. MOREAU, habitant de CARRIERES sous POISSY

Il est contre ce projet :

- \* priorité doit être donnée aux transports collectifs
- \* il est concurrence avec l'A104
- \* il ne prendrait pas en compte le Grenelle de l'Environnement

30/01/2012 Contribution de Monsieur J.C. LELAURE, ANDRESY

Il trouve que le dossier n'explicite pas suffisamment le tracé de l'A104 pour pouvoir comparer avec celui du projet. Il se pose la question : le projet ne serait-il pas une «A104 bis» qui remplacerait la vraie. dans ce cas, il pense qu'il faudrait prévoir un accès direct entre le pont de TRIEL et les autoroutes A13/A14.

07/02/2012 Contribution de Monsieur Paul-Hugo KRAEMER , 817 île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY & Île du Levant, 78570 ANDRESY

Monsieur KRAEMER, développe beaucoup d'arguments déjà présentés :

- \* il est «absurde» de chercher à faire un pont alors que le sous fluvial a été décidé pour l'A104,
- \* il semblerait tout à fait illusoire de voir un sous fluvial se réaliser après que le pont soit exécuté,
- \* les «grands projets» doivent améliorer le cadre de vie des citoyens et non l'inverse,
- \* il serait «grand temps» d'inclure la préservation des «espaces protégés» dans les «grands projets»
- \* il faut allouer l'argent des contribuables à des causes raisonnables et portées sur l'avenir.

REGISTRE 2 (Classt/déclasst voirie, VILLE DE CARRIERES sous POISSY)

Ce registre destiné aux contributions et remarques qui pouvaient concerner l'enquête pour le classement et déclassement des voiries n'a été rempli que par des intervenants qui avaient déjà déposé les mêmes contribution sur les registres DUP et PLU. je n'ai donc pas exposé à nouveau ces contributions.

## VILLE DE CHANTELOUP les VIGNES

### 1 Registres DUP :

Il y a eu deux registres ouverts au titre de la DUP.

#### REGISTRE n°1

07/01/2012 Contribution de Madame Catherine LONGUEPEE et Monsieur Charles THIBAUT

sont opposés au projet :

- \* le «pont va fortement dégrader l'environnement ... de l'Ile de la Dérivation
- \* il «permettra un «bétonnage de la boucle»
- \* crainte «quasi générale» que cette liaison constitue le substitut au prolongement de l'A104

10/01/2012 Contribution de Aline GUILLE-BERJARD et Caroline Caroline HELLE-SAOVAB, habitantes d'ANDRESY

Mesdames GUILLE-BERJARD et HELLE-SAOVAB s'interrogent :

- \* pourquoi ne pas coupler les deux projets (pont et passage en sous-fluvial) ?
- \* comment peut-on construire un tel ouvrage à proximité d'un site classé (le Manoir de Denouval à ANDRESY) ?
- \* Qu'est-il prévu pour la dépréciation des maisons situées à proximité du pont ?

14/01/2012 Monsieur Guy PECHEU a agrafé sa demande de «moratoire» du projet comme à POISSY et TRIEL sur Seine.

23/01/2012 Madame Hélène GHESQUIERE présidente de Pissefontaine Environnement, a déposé la contribution émanant de neuf associations et datée du 21/01/2012.

25/01/2012 Contribution de A. BERTHET, 4, Manoir de Denouval 78570 ANDRESY

- \* Monsieur BERTHET s'interroge pour savoir pourquoi ANDRESY n'est pas dans les communes concernées directement par l'enquête.
- \* Il nous fait part de son expérience pour s'inquiéter de la diffusion des sons à la surface de l'eau. Il se demande quelles sont les dispositions qui ont été arrêtées pour que la circulation sur le pont ne soit pas trop ressentie par les riverains.
- \* Il craint que le trafic de la RD55 soit très élevé en camions.
- \* il pense qu'il faudrait coupler les deux équipements de franchissement afin de ne faire qu'un sous fluvial pour les deux voiries (Etat et Département).
- \* Il s'interroge pour savoir s'il est prévu par Peugeot de développer à nouveau ses transports par rail et fluvial afin de diminuer les déplacements routiers.
- \* Enfin il fait remarquer que le développement des transports public de personnes n'est pas satisfaisant.

26/01/2012 Contribution de Monsieur,,R.TOLLERET

Monsieur TOLLERET est opposé à ce projet car la qualité de l'air qui n'est déjà pas bonne (casse auto qui brûle des déchets!) va encore se dégrader.

De même le pollution sonore risque d'être importante.

27/01/2012 J'ai reçu Monsieur le Maire d'ANDRESY qui m'a remis une délibération de son conseil municipal votant à l'unanimité pour qu'une enquête publique soit lancée par l'Etat afin que le prolongement intégral de Méry sur Oise à Orgeval soit étudié au plus vite. Faute de quoi, la commune s'opposera à tout projet de franchissement de la Seine par un pont départemental entre Achères et Carrières sous Poissy.

La lettre que Monsieur le Maire m'a remise précise qu'Andresy souhaite être associée systématiquement à toute décision concernant ce franchissement de la Seine. Il lui semble inconcevable qu'un pont puisse être construit à l'emplacement où un franchissement « sous-fluvial » serait réalisé pour le passage de l'A104 si le tracé de l'A104 est confirmé et réalisé à cet endroit. Une remarque est aussi développée sur le plan fonctionnel en insistant sur le fait que le projet ne développe pas suffisamment nettement les circulations piétonnes.

27/01/2012 Contribution de Monsieur Jacques BONBARD

Monsieur BONBARD, qui habite à l'entrée d'ANDRESY, est défavorable au projet devant les nuisances qui seraient créées. Comme il l'indique il y aurait :

- 2 fois 2 voies sur le pont pour la voirie départementale



- 2 fois 3 voies pour l'A104

Monsieur Jacques BONBARD pense que l'A104 risque d'être payante avec une liaison départementale gratuite.

27/01/2012 Contribution de Monsieur Serge LANGLOIS, 4, Résidence du Val de l'Eperon, 78570 ANDRESY

Monsieur LANGLOIS pense que cette liaison à 2 fois 2 voies va provoquer «des encombrements» car elle va «se jeter sur une 2 fois 1 voie».

Monsieur LANGLOIS pense que le dossier manque de clarté.

28/01/2012 Contribution de Monsieur TETEDOIE 20, rue de Chevreuse 78570 ANDRESY

Ne veut pas de ce projet «qui va engorger nos départementales et endommager gravement et irrémédiablement notre cadre de vie»

Cette conclusion fait suite aux remarques sur :

- la non prise en compte d'ANDRESY
- le «doublon entre le «tunnel» de l'A104 et le pont de la liaison au niveau du franchissement de la Seine
- les «tronçonnages de réalisation» des projets qui permettent de «noyer le poisson»
- l'arrivée de la plateforme multimodale d'Achères qui ne figurait pas au dossier de la concertation de 2006

30/01/2012 Contribution de Monsieur Denis FAIST, Maire Adjoint d'ANDRESY, Habitant la Résidence du Manoir de Denouval à ANDRESY.

Les principales remarques de Monsieur FAIST sont les suivantes

- \* Il ne comprend pas que la commune d'ANDRESY ne figure pas dans l'enquête
- \* il compare les quatre mois de concertation A104 au mois d'enquête actuelle. Il compare les 90 pages du dossier A104 aux 542 pages du dossier enquête. On peut noter que le dossier A104 accompagnait ses 92 pages de 1500 pages d'annexes et que l'enquête actuelle a été prolongé de deux semaines à la demande des associations.
- \* Il pense que le dossier «doit être complété» car certaines études et enquêtes complémentaires sont annoncées.

\*Il pense que le nouveau franchissement de Seine est indispensable mais qu'il doit se faire en sous-fluvial. Pour étayer cette conviction, il se reporte au dossier établi par l'Etat pour le débat public sur l'A104 où il est indiqué le fait que les «paysages des bords de Seine sont remarquables et que l'on ne pas les «détruire» par un passage aérien.

31/01/2012 Contribution de Monsieur Guy BERNARD, 5, Allée de Cornouailles 78570 ANDRESY

Monsieur BERNARD indique «que l'on ne va pas vers la transition écologique en détruisant la nature et la vie des gens».

04/02/2012 Contribution de Monsieur et Madame DAVID, 78570 ANDRESY

Pensent que des «logements pour les jeunes» seraient plus utiles que le pont.

REGISTRE n°2 (VILLE DE CHANTELOUP les VIGNES)

11/02/2012 Contribution de COPRA 184 qui a agrafé ses deux communiqués de presse datés du 8 et 10 février 2012

11/02/2012 Contribution de ADIV qui a agrafé sa contribution finale datée du 11 février 2012

13/02/2012 Contribution de Monsieur Claude LOISEAU qui a agrafé sa contribution datée du 13 février 2012

14/02/2012 Contribution de ADRUP 154 Madame FURLING a agrafé sa contribution déjà examinée.

Lors de ce dépôt Madame FURLING a déposé 25 coupons remplis par des personnes demandant le rejet du projet.

- 4 provenant d'ORGEVAL (dont 1 signé)
- 8 provenant de MEDAN (dont 1 signé)
- 13 provenant de VILLENES sur SEINE (dont 3 signés)

14/02/2012 Contribution de Madame MICHARD, Présidente de l'Association Environnement du Val de Seine (AEVS°

Madame J. MICHARD fait référence aux avis de l'Autorité Environnementale émis sur différents projets pour insister sur certains points qui lui paraissent essentiels.

- \* En ce qui concerne les déblais et leur évacuation en Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), c'est le Maître d'Ouvrage qui a proposé la mise en place d'un protocole, ce que l'Autorité Environnementale a retenu.
- \* «Les servitudes que l'ouvrage va générer ne sont pas clairement identifiées et décrites».
- \* «l'étude d'impact bruit, trop succincte, doit être complétée par une étude complémentaire qui devra être certifiée par le CERTU.
- \* les réponses aux questions concernant le traitement des eaux pluviales sont apportées dans le mémoire en réponse établi par le Maître d'Ouvrage
- \* En ce qui concerne le PPRI l'Autorité Environnementale relève que «le respect du PPRI et du PGA est un enjeu important».
- \* Madame MICHARD a fourni la liste des espèces végétales rares et protégées en Ile de France

14/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-François ROBERT, 23, rue des Courcieux 78750 ANDRESY

Monsieur ROBERT est contre le projet car il «ne lui semble pas correspondre à un besoin des habitants concernés et il est nuisible à la qualité de la vie».

14/02/2012 Contribution de Madame Patricia LE BOUËDEC, 23, rue des Courcieux 78750 ANDRESY

Madame LE BOUËDEC pense que «tout cet argent pourrait être mis dans un projet ferroviaire + bus de qualité permettant un déplacement collectif moins polluant pour notre planète.

14/02/2012 Contribution de Monsieur Roger JACQUOT, Président du comité COPRA pour la ville d'ANDRESY.

Monsieur JACQUOT est hostile au projet pour les raisons suivantes :

- \* Tout d'abord il s'étonne qu'ANDRESY ne soit pas dans les communes concernées.
- \* Il s'inquiète des retombées médicales et de la disparition des espèces liées à la réalisation du projet.
- \* Les caractéristiques du projet lui font penser que ce sont celles d'un projet autoroutier. Avec le risque d'avoir un arrêt de l'A104 à Achères, c'est toute la région qui serait «inondée de voitures sur ses routes secondaires».
- \* En conclusion Monsieur ROGER développe le fait que le projet est «mauvais» et qu'il faut donc «le retirer».

14/02/2012 Contribution de Madame Sylvie DUFOUR, 15, rue de l'Hautil à CHANTELOUP les VIGNES.

Madame DUFOUR est favorable au projet car elle pense qu'il «désengorgera la circulation des poids lourds dans POISSY».

## 2 Registre PLU : (VILLE DE CHANTELOUP les VIGNES)

Remarque préliminaire : Comme c'est souvent le cas les quelques contributions qui figurent dans ce dossier ne concernent absolument pas la «mise en compatibilité du PLU de CHANTELOUP les VIGNES mais des problèmes attachés à la DUP.

31/01/2012 Contribution de Monsieur Guy BERNARD. Identique à celle qu'il a déposée sur le dossier DUP, le même jour.

31/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame DAVID. Identique à celle qu'ils ont déposée sur le dossier DUP, le même jour.

14/02/2012 Contribution de Monsieur Antoine MILLE (Non au Pont d'Achères) 530 Avenue de la Gaule CARRIERES sous POISSY.

Monsieur MILLE développe certains arguments et prises de position qui figurent dans le mémoire de l'association «Non au pont d'Achères». On peut les rappeler :

- \* «l'A104 est phasée avec un arrêt à ACHERES donc le projet se substituera à l'A104» pour rejoindre l'A13 «qui est saturée».
- \* Il ne voit pas de «maillage particulier dans le projet...tout au plus, un franchissement de la Seine au même endroit que le sous fluvial de l'A104»
- \* Les aménagements qui justifient ce projet verront-ils le jour avec la crise économique qui existe en Europe ?
- \* Ce projet ne réduirait pas les bouchons.
- \* Monsieur MILLE n'a pas vu les mesures compensatoires pour atténuer les pollutions engendrées par le projet
- \* En conclusion, il demande la reprise des études et la prise en compte des remarques des riverains.

## 3 Registre classement / déclassement des voiries :

Remarque préliminaire : Comme c'est souvent le cas les quelques contributions qui figurent dans ce dossier ne concernent absolument pas le classement/déclassement des voiries créées à CHANTELOUP les VIGNES mais des problèmes attachés à la DUP.

07/01/2012 Contribution de Madame Catherine LONGUEPEE et Monsieur Charles THIBAUT Identique à celle qu'ils ont déposée au registre DUP, le même jour.

31/01/2012 Contribution de Monsieur Guy BERNARD. Identique à celle qu'il a déposée aux registres DUP et PLU, le même jour.

31/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame DAVID. Identique à celle qu'ils ont déposée sur les dossiers DUP et PLU, le même jour.

09/02/2012 Contribution de Monsieur GUILLEMIN 78750 ANDRESY.

Monsieur GUILLEMIN pense qu'il ne suffit pas de mettre le préfixe «éco» devant les mots pour les rendre «écologique». Il prône une sorte de «décroissance» et est donc opposé au projet qui ne correspond pas au modèle qu'il semble souhaiter.

10/02/2012 Contribution de Madame Josiane DOUCET et Monsieur Christian DOUCET, 24, Les Hauts de Denouval 78750 ANDRESY.

Madame et Monsieur DOUCET développe l'idée partagée par beaucoup d'intervenants :

pourquoi faire un pont à l'endroit où l'Etat va faire un «sous fluvial» pour faire passer l'autoroute A104 ?

15/02/2012 Contribution de Andresy=Qualité pour tous représentée par Monsieur Marc-Noël VANDAMME, 2, Sente de la cote aux renards 78750 ANDRESY.

Les principales questions posées par l'association sont :

\* Pourquoi la ville d'ANDRESY ne fait pas partie de l'enquête ? un argument est développé en mettant en avant la législation sur «les voies express», il semble que le «boulevard urbain» à 2 fois 2 voies qui serait réalisé, avec des raccordements «de plain pied par rond-point ne soit pas une voie express, on ne pourrait donc pas mettre en avant cette législation.

\* Au sujet de l'A104 :

- Si elle s'arrête à Achères : gros problèmes sur les routes départementales de la région,
- Si elle suit bien le tracé vert, est-il bien raisonnable de faire passer un pont au même endroit que le sous fluvial ?
- Si elle se fait sur un autre tracé, quelles en sont les conséquences ?
- Enfin qu'en est-il de la «bretelle devant rejoindre l'A13 dans la plaine de Chapet» ?

\* Concernant la défense de l'environnement : quelles sont les alternatives proposées aux habitants qui permettraient de sauvegarder le site de l'Ile de la dérivation ?

En conséquence, l'association se déclare opposée au projet objet de l'enquête

15/02/2012 Contribution de Andrésy citoyenne, 21, rue du Vermandois 78750 ANDRESY déposé par un groupe composé de Michèle CHATEAU, Julien BESNARD, Stéphanie LANGLOIS, Patrick QUERTIER et Laurence WASTL

Les principales remarques exprimées par l'association sont :

\* pourquoi ANDRESY n'est pas concerné ?

\* le projet porte atteinte à un paysage remarquable.

\* Ils pensent que le projet ne résoudra pas les problèmes de circulation dans la boucle de CHANTELOUP.

\* Ce projet «détourne des vrais problèmes près de 120 millions d'Euros.»

- l'association propose que le Conseil Général augmente sa participation au STIF pour accélérer l'amélioration des transports en commun.(projets de tangentielle ouest et TCSP entre Verneuil et POISSY à réactiver.
- Elle propose de développer la pratique du vélo pour les déplacements (50% des trajets en voiture en France seraient inférieurs à 3 km).

\*La liaison projetée «apparaît de plus en plus comme le prolongement d'une A104 s'arrêtant à Achères.

\*L'augmentation de la circulation n'est peut être pas si inéluctable :

- le prix de l'essence est sur une tendance haussière,
- le kilométrage parcouru en voiture en France diminue régulièrement depuis 2002 (source INSEE)

En conclusion «Andresy citoyenne» demande la prise en compte des observations et l'annulation du projet.

15/02/2012 Le collectif des usagers des transports en commun de TRIEL sur Seine s'est présenté à la Mairie de CHANTELOUP ce jour à 11h45 après qu'il n'ait pas pu accéder au dossier d'enquête à TRIEL ce matin.

Aucune contribution n'a été déposée.

## VILLE DE POISSY

### 1 Registres DUP :

Il y a eu trois registres ouverts au titre de la DUP.

#### REGISTRE n°1

10/01/2012 Contribution ADRUP 154 contribution analysée précédemment sur l'étendue de l'aire d'étude.

10/01/2012 Contribution Monsieur Bernard LEGRU, 3 rue de l'Abreuvoir 78240 Aigremont:

\*souhaite «une vision d'ensemble des projets d'aménagement routiers ... en particulier une coordination avec ... l'A104... doublon apparent ... au franchissement de la Seine»

\*souhaite que l'on prenne «toutes les précautions utiles pour protéger l'environnement et la population»

14/01/2012 Contribution Monsieur Guy PECHEU : Président de l'ADRESP (Association des Deux Rives Environnement et Services Publics), porte parole du COOPA (Collectif d'Opposants au Pont d'Achères), 733 Ile de la Dérivation 78955 Carrières-sous-Poissy



- \* pense que le pont est incompatible avec le projet de souterrain au même endroit pour l'A104,
- \* pense qu'il faut suspendre la décision tant que l'Etat n'a pas réalisé l'enquête publique sur l'A104,
- \* pense que les deux projets doivent être coordonnés,

20/01/2012 Contribution Thierry ROLIN (?) Av de Conflans, Achères

- \* farouchement contre le «pont» qui sera «un aspirateur à voitures, plus de circulation, plus de pollution»,
- \* «ce projet va gacher la vie des habitants de l'île de la Dérivation et plusieurs quartiers d'Achères»
- \* ce «projet est un prolongement de l'A104»

21/01/2012 Contribution MYON, 6 rue des Capucines 78300 POISSY

- \* «le parcours dans les friches agricoles permettra de délester les circulations locales RD1-RD55»
- \* «Il faudrait s'entendre entre le Conseil Général et le Ministère des Transports pour combiner les différents projets ... NE PAS PASSER AU DESSUS DE L'ILE DES MIGNEAUX et éviter deux ouvrages d'art à payer par le contribuable»

24/01/2012 Contribution d'un collectif d'associations daté du 21/01/2012

Cette contribution antérieure à la contribution finale portée par l'ADIV Environnement regroupe un certain nombre de questions. Déposée par Monsieur Yannick PICHAUD, 150 Impasse du Prieuré, 78955 Carrières-sous-Poissy

REGISTRE n°2 (VILLE DE POISSY)

Fin de la contribution déposée par Monsieur PICHAUD pour l'ADIV Environnement

L'ensemble des questions soulevées dans cette première contribution ont été reprises et étoffées dans le mémoire définitif déposé par l'ADIV Environnement et qui a été analysé précédemment.

08/02/2012 Communiqué de Presse du COPRA 184 daté du 8/02/2012 déposé au registre n° 2

\*Le COPRA considère que le tracé «vert» de l'A104 pour le «prolongement de la Francilienne» n'est pas acceptable car il passe en zones urbanisées.

\*l'arrêt du prolongement de A104 à Achères est tout aussi «inacceptable»

\*le COPRA tire la conclusion que l'enquête publique est «prématurée».1

REGISTRE n°3 (VILLE DE POISSY)

13/02/2012 dépôt du deuxième communiqué de Presse du COPRA qui s'insurge de l'Appel d'Offres lancé par l'Etat pour réaliser une enquête publique sur le prolongement de l'A104 avec arrêt à Achères

14/02/2012 Dépôt de la contribution finale de ADIV Environnement qui a été analysée précédemment

15/02/2012 Contribution de Monsieur Daniel CRETENIER, 174 rue de la Clémenterie 78630 ORGEVAL

\*Il demande que les raccordements entre «les grands axes» se fassent par l'intermédiaire de «souterrains»

2 Registre «classement / déclassement voirie» :

Une première remarque pour indiquer que parmi les contributions qui figurent sur ce registre aucune ne se rapporte à l'enquête publique portant sur le «classement/déclassement» des voiries. L'ensemble des contributions concernent «l'enquête DUP»

30/01/2012 Contribution déposée par Monsieur Thomas NUZUM, 7 Ile de Migneaux POISSY

- \* Monsieur NUZUM a déposé de nombreux tableaux qui seraient des simulations effectuées par la DREA IF
- \* Un pont à Achères délésterait les approches du site PEUGEOT-CITROEN de près de 7% du trafic HPS.
- \* Si l'A104 passait suivant «le tracé vert» elle rajouterait une surcharge de véhicules qui se traduirait par un délestage moyen des tronçons critiques (Poissy, Carrières et Achères) de plus de 5%.
- \* Par contre si l'autoroute passait à une quinzaine de km à l'ouest de Poissy et Orgeval, le délestage des tronçons serait supérieur à 8% et il y aurait tellement moins de véhicules sur l'A13 que son élargissement ne serait plus nécessaire.
- \* De plus la réalisation de C13 et F13 augmenterait l'écoulement du trafic de contournement de Paris quatre fois plus que l'A104 ne le ferait entre l'A13 et la N10 au Sud de l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.
- \* La DRIEA IF aurait «avoué» en 1994 que l'autoroute Nord-Sud A104 ne pourrait guère soulager la circulation Est-Ouest ; qu'il faudrait donc un pont à Achères, qui déchargerait le pont de Poissy jusqu'à 42% à l'horizon de 2015

14/02/2012 Contribution du Groupe local d'Europe Ecologie Les Verts (EELV), 69 rue Charles Maréchal 78300 POISSY

- \* Le pont d'Achères ne serait pas compatible avec le Grenelle de l'Environnement
- \* Les transports en commun seraient oubliés.
- \* Le pont d'Achères ne respecterait pas les objectifs du Plan de Déplacements Urbains de la Région (PDUIF).
- \* Le pont d'Achères serait un substitut à l'A104
- \* EELV souhaite qu'il n'y ait plus de «bandes cyclables» mais uniquement des «piste cyclables» protégées.
- \* L'impact sur l'environnement aurait été minimisé :
  - dégradation du paysage et du cadre de vie
  - le projet ne respecterait pas les recommandations du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) en Ile de France.
  - Il ne respecterait pas le PPRI.

En conclusion EELV demande de renoncer à ce projet et propose de rechercher des «solutions de déplacement alternatives à la voiture».

14/02/2012 Contribution de l'Association : VIVRE SA VILLE 98, rue Charles Maréchal 78300 POISSY

- \* «le périmètre de l'enquête se limite à seulement cinq communes»
- \* «aucune solution alternative n'est proposée pour fluidifier le trafic existant aux heures de pointe»  
l'association pense qu'il faudrait pour régler ce problème développer les TCSP.
- \* L'association pense que les projets de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) et EOLE (Est Ouest Liaison Express) ne sont pas pris en compte.
- \* L'association pense qu'on ne tient pas suffisamment compte des poids lourds dans la présentation du dossier. Le trafic de ceux-ci étant très fortement lié au développement t du futur port d'Achères.
- \* L'association pense que «la programmation des TCSP est impérative et doit se faire en priorité afin de les rendre les plus rapides, confortables et souples possible.
- \* L'association pense que le projet ne respecte pas le PPRI.

En conclusion, l'association s'oppose à cette liaison en pensant qu'il faut «appréhender les déplacements autrement que par le seul usage de la voiture (et du camion), et de penser dès aujourd'hui à un maillage approprié de TCSP dans ce secteur...

VILLE DE TRIEL-sur-SEINE

1 Registres DUP :

Il y a eu deux registres ouverts au titre de la DUP.

REGISTRE n°1

11/01/2012 Contribution de M.C SAVOYE 1 ter Grande Sente des Roux 78510 TRIEL-sur-SEINE

MM.C. SAVOYE est contre le projet pour les raisons suivantes :

- \* «Cette liaison «pourrait permettre de ne pas réaliser l'A104.
- \* Ce projet «accroît les coûts pour les collectivités (pont départemental et passage autoroutier sous-fluval)».
- \* Ce projet «risque de décupler le trafic de transit sur les voiries départementales et fluviales» (?)

12/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Pierre HOULLEMARE, Conseiller Municipal ancien Maire de TRIEL 2001-2008, 26 rue des Crèneaux 78510 TRIEL-sur-SEINE

Monsieur HOULLEMARE est contre le projet, tout en reconnaissant que cette liaison entre RD30 et RD190 est utile, il développe exactement les mêmes raisons que M.C.SAVOYE

14/01/2012 Contribution de Monsieur Guy PECHEU, Président de l'ADRESP et de COOPA (voir sa contribution déposée en Mairie de POISSY le 14 janvier 2012 :

Sous forme d'une pétition demandant un moratoire pour le pont jusqu'à ce que l'Etat ait finalisé son choix sur le projet de prolongement de l'A104. Il indique que cette pétition aurait recueilli «environ 1700 signatures».

«sans date» Contribution de Monsieur Frédéric SPENGENBERG, Conseiller Municipal EELV, 207 rue Paul Doumer, 78510 TRIEL-sur-SEINE.

Monsieur SPENGENBERG est totalement opposé au projet :

- \* Projet de liaison «quasi autoroutière, entre A104 et A13,»
- \* pas d'étude sur la Ville de TRIEL, ni sur VERNOUILLET, MEUDAN et ORGEVAL.
- \* Incohérence de construction d'un pont à la « verticale » d'un tunnel autoroutier.
- \* Dimensionnement 2x2 voies trop importants pour des dessertes locales.
- \* « Destruction de sites naturels et de paysagers ».

il ne croit pas que l'on pourra construire un autre ouvrage après cette liaison en fonction de l'état général des finances publiques.

18/01/2012 Contribution ADRUP 154 déposée par Madame FURLING sous forme d'une lettre de demande de prolongation de l'enquête jusqu'au 15 février afin de pouvoir examiner l'enquête de circulation qui a été demandée en, communication.

Monsieur le Préfet a accédé à ma demande de prolongation de l'enquête jusqu'au 15 février 2012. (Voir en annexes l'arrêté préfectoral)

20/01/2012 Contribution de Monsieur PEYRUCHOU Michel, 72, rue des Frères Martin 78510 TRIEL-sur-SEINE

Monsieur PEYRUCHOU rejette ce projet car il y relève trop d'incohérences :

- \* Il pense qu'il y a trop de «saucissonnage», il s'interroge pour savoir si ce n'est pas un «mini bouclage» de l'A104.

\*Il pense qu'il y a «gaspillage» de «bonnes terres» par un tracé non adapté aux objectifs. Selon lui, le raccordement à la RD190 devrait se faire près du futur port de TRIEL et de l'éco-quartier.

21/01/2012 Demande de Madame Gisèle FURLING, VILLENES sur SEINE

Elle souhaiterait connaître la réponse du Conseil Général à la demande de la municipalité de Poissy sur une restriction de la circulation des poids lourds sur la RD153.

21/01/2012 Madame GHESQUIERE, Présidente de Pissefontaine Environnement ([pissefontaine.environnement@gmail.com](mailto:pissefontaine.environnement@gmail.com)), est passée s'informer auprès du Commissaire enquêteur. Elle prévoit de déposer une contribution sur ce registre.)

21/01/2012 Madame SIMONOTTI, trielloise, a examiné avec le Commissaire enquêteur les circulation douces et les voies de transports en commun prévus dans le projet.

21/01/2012 Contribution de Madame Michèle GOETZ DUCORROY Conseillère Municipale, 5, ter rue des Murs Blancs, 78510 TRIEL sur SEINE

Madame GOETZ DUCORROY trouve qu'il n'y a pas d'étude sur la santé. Elle considère qu'il n'y a aucun projet concernant les transports en commun qui, pense-t-elle doivent être favorisés «dans la boucle» et au-delà.

21/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Pierre MARSAIS, 78510 TRIEL sur SEINE

Monsieur MARSAIS souhaite que l'on attende la décision de l'Etat avant de prendre toute décision.

21/01/2012 Contribution de Madame Christine CLEMENT TRIEL sur SEINE adhérente du CDU-RDS

Madame CLEMENT trouve que le projet ne prend pas suffisamment en compte les transports en commun, notamment entre TRIEL et POISSY. Alors que la «situation actuelle est insatisfaisante» ... «très peu de bus réguliers entre TRIEL et POISSY et pas de TCSP».

21/01/2012 Contribution de Monsieur Rodrigo ACOSTA-GARCIA, conseiller Municipal à TRIEL sur SEINE :

Monsieur ACOSTA-GARCIA pense que ce projet est axé sur le «tout voiture» et a trois principaux défauts :

- \* «manque d'éléments relatifs à la conséquence ... sur la santé publique»
- \* «les données du flux de circulation» seraient «fausses»... «on ne peut pas avoir une idée globale de la circulation depuis le Val d'Oise à Villennes»
- \* on retrouve l'argument qui conteste le périmètre de l'enquête qui ne prend pas (directement) en compte l'avis des habitants d'Andresy, Villennes et Vernouillet.

21/01/2012 Contribution de Monsieur SPANGENBERG, Conseiller Municipal EELV à TRIEL

Monsieur SPANGENBERG est contre : ce projet, la décharge de TRIEL, la «destruction des Coteaux», «l'urbanisation à outrance», le «port de gestion des déchets à TRIEL.

Il demande également, un renforcement des transports en commun avec le «déploiement de voies «montantes et descendantes, réservées aux transports en commun» ainsi qu'une «voirie spécifique à la circulation douce».

23/01/2012 Contribution de Madame GHESQUIERE, Présidente de Pissefontaine Environnement qui a déposé la contribution émanant de neuf associations (dont ADIV Environnement) et datée du 21/01/2012. Cette contribution a déjà fait l'objet d'une notification.

24/01/2012 Contribution de Madame Marie-Line PICQ, 12, Allée Beethoven 78510 TRIEL sur SEINE

Madame PICQ, à partir de quelques constats sur les «bouchons à ORGEVAL», «l'état du dessous du pont de TRIEL», les «rumeurs d'arrêt de A104 à Achères» en déduit que le projet soumis à enquête est «partiel» et qu'il est impossible de donner un avis sur celui-ci.

26/01/2012 Contribution de Monsieur Richard JEAN-ROBERT, 16, Rue des Hublins 78510 TRIEL sur SEINE.

Monsieur JEAN-ROBERT pense que ce projet ne peut pas rester local, donc il propose de réaliser un «échangeur» (sans dire où?) et de raccorder à A13.

26/01/2012 Contribution de l'association C.C.V.S.V. (Collectif pour la Circulation en Val de Seine et Vexin) Mairie 78250 MEZY sur SEINE représentée par Monsieur Michel MALLET

- \* Monsieur Michel MALLET conteste la concertation qui a eu lieu en 2009.

\* L'association demande que soit chiffré «le coût humain et financier qui résulterait des nuisances graves : bruit, pollution ...»

REGISTRE n°2 (VILLE DE TRIEL-sur-SEINE)

27/01/2012 Contribution de Monsieur Jean JOLY, 45 rue de Chanteloup 78510 TRIEL

\* Monsieur JOLY reconnaît que «ce projet est important et utile pour la région», il souligne cependant ses «incohérences

- «risque de doublon avec projet A104 en cette période de difficultés économiques»
- risque de trafic excessif sur D1/D154/A13
- «pourquoi ne pas se raccorder sur l'échangeur du pont de TRIEL (existant) plutôt que de créer un «échangeur» supplémentaire sur la RD190 ?»

\* Il faut une mise en cohérence avec le projet A104, «ou bien ce projet doit être nécessairement complété par une liaison entre le pont de TRIEL et l'A13».

31/01/2012 «ILLISIBLE», 32, rue des Frères Leiris 78510 TRIEL

\* «J'approuve le projet»

31/01/2012 Contribution de Monsieur Christian BOUTELOUP, 17 Allée des Chardonnerets 78510 TRIEL

\* Regrette de ne pas avoir une vision globale du «schéma directeur des circulations routières»

\* attention à ce que la liaison ne soit pas le «prolongement naturel de l'A104», «, le Conseil Général et l'Etat devront veiller à ne pas réaliser cette continuité, alors que le projet de l'A104 pourrait provisoirement se terminer au raccordement avec la RD30»

\* Il lui «semble dans ces conditions que le présent projet remplira ses objectifs.»

31/01/2012 Contribution de «ILLISIBLE»

\* «Je suis contre le projet concernant la liaison RD30-RD190»



31/01/2012 Contribution de l'association PISSEFONTAINE ENVIRONNEMENT, 3, placette des Amandiers, 78150 TRIEL-sur-SEINE déposée sa Présidente Madame Hélène GHESQUIERE,

- \* En plus des questions qui ont été déposées avec l collectif cordonné par l'ADIV, l'association a souhaité ajouter plusieurs points.
- \* L'association s'interroge sur les trafics des différentes routes communales dans l'avenir.
- \* Elle souhaite avoir des informations sur les projets concernant les routes départementales situées autour du pont de TRIEL, telle que la RD154.
- \* Elle parle de deux voies «TCSP» qui seraient absente du giratoire permettant l'échange entre la liaison et la RD190, ces voies n'existant pas au niveau du projet, elles ne peuvent donc pas disparaître.

En conclusion, l'association demande l'annulation de l'enquête afin qu'une autre soit présentée qui intégrerait «tous les autres projets» situés en périphérie de cette liaison : A104, RD154, contournement des Mureaux, C13-F13 etc. ...

10/02/2012 Contribution de Monsieur et Madame PROD'HOMME, 20, Allée de la Justice 78480 VERNEUIL-sur-SEINE

- \* Monsieur et Madame PROD'HOMME ne comprennent pas que l'enquête ne porte pas sur Andresy et les communes voisines (celles de la rive gauche).
- \* Ils trouvent que le dossier n'est pas suffisamment clair pour pouvoir apprécier la notion «d'intérêt public» en toute connaissance de cause.

10/02/2012 Contribution de Europe Ecologie Les Verts l'Hautil, représentée par Monsieur JF MICHEL, 6, Sente de la Carrière à Moreau 78570 ANDRESY.

- \* «EELV l'Hautil dit non à la liaison RD30-RD190 et à la réalisation du pont d'Achères» ce refus est présenté pour les raisons suivantes
- \* EELV l'Hautil pense que le projet de liaison est « une A104 au rabais »
- \* «les conséquences de ce projet routier seront «particulièrement néfastes»
  - « dévalorisation du patrimoine immobilier et foncier des habitants»
  - « forte augmentation de la circulation automobile»
  - « dégradation irrémédiable de la qualité de vie et de la santé des populations riveraines»
  - « disparition des lieux de promenade, de détente et de pratiques sportives de centaines d'habitants des villes de la confluence»

- « le massacre du paysage : l'Ile de la dérivation et les bords de Seine constituent un espace naturel unique dans cette partie de l'agglomération parisienne »
- « la disparition possible de centaines d'oiseaux »

\* EELV l'Hautil propose :

- une urbanisation très encadrée, limitée à l'urbain actuel ...
- « la réalisation d'infrastructures de transports collectifs pour désenclaver la boucle »
- « la préservation d'une zone naturelle la plus étendue possible dans la boucle de Chanteloup »

Monsieur Jacques THURIN (11 placette des Pruniers 78510 TRIEL-sur-SEINE) a « contre-signé les propos de Monsieur MICHEL pour marquer son accord avec ceux-ci.

11/02/2012 Contribution de Monsieur Michel PEYRICHOU, 72 rue des Frères Martin 78510 TRIEL-sur-SEINE (de Pissefontaine Environnement)

\* Monsieur PEYRUCHOU émet un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes :

- \* Il craint la neutralisation de la « coulée verte » qui est inscrite dans la révision du PLU de TRIEL.
- \* Il craint que ce projet interrompe des chemins communaux tels que « le Chemin des trépassés et la Sente des Cerisaies.

11/02/2012 Contribution de Monsieur LECOUCVEY, 12 Allée Baudelaire 78510 TRIEL-sur-SEINE

\* Monsieur LECOUCVEY pense qu'il faut arrêter de développer les routes et donner la priorité aux transports collectifs, notamment « à la circulation en site propre », il souhaite « un couloir dédié aux bus sur toute la longueur de la RD 190 »

11/02/2012 Contribution de ADIV Environnement déjà déposée et analysée précédemment

11/02/2012 Ce même jour Monsieur CULLIN a déposé les deux communiqués de presse de COPRA 184 qui ont déjà été analysés précédemment.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Philippe TAUTOU, Maire de VERNEUIL-sur-SEINE, Conseiller général et Vice-président de la CA2RS.

\* Monsieur TAUTOU a joint la délibération du projet de territoire de la CA2RS qui pourrait se résumer à travers quatre grands axes de développement.

- Organiser le développement urbain pour lui donner une cohérence : construire des quartiers avec des fonctions mixtes.
- Affirmer une identité économique et développer de nouvelles filières industrielles pour équilibrer emplois et habitat.
- Désenclaver le territoire en créant de nouvelles routes, un nouveau pont départemental et un réseau de transport en commun efficient.
- Valoriser le paysage :

Les espaces ouverts, notamment en valorisant une agriculture à vocation éco industrielle (bio masse et éco matériaux),

La Seine en rendant ses rives aux habitants comme espace de loisir et de tourisme.

\* Ces objectifs se déclinent en cinq grands projets :

- un coeur d'agglomération à Carrières sous Poissy
- un couronne urbaine au Nord de la CA2RS
- un écopôle : un quartier d'activités dédiées aux éco activités.
- un coeur vert pour l'agriculture éco industrielle
- un parc fluvial : la reconquête des rives de la Seine pour les activités de sport, loisirs et tourisme

\* Il faut noter que pour établir cette délibération il a été introduit les réserves suivantes portant sur les oppositions de certains membres de la Communauté d'agglomération.

- La commune d'Andresy réfute le terme de «pont» pour la traversée fluviale de la liaison, elle aurait souhaité plutôt parler d'un «franchissement de la Seine».
- La commune de Carrières-sous-Poissy quant à elle tient à affirmer son refus du «tracé vert» et son opposition au tracé actuel de la liaison RD30/RD190.

14/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-Pierre PROVOST, 59bis rue Aristide Briand 78540 VERNUILLET

\* Monsieur PROVOST se dit indigné! Il se déclare persuadé que cette infrastructure va détruire l'environnement dans lequel il vit.

\* Monsieur PROVOST veut continuer à vivre d'une façon agréable sur «ces coteaux de Seine»

14/02/2012 Contribution de l'association DEF'SIT (Association pour la défense des sites MEULAN - EVECQUEMONT - VAUX - TRIEL) 21, rue d'Adhemar 78740 EVECQUEMONT, déposée par Monsieur Bernard DAUDERGNIES

DEF'SIT relève certains points de l'avis de l'autorité environnementales, tels que :

\* les inventaires doivent être complétés pour la flore et les espèces suivantes

- les oiseaux migrateurs ou hivernants,
- l'oedicnème et la chouette chevêche,
- les chauve-souris.

\* l'autorité environnementale préconise :

- la recherche de mollusques d'intérêt communautaire et des zones de frayère au niveau du lit mineur du cours d'eau.
- que les zones humides soient identifiées.

\* DEF'SIT pense que l'étude d'impact sonore est trop succincte,

\* elle s'interroge pour savoir si le traitement des eaux pluviales a été suffisamment étudié et comment seront-elles traitées ?

En conclusion, elle refuse le projet car elle considère qu'il détruit trop l'environnement.

15/02/2012 Contribution de Monsieur et Madame Georges BANAL, 25, rue de Sablonville 78510 TRIEL-sur-SEINE

Ils trouvent qu'il a «assez de terrains non construits dans la plaine sans aller polluer leur petite ville»

15/02/2012 Contribution de Madame Denise DELAHAYE, 24, sente des Chotelets 78510 TRIEL-sur-SEINE

Madame DELAHAYE souhaite «que l'on laisse sa campagne tranquille»

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard DESTOMBES 3, chemin des Poisets 78480 VERNEUIL sur SEINE

Monsieur DESTOMBES, produit des tableaux qui indiquent :

\* le nombre de «voyageurs\*km a tendance à stagner depuis 2000 en France

- \* le nombre de véhicules\*km a pratiquement arrêté de croître depuis 2000 en France
- \* la pyramide des âges montre que la population française vieillit : « en 2032, la plus grande partie des classes nombreuses (nées entre 1945 et 1973) seront à la retraite et le pourcentage de personnes de plus de 65 ans représentera près d'un quart de la population totale ».
- \* «les personnes à la retraite ont tendance à moins se déplacer, surtout aux heures de pointe. Même si dans la région parisienne, la population est plus jeune que dans le reste de la France, il n'en reste pas moins que cette évolution sera visible dans les conditions de circulation.

Monsieur DESTOMBES tire de cette «démonstration» le fait que «l'augmentation de la circulation est loin d'être naturelle et qu'on ne peut être pas simplement extrapoler pour calibrer les aménagements du futur.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard BECHON 78630 ORGEVAL (membre de l'ADRUP 154)

Monsieur BECHON développe des arguments qui ont déjà été présentés dans les contributions de l'ADRUP 154 et celle de ADIV Environnement. (examen de l'évolution future des trafics sur le pont de Poissy pour conclure que les voiries sont toujours saturées)

15/02/2012 Contribution du collectif des usagers de transports en commun de TRIEL-sur-SEINE, représenté par Mesdames Pascale GOETSCHER et Colette SIMONOTTI.

Après avoir insisté sur les difficultés rencontrées par les usagers des gares situées sur la rive droite, la mauvaise desserte de TRIEL par des bus, elles produisent un extrait de l'étude d'impact où il est indiqué : «concernant les transports en commun, aucun site propre n'est actuellement envisagé sur l'itinéraire du projet».

Il faut reconnaître que l'étude d'impact reconnaît que cette situation peut évoluer puisqu'il est précisé : «Toutefois, le projet (la liaison RD30/RD190) ouvrira des opportunités d'amélioration des transports collectifs routiers dans la zone desservie. Leur déplacement et notamment le rabattement vers les gares (Achères, ...) et vers les projets de transports collectifs ferrés (Tangentielle Ouest - TGO), se trouveront facilités par l'amélioration des conditions de circulation, sans nécessité de voie spécifique pour les bus».

15/02/2012 Contribution sous forme de courrier de Monsieur LAHAYE Gérard agissant en tant que tuteur de sa mère Emilienne LAHAYE, 42, Sente des Châtelets 78510 TRIEL-sur SEINE et agrafé par Monsieur BECHON.

Monsieur LAHAYE pose beaucoup de questions :

- \* Il s'étonne du faible montant attribué au foncier dans le chiffrage.

- \* Il s'interroge sur les volumes utiles qui concernent la ville de TRIEL.
- \* Il s'interroge sur l'avenir des six exploitants agricoles qui existent.
- \* Il s'interroge sur l'avenir des projets de développement, sur les nuisances, sur l'évolution du trafic routier, etc ...
- \* Il se pose lui aussi la question du devenir de la liaison RD30/RD190 vis à vis du prolongement de l'A104.

Il souhaiterait des réponses «claires et précises» à ses questions qui, tout en paraissant désordonnées sont parmi celles régulièrement développées par les intervenants à l'enquête.

## 2 Registres PLU & Classement/déclassement :

Ces deux registres n'ont donné lieu à aucune contribution

### SOUS PREFECTURE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

#### 1 Registre DUP :

14/02/2012 Contribution de l'association SEINE VIVANTE, 14, rue Charles Bémont 78290 CROISSY sur SEINE. présentée par Monsieur Jean-Pierre GENESTIER.

L'association est contre le projet pour les raisons suivantes :

- présence à proximité de ce site d'îles (dont celle de la Dérivation) qui bien que n'étant pas encore classée en ZPPAUP représente une richesse de zone naturelle importante.
- un étude par le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et d'entretien de la Seine et de l'Oise (SMSO) est en cours pour relier par une liaison douce entre POISSY et CARRIERES sous POISSY.
- enfin, des travaux d'aménagement d'une berge végétalisée ont été réalisés en pleine ville d'Andrézy.
- il existent des circulations douces le long de la Seine.

J'ai reçu deux correspondances par la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye :

31/01/2012 Contribution de la CCI Versailles-Val d'Oise / Yvelines :

Ce courrier est très favorable au projet de liaison objet de l'enquête. La CCI souligne que ce projet répond aux demandes locales de desserte et qu'il apportera une amélioration pour le déploiement du réseau de bus «comblant ainsi un déficit réel d'offre de transports de personnes.

La CCI insiste cependant sur la nécessité de réaliser aussi le prolongement de la francilienne (A104), projet indépendant de la liaison RD 190 / RD 30.

23/01/2012 Contribution de l'ARDIES (Association Régionale pour le Développement des Infrastructures Economiques et de la Sécurité) siège social : CCI 21 avenue de Paris 78021 VERSAILLES.

L'ARDIES Yvelines émet un avis très favorable au projet de création de cette liaison qui «permettra de réduire le trafic sur les liaisons existantes en créant un accès vers l'est de la Seine et une nouvelle liaison est-ouest au sud de la Boucle de Chanteloup».

Il note que le «projet accorde une part importante aux circulations douces...»

## 2 Registres PLU & Classement/déclassement : (Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye)

Ces deux registres n'ont donné lieu à aucune contribution

### 4.4 : AVIS DES MAIRES DES COMMUNES

#### Achères :

Pour le projet sous certaines conditions :

L'Etat doit s'engager sur un «bouclage» de l'A104 sachant que la commune est hostile au tracé vert et un prolongement partiel qui s'arrêterait à Achères.

- \* la RD30 doit être requalifiée en «boulevard urbain» afin de rapprocher la zone urbanisée des berges de son fleuve,
- \* la liaison doit être de grande qualité architecturale et s'intégrer au mieux dans son paysage,
- \* ceci sans dénaturer les territoires traversés,
- \* sans remettre en cause «Achères plage» tant au niveau de la réalisation qu'après sa mise en service.
- \* Enfin, Monsieur le Maire rappelle que des terrains sont actuellement exploités par la Société GSM et qu'une solution doit être étudiée pour que cette exploitation puisse se poursuivre pendant les trente ans prévus aux différents contrats passés. (un dossier très complet a été déposé par la Société GSM, sur ce sujet. Une concertation doit être menée entre le Conseil Général, la Société GSM et la Ville d'Achères.

#### Andrésy :

J'ai reçu un courrier de la commune d'Andrésy qui m'a été remis par Monsieur le Maire. Ce courrier comporte une délibération du conseil municipal votant à l'unanimité pour qu'une enquête publique soit lancée par l'Etat afin que le prolongement intégral de Méry sur Oise et Orgeval soit étudié au plus vite. Faute de quoi, la commune s'opposera à tout projet de franchissement de la Seine par un pont départemental entre Achères et Carrières sous Poissy.

La lettre de Monsieur le Maire à mon attention précise qu'Andrésy souhaite être associé systématiquement à toute décision concernant ce franchissement de la Seine. Il lui semble



inconcevable qu'un pont puisse être construit à l'emplacement où un franchissement «sous-fluvial» serait réalisé pour le passage de l'A104 si le tracé de l'A104 est confirmé et réalisé à cet endroit. Une remarque est aussi développée sur le plan fonctionnel en insistant sur le fait que le projet ne développe pas suffisamment nettement les circulations piétonnes.

#### Carrières-sous-Poissy :

Contre le projet de pont même si la liaison départementale est «nécessaire pour désenclaver et dynamiser les communes de la boucle» ce projet «porterait atteinte à l'intégrité de l'île de la dérivation», on peut remarquer que la délibération du conseil municipal fait référence à «l'emplacement non urbanisé et réservé n°2», cet ER est celui destiné au pont de la liaison.

#### Chanteloup-les-Vignes :

pour le projet sous réserves que des études soient coordonnées entre le CG et l'Etat afin que cette voie ne serve pas à accueillir des trafics régionaux ou même nationaux

#### Triel sur Seine :

«La liaison est nécessaire, ... il appelle un certain nombre de remarques :

- \* protection environnement et agriculture
  - corridor écologique et coulée verte (SDRIF et PLU de la commune) posent les problèmes de la conservation des espaces verts aux abords de la voie nouvelle et des Passages Inférieurs qui semblent inexistantes dans le dossier.
  - impacts potentiels du projet sur l'espace agricole : le projet risque d'entrer en conflit avec le «cœur vert» prévu au futur PLU de la commune.
  - l'ensemble des sentes et chemins ruraux risquent d'être impactés par le projet là encore le besoin de passages inférieur se fait sentir.
- \* concernant le choix du tracé
  - la commune «critique» le choix du fuseau qui a été arrêté
  - la commune rappelle que A104 et le projet ne sont pas «indépendant» même s'ils ne répondent pas du tout au même objectif.
- \* réseaux viaires et modes de transports retenus
  - le traitement d'une partie seulement de la RD190 risque d'entraîner des bouchons par les «goulots d'étranglements créés
  - étonnement de ne pas trouver suffisamment la «problématique transports» dans le dossier.
- \* enfin, concernant la localisation des bassins de rétention,
  - les bassins 1 & 5 auraient besoin d'être repositionnés car ils impactent la future zone d'activités artisanales et économiques

En conclusion, la commune souhaite qu'un autre «fuseau» soit étudié afin que les contraintes sur le développement de la commune soient minimisées.

#### Vernouillet :

J'ai reçu un courrier de Madame le Maire de Vernouillet qui déclare son hostilité au projet de liaison en l'état actuel du «dossier A104» car elle craint des problèmes importants sur la RD 154, elle demande une nouvelle concertation et une enquête publique plus élargie.

#### 4.5 : ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

L'analyse des contributions permet de faire plusieurs constats.

Ce projet a suscité énormément d'intérêt, plus de 200 personnes ont fait l'effort de se déplacer pour venir déposer leur contribution.

Certaines associations se sont mobilisées et leur contribution a été riche, parfois très «fouillée» et beaucoup travaillée.

Les points marquants que l'on peut retenir sont les suivants;

Il y a un certain scepticisme sur l'importance des problèmes de circulation,

l'incertitude qui pèse sur la réalisation de l'A104 «pollue» complètement la réflexion sur le projet.

Le choix du Ministre Perben en 2006 de décider de passer en sous-fluvial prouve que le site où l'on veut construire ce viaduc est inapte à recevoir ce type d'agression. Il paraît très difficile d'aller construire un pont au même emplacement que celui où l'Etat a fait le choix de passer un «tunnel».

Malgré la qualité de l'étude d'impact j'ai ressenti que les intervenants se sentaient un peu «manipulés». Cette notion de «projet A 104 bis caché» est apparue presque systématiquement dans chaque intervenant opposant au projet.

Ce qui a entretenu ce sentiment a été cet appel d'offres lancé par le ministère pour choisir un bureau d'étude chargé de préparer le dossier d'enquête Publique pour le prolongement de la francilienne. Le choix d'une autoroute A104 qui s'arrêtait à Achères est apparu au grand jour.

Un thème très proche du précédent est celui du «saucissonnage des projets qui empêche d'avoir une vision globale.

Personne ne croit que l'on va construire un tunnel à côté d'un pont qui aura été fait quelques années avant au même endroit. Le thème du «doublon est très présent dans les remarques.

## 2<sup>EME</sup> PARTIE

# CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

## 1. RAPPEL DE L'OBJET ET DU DEROULEMENT DES ENQUÊTES

### 1.1 : OBJET DES ENQUÊTES

L'objet des trois enquêtes publiques dont il est question dans ce rapport est de permettre la réalisation du projet de liaison entre la RD 30 et la RD 190 avec création d'un franchissement de la Seine par un pont à Achères.

Il s'agit de trois enquêtes conjointes :

Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui a pour but de vérifier, en recueillant les observations du public, si les travaux d'aménagement envisagés présentent un caractère d'utilité publique.

Une enquête préalable pour la mise en compatibilité des PLU des communes pour lesquelles cela est nécessaire, c'est à dire : Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine.

Enfin, une enquête préalable aux opérations de classement/déclassement des voiries créées ou modifiées dans le cadre de la réalisation du projet, a été menée conjointement avec les deux autres enquêtes.

### 1.2 : DEROULEMENT DES ENQUÊTES

Les modalités d'organisation de ces enquêtes ainsi que le déroulement ont été décrits dans la 1ère partie de ce rapport.

Les observations du public ont portés uniquement sur l'aspect de savoir si le projet pouvait être défini comme susceptible d'être déclaré «d'utilité publique».

Le sujet était tellement sensible par les aspects attachés à l'environnement et à la santé humaine, que personne ne s'est intéressé aux questions administratives posées par les deux autres enquêtes. (PLU et classement-déclassement)

## 2. L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

## 2.1 Sur l'utilité publique :

Pour émettre un avis sur ce projet et savoir s'il peut être qualifié d'utilité publique il faut déjà se référer à l'analyse que j'ai faite et des avis que j'ai pu donner sur l'étude d'impact de ce dossier.

Ensuite, il sera nécessaire de faire la balance entre le cumul des aspects positifs du projet et ce même cumul des aspects négatifs du projet :

### Mes conclusions sur l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement

Les justifications de mes analyses ressortent des avis et analyses précédemment développés.

#### 1 - Incidences sur le sous-sol, les eaux souterraines et superficielles

Les dispositions qui ont été prises tant dans la phase chantier que dans la conception de la réalisation permettent de penser que les incidences du projet sont faibles sur la tenue du sous-sol qui a été conforté lorsque c'était nécessaire. (présence dans certaines parties d'anciennes carrières ou décharges)

Au sujet des eaux, tant souterraines que superficielles et grâce aux dispositions mises en oeuvre, on peut affirmer que l'incidence du projet sera faible.

#### 2 - Incidences sur les inondations

C'est un point très important qui a été soulevé par de nombreux intervenants, le Conseil Général a pris l'engagement de respecter toutes les contraintes exprimées dans le PPRI et PGA de la zone. Ce n'est qu'après l'enquête publique «loi sur l'eau» que les dernières dispositions seront arrêtées. Comme l'a fort justement souligné l'autorité environnementale, le parfait respect des dispositions réglementaires permettra d'avoir une incidence faible en matière d'inondation.

#### 3 - Incidences sur le milieu naturel

C'est aussi une grande préoccupation pour la majorité des intervenants, les mesures compensatoires prévues par le Conseil Général permettront d'avoir une incidence faible sur le milieu naturel. Les dispositions prévues au dossier pendant la phase chantier sont très importantes, elle devront être parfaitement suivies tant pour la flore que surtout pour la faune afin que les nombreux animaux sauvages qui peuplent certains endroits (je pense à l'île de la Dérivation) restent sur place grâce aux précautions qui auront été prises.

#### 4 - Incidences sur l'activité économique régionale

Les incidences positives sur l'activité économique de la région sont importantes, en premier lieu pour les entreprises pendant la phase de chantier qui est prévue sur une période d'environ quatre années. Ensuite nous verrons que les incidences sur la circulation permettront un développement amélioré de la Boucle de Chanteloup et des gains de temps appréciables pour les utilisateurs.

#### 5 - Incidences sur le paysage

Le dossier détaille bien les dispositions arrêtées pour la prise en compte du paysage.

On peut dire que les incidences sur le paysage sont plutôt négatives.

Le paysage de la plaine a bien été pris en compte en incluant les quelques alignements d'arbres qui subsistent ou sont créés.

Par contre il reste des points négatifs pour lesquels il est difficile pour ne pas dire impossible de trouver des mesures compensatoires. C'est le cas de la présence du viaduc auprès des bords de Seine et de l'île de la Dérivation plus particulièrement et c'est aussi le cas des murs anti-bruits qui sont implantés en bordure de la RD30.

#### 6 - Incidences sur les circulations douces et les transports en commun

On retrouve, avec les circulations douces la problématique de la RD 30 le long d'Achères qui constitue, avec son réaménagement une barrière difficilement franchissable. Ce souci existe chez de nombreux intervenants de l'enquête. Les incidences sur les circulations douces, en l'état actuel du dossier sont donc clairement négatives, même si le Conseil a fort justement fait l'effort de proposer systématiquement une piste cyclable unidirectionnelle de chaque côté de sa voirie qu'elle soit créée ou aménagée.

Au sujet des transports en commun, la réalisation de ce projet permettra une meilleure fluidité des bus qui sont, localement, le moyen de transport en commun le plus développé pour les trajets sur place.

#### 7 - Incidences sur la sécurité

Le projet aura indéniablement des incidences positives sur la sécurité de la circulation régionale. (même si cette zone n'était pas trop «accidentogène»)

#### 8 - Incidences sur la pollution atmosphérique

C'est un sujet important. On peut rappeler que les mesures et les projections modélisées font apparaître partout des taux inférieurs aux normes de santé.

Cependant certains secteurs particulièrement épargnés au niveau des constats effectués dans l'état initial sont très fortement «impactés» par la création de ce projet.

Il est très facile de comprendre que si l'on part d'un niveau très faible de pollution (on aura le même phénomène avec les niveaux sonores), l'introduction d'un équipement tel que le viaduc (même avec un trafic «départemental») fait augmenter d'un pourcentage considérable la valeur initiale qui était très faible.

Par compte l'amélioration de la fluidité du trafic qui devrait être induite par le projet est un élément positif pour l'amélioration du fonctionnement des véhicules par la diminution des embouteillages.

En terme purement quantitatifs l'analyse socio-économique a confirmé que l'incidence était positive globalement.

#### 9 - Incidences sur la pollution sonore

A nouveau, grâce aux mesures compensatoires, on trouve sur l'ensemble de la zone concernée des mesures qui sont inférieures aux niveaux des normes réglementaires.

Et à nouveau des lieux qui étaient à l'origine très calme subissent une augmentation très importante de leur ambiance sonore. Pour cette raison, je pense que l'on peut dire que les incidences du projet sur la pollution sonore sont négatives.

#### 10 - Incidences sur la pollution lumineuse

De nombreuses associations se sont inquiétées de ce problème, existant surtout pour le viaduc. Le Conseil Général interrogé m'a informé que le viaduc ne serait pratiquement pas éclairé, on peut donc dire que les incidences du projet sont très faibles pour ce sujet.

#### 11 - Incidences sur les autres projets locaux

La réalisation de ce projet est d'une très grande importance pour les autres projets régionaux de cette partie du territoire. C'est d'ailleurs la justification du Conseil Général qui a décidé de lancer ce projet malgré et même à cause de l'incertitude de l'Etat sur le devenir de l'A104.

On touche tout de suite au problème de fond du dossier : comment justifier de faire un pont à l'emplacement où l'Etat a prévu de faire un franchissement sous-fluvial.

Cette position est très difficile à développer car on entend à la fois le Conseil Général qui dit «je fais tout seul parce que l'Etat ne décide pas assez vite» et des déclarations de bon sens qui confirment que l'on pourrait étudier une «mutualisation» d'un seul franchissement en sous-fluvial.

Pour compliquer encore un peu plus les choses, certaines déclarations (séance assemblée départementale du 8 juillet 2011), «si l'A104 s'arrête à Achères, il n'y aura pas de pont». Les avis des maires de la régions qui m'ont été transmis reflètent bien cette problématique.

#### 12 - Incidences sur les finances publiques

L'étude socio économique a fait apparaître un bilan qui semblait très positif. L'importance des «recettes» des usagers représente une masse très importante pour la partie «temps économisé». Je persiste à penser que ce résultat n'est pas véritablement démontré. Je persiste donc à être très prudent pour les interprétations. Ce dont on est à peu près sûr, ce sont les investissements de la puissance publique.

Conclusions : tous les éléments n'ont pas le même poids, le commissaire enquêteur considère que les points 2, 3, 4 ,8 11 et 12 sont déterminants et qu'en terme de bilan avantages / inconvénients, le plateau des inconvénients est, à ce niveau plus lourd que celui des avantages.

En conséquence, après :

- l'étude et l'analyse du dossier des enquêtes,
- m'être rendu sur place
- avoir écouté le public au cours des 12 permanences,
- avoir rencontré à trois reprises le Maître d'Ouvrage,
- avoir examiné exposés et analysés les 220 observations (contributions, courriers et dossiers).

Sur la forme et la procédure des enquêtes, considérant :

- que les conditions des enquêtes ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse et les affichages en Mairie et sur les panneaux administratifs.
- que le dossier soumis à enquêtes était, conforme à la réglementation en vigueur, suffisamment complet et comportant toutes les informations nécessaires pour la bonne compréhension du projet.
- que mes douze permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions d'organisation.

**Le commissaire enquêteur conclut en émettant un**

**AVIS DEFAVORABLE**

**à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet  
d'aménagement entre la RD 30 et la RD 190 incluant le franchissement de la  
Seine (Pont d'Achères)**



2.2 Sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Achères, Carrières sous Poissy, Chanteloup les Vignes, et Tiel-sur-Seine

Le commissaire enquêteur conclut en émettant un

**AVIS FAVORABLE**

à la mise en compatibilité des PLU des communes ci-dessus

2.3 Sur le classement / déclassement des voiries réalisées ou modifiées dans le cadre de ce projet

Le commissaire enquêteur conclut en émettant un

**AVIS FAVORABLE**

au classement / déclassement des voiries réalisées ou modifiées dans le cadre du projet

## Liste des pièces jointes

- pièce 1 : ordonnance n°E11000135/78 du Président du TA de Versailles  
1 p
- pièce 2 : Arrêté préfectoral du 24 novembre 2011 (ouverture des enquêtes)  
4 p
- pièce 3 : Arrêté préfectoral du 20 janvier 2012 (prolongation des enquêtes)  
2 p
- pièce 4 : Certificats d'affichages  
9 p
- pièce 5 : Avis d'insertion dans les journaux  
6 p
- pièce 6 : plan d'implantation des panneaux routiers  
1 p